

2000

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA ☒

93^e rapport de gestion

Tâches et objectifs de la Banque nationale

Généralités

En tant que banque centrale autonome, la Banque nationale suisse conduit la politique monétaire qui, avec la politique budgétaire et la politique de la concurrence, crée les conditions-cadres fondamentales pour l'évolution de l'économie. Conformément à la constitution et à la loi, elle doit, dans son action, servir les intérêts généraux du pays. Elle considère la stabilité des prix comme son objectif prioritaire.

Stabilité des prix

La stabilité du niveau des prix est une condition importante à remplir pour assurer la croissance et la prospérité. L'inflation et la déflation rendent difficile la prise de décisions pour les consommateurs et les producteurs, perturbent l'évolution économique et pénalisent les économiquement faibles. En vue de maintenir stable le niveau des prix, la Banque nationale mène une politique monétaire en fonction des possibilités de croissance de l'économie. Elle assimile une hausse annuelle de l'indice suisse des prix à la consommation de moins de 2% à la stabilité des prix.

Rôle dans les opérations de paiement

Une des tâches importantes de la Banque nationale consiste à faciliter les opérations de paiement. Avec les banques et la Poste, l'institut d'émission est l'un des principaux agents du trafic des paiements.

Approvisionnement en numéraire

La Banque nationale exerce, en vertu de la loi, le monopole d'émission des billets de banque. Elle approvisionne l'économie en billets répondant à des exigences élevées en matière de qualité et de sécurité. A la demande de la Confédération, elle assure en outre la mise en circulation des pièces.

Paiements sans numéraire

Dans les opérations de paiement sans numéraire, la Banque nationale met l'accent sur les flux interbancaires, soit sur le domaine dans lequel elle peut apporter la plus grande contribution à la sécurité et à l'efficacité des transactions. Ces paiements passent par le Swiss Interbank Clearing (SIC).

Placement des réserves monétaires

L'institut d'émission est chargé également du placement des réserves monétaires (or, devises, moyens de paiement internationaux). Ces réserves servent à asseoir la confiance dans le franc, à prévenir et à surmonter des crises, ainsi qu'à intervenir sur les marchés des changes.

Statistiques

La Banque nationale établit plusieurs statistiques, en particulier les statistiques bancaires et la balance des paiements.

Services rendus à la Confédération

La Banque nationale conseille les autorités fédérales dans les questions monétaires. De plus, elle fournit des services bancaires à la Confédération.

Stabilité du système financier

La stabilité du système financier repose avant tout sur la solidité des divers opérateurs sur les marchés et sur l'efficacité de la surveillance des banques. Cette surveillance entre dans les attributions de la Commission fédérale des banques. Sur ce plan, la Banque nationale apporte sa principale contribution en menant une politique monétaire axée sur la stabilité et en aménageant les conditions-cadres de la place financière suisse. Elle joue en outre le rôle de prêteur ultime («lender of last resort»).

Banque nationale suisse
93^e rapport de gestion 2000

Table des matières

4	Avant-propos
6	Les grandes lignes de l'évolution économique
7	1 Etranger
7	1.1 Evolution de la conjoncture
13	1.2 Politique monétaire
14	1.3 Finances publiques
16	1.4 Marchés des changes
16	1.5 Marchés financiers
20	2 Suisse
20	2.1 Evolution de la conjoncture
26	2.2 Finances publiques
28	2.3 Marchés financiers
32	La politique monétaire de la Banque nationale suisse
33	1 Stratégie
38	2 Mise en œuvre de la politique monétaire
42	Les conditions-cadres sur le plan légal
43	1 Disposition constitutionnelle en vue d'une autre affectation d'une partie des réserves d'or de la Banque nationale
44	2 Loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement
45	3 Révision totale de la loi sur la Banque nationale
46	Les autres tâches de la Banque nationale
47	1 Placement des actifs
47	1.1 Fondements
48	1.2 Placements de devises à caractère monétaire
50	1.3 Obligations en francs
50	1.4 Prêts d'or
51	1.5 Actifs libres
53	1.6 Gestion des risques
54	2 Trafic des paiements
54	2.1 Fondements
56	2.2 Trafic des paiements sans numéraire
57	2.3 Approvisionnement en numéraire
58	3 Statistique
59	4 Services rendus à la Confédération
60	5 Collaboration avec des organes de la Confédération
60	5.1 Collaboration avec le Département fédéral des finances
61	5.2 Collaboration avec la Commission fédérale des banques
61	5.3 Procédure de consultation concernant la révision de la loi sur les cartels
62	6 Coopération internationale
62	6.1 Participation au Fonds monétaire international
63	6.2 Participation au Groupe des Dix
63	6.3 Participation à la Banque des Règlements Internationaux
64	6.4 Crédits d'aide monétaire
65	6.5 Aide technique et formation

66		La gestion interne
67	1	Organisation
68	2	Personnel et ressources techniques
71	3	Changements au sein des autorités et de la direction de la Banque
76		Informations financières
77	1	Compte de résultat pour 2000
78	2	Bilan au 31 décembre 2000
80	3	Annexe au 31 décembre 2000
80	3.1	Rappel des activités
80	3.2	Principes de comptabilisation et d'évaluation
82	3.3	Commentaire du compte de résultat
89	3.4	Commentaire du bilan
103	3.5	Commentaire des opérations hors bilan
104	4	Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires
105	5	Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires
106		Chronique
109		Tableaux récapitulatifs et listes diverses
110	1	Résultats annuels, depuis 1990
112	2	Aperçu du bilan, depuis 1990
114	3	Liste des membres des organes de surveillance et de direction
122	4	Organigramme
124	5	Publications
126	6	Adresses des sièges et succursales

Dans le compte de résultat, le bilan et les autres tableaux, les chiffres sont arrondis. Il est possible par conséquent que les totaux s'écartent légèrement de la somme des valeurs qui les constituent.

Avant-propos

Mesdames, Messieurs,

L'année 2000 a été remarquable pour l'économie suisse. Le produit intérieur brut s'est accru vigoureusement, et son expansion a reposé sur une large assise. Le chômage, fait particulièrement réjouissant, a marqué un nouveau repli. Cette évolution ne doit cependant pas faire oublier que, dans le monde du travail, les exigences ont augmenté. Salariés et employeurs sont appelés à montrer beaucoup de souplesse. Une évolution économique équilibrée et des conditions-cadres fiables facilitent le processus d'ajustement. Sur ce plan, la Banque nationale apporte une contribution en menant une politique monétaire prospective et axée sur la stabilité.

Comme prévu, le renchérissement s'est accéléré légèrement l'an dernier. Il est cependant resté sous la barre des 2% et ne s'est par conséquent pas écarté de la zone assimilée à la stabilité du niveau des prix. Son accélération est due en majeure partie à la hausse du prix du pétrole, les prix des biens et services d'origine suisse n'ayant que légèrement augmenté. Pour que la stabilité des prix ne soit pas menacée à moyen terme, la Banque nationale a resserré les rênes monétaires au cours de l'année. Nous sommes persuadés d'avoir ainsi prévenu une surchauffe de la conjoncture, sans toutefois freiner excessivement la croissance de l'économie suisse.

Sur le plan opérationnel, la Banque nationale a pour la première fois assigné une marge de fluctuation à un taux d'intérêt à court terme, le Libor à trois mois. Les relèvements de cette marge de fluctuation ont découlé de nos prévisions d'inflation, établies à intervalles réguliers. Les expériences que nous avons faites avec cette stratégie de politique monétaire sont positives. Dans l'ensemble, le public a lui aussi bien accueilli notre stratégie.

La loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2000. La Banque nationale a pu alors commencer à vendre la part de son or qui n'est plus nécessaire à ses réserves monétaires. Il est prévu d'affecter le produit des ventes d'or à d'autres buts publics.

Les travaux de révision totale de la loi sur la Banque nationale sont en cours. La révision doit donner à l'institut d'émission une bonne base pour affronter les défis futurs.

Les comptes de la Banque nationale permettent, cette année également, une distribution de bénéfices à hauteur convenue, soit 1,5 milliard de francs, à la Confédération et aux cantons.

Nous remercions très chaleureusement les membres des autorités de la Banque ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs de leur précieux soutien, qui a contribué de manière décisive au succès de nos activités au cours de l'année écoulée.

Berne, le 9 mars 2001

Eduard Belser

Président du Conseil de banque

Jean-Pierre Roth

Président de la Direction générale

Les grandes lignes de l'évolution économique

1 Etranger

1.1 Evolution de la conjoncture

En 2000, l'économie mondiale a enregistré une vive croissance. Le renchérissement est resté modéré, contrairement à ce qui avait été observé dans des phases précédentes de haute conjoncture. Des impulsions particulièrement fortes ont découlé de l'économie américaine. La croissance a pris de la vigueur dans les pays industrialisés d'Europe également. L'économie japonaise n'est par contre sortie que lentement de sa phase de stagnation. En dehors de la zone de l'OCDE, la conjoncture s'est dans l'ensemble améliorée sensiblement, et de nombreux pays ont obtenu des succès dans la lutte pour surmonter leurs problèmes structurels. Stimulé par la bonne conjoncture, le commerce mondial a marqué une très forte expansion en volume.

Conjoncture favorable sur le plan mondial

Le produit intérieur brut réel des pays de l'OCDE a augmenté de plus de 4% en 2000, contre 3% l'année précédente. Ce chiffre est nettement supérieur à la moyenne à long terme, soit 2,7%. Toutes les composantes de la demande, en particulier les exportations de biens et services, ont contribué à l'expansion du produit intérieur brut. Les ventes à l'étranger se sont accrues de près de 12% en volume, après une progression de 4% en 1999. Rendues confiantes par la conjoncture favorable, les entreprises ont investi davantage. La croissance de la consommation privée a atteint près de 4%, soit un rythme légèrement plus élevé que celui de l'année précédente. Elle a été plus vive aux Etats-Unis qu'en Europe et au Japon.

Zone de l'OCDE: croissance économique reposant sur une large assise

Aux Etats-Unis, le produit intérieur brut réel s'est accru de 5%, après des progressions de plus de 4% au cours des trois années précédentes. La consommation privée a été le principal moteur de la conjoncture, bien que les entreprises aient fortement augmenté leurs investissements. Les exportations ont bénéficié notamment de l'essor de nombreux pays asiatiques. Dans la seconde moitié de l'année, l'économie américaine a perdu de sa vigueur. Le resserrement de la politique monétaire a exercé des effets modérateurs. En outre, le recul des cours sur les marchés des actions et la hausse du prix du pétrole ont eux aussi pesé sur la croissance économique.

Poursuite de l'essor aux Etats-Unis

Dans les pays industrialisés d'Europe occidentale, l'expansion s'est fortement accélérée par rapport aux années précédentes. En moyenne de l'UE, la croissance du produit intérieur brut réel a atteint 3,4%, contre 2,4% en 1999. Elle s'est établie à 3% environ en Allemagne, en France, au Royaume-Uni et en Italie, et à plus de 4% en Espagne. Plusieurs économies de moins grande taille ont enregistré elles aussi des taux d'expansion supérieurs à la moyenne.

Forte expansion en Europe occidentale ...

Les impulsions ont découlé principalement des exportations. Grâce à l'augmentation de la demande provenant des autres régions du monde, les livraisons de l'UE à l'étranger ont progressé en volume d'environ 11%, contre 4% en 1999. La nouvelle baisse de l'euro face au dollar a soutenu la croissance des exportations. Dans la plupart des pays, la demande intérieure n'a par contre pas augmenté autant que l'année précédente. Le resserrement de la politique monétaire et le fort renchérissement des produits pétroliers ont freiné la demande, dans de nombreux pays, au second semestre.

... grâce surtout aux exportations

Lente reprise au Japon

Au Japon, la conjoncture ne s'est redressée que lentement. Les exportations ont progressé de 14 %, mais la demande intérieure est restée faible. Les investissements ont peu augmenté, et la consommation privée a continué à pâtir du chômage élevé. En outre, des mesures adoptées par l'Etat – ces mesures avaient considérablement soutenu la demande durant les années précédentes – ont pris fin, d'où la disparition d'effets stimulants. Le produit intérieur brut réel s'est accru d'environ 1 %, contre 0,2 % en 1999.

Augmentation de l'emploi

Grâce à la conjoncture favorable, l'emploi a progressé dans la plupart des pays de l'OCDE. Son augmentation a été modeste aux Etats-Unis, qui étaient déjà proches du plein-emploi en 1999. La demande de main-d'œuvre s'est en revanche sensiblement accrue dans de nombreux pays européens, notamment en Allemagne et en France. Au Japon, l'emploi a encore reculé du fait des mesures de restructuration toujours en cours dans maintes branches.

Diminution du chômage

Aux Etats-Unis, le taux de chômage a diminué légèrement pour s'inscrire à 4 %. Dans l'UE, il était de 8,2 %, contre 9,1 % en 1999. Des écarts considérables subsistaient encore au sein de l'UE. En effet, les taux de chômage atteignaient plus de 14 % en Espagne et 11 % environ en Grèce et en Italie, alors qu'ils étaient inférieurs à 3 % au Luxembourg et aux Pays-Bas. En Allemagne et en France, ils ont passé au-dessous de la barre des 10 % pour la première fois depuis des années. Quant au taux de chômage japonais, il est resté inchangé à 4,7 %.

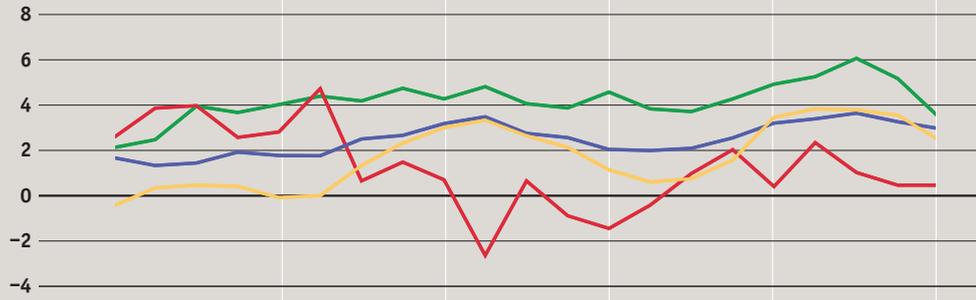
Hausse du prix du pétrole

Amorcée au début de 1999, la hausse du prix du pétrole a continué jusque vers la fin du quatrième trimestre de 2000. En décembre, une baisse est toutefois intervenue. Sur le marché mondial, le prix du baril de pétrole brut s'élevait à 30 dollars en moyenne du quatrième trimestre, contre 11 dollars deux ans auparavant. Un tel niveau n'avait plus été observé depuis le second semestre de 1990. Dans les pays industrialisés, la hausse des prix des produits pétroliers s'est traduite par une sensible augmentation du coût de la vie.

Produit intérieur brut

Etats-Unis
Japon
OCDE Europe
Suisse

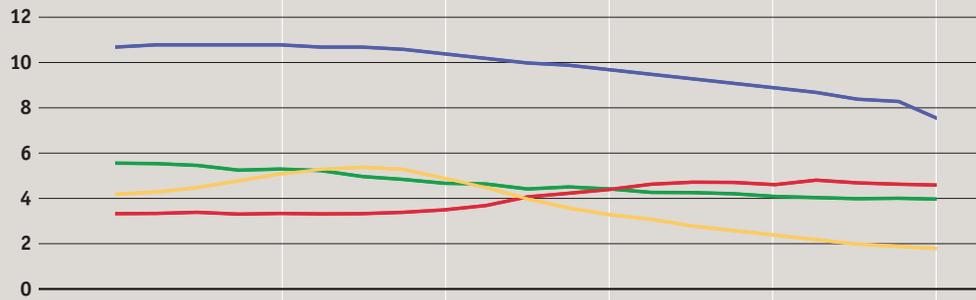
Variation en pour-cent par rapport à l'année précédente.
Source: OCDE



Chômage

Etats-Unis
Japon
OCDE Europe
Suisse

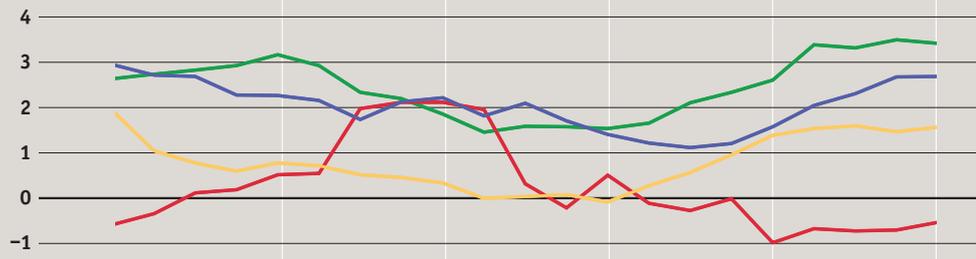
En pour-cent.
Source: OCDE



Renchérissement

Etats-Unis
Japon
OCDE Europe
Suisse

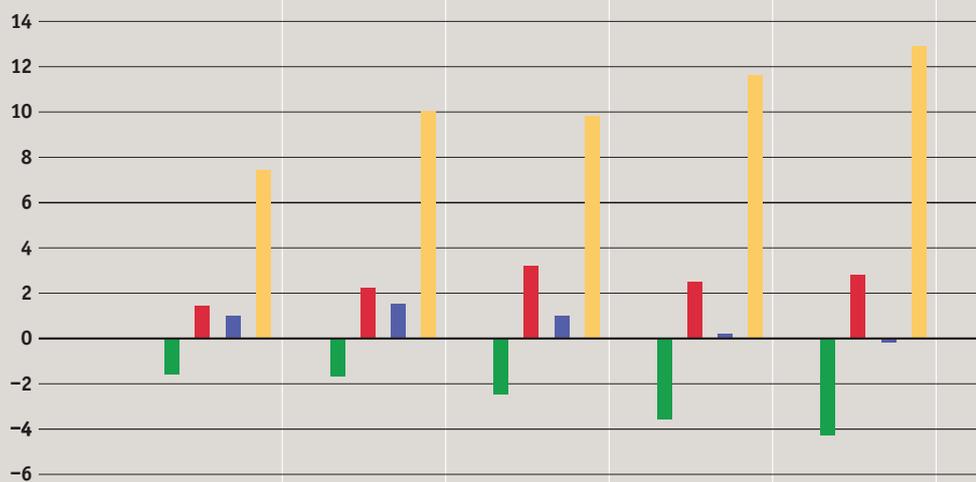
En pour-cent.
Source: OCDE



Balance des transactions courantes

Etats-Unis
Japon
Union européenne
Suisse

Solde en pour-cent du PIB.
Source: OCDE



Aperçu de l'évolution de la conjoncture

	1996	1997	1998	1999	2000
Produit intérieur brut réel (variation en % par rapport à l'année précédente)					
Etats-Unis	3,6	4,4	4,4	4,2	5,0
Japon	5,1	1,6	-2,5	0,2	1,0
Union européenne	1,7	2,5	2,7	2,4	3,4
Allemagne	0,8	1,4	2,1	1,6	3,0
France	1,1	1,9	3,2	2,9	3,3
Royaume-Uni	2,6	3,5	2,6	2,2	3,0
Italie	1,1	1,8	1,5	1,4	2,8
Suisse	0,3	1,7	2,3	1,5	3,4

Chômage (en %)

Etats-Unis	5,4	4,9	4,5	4,2	4,0
Japon	3,4	3,4	4,1	4,7	4,7
Union européenne	10,7	10,4	9,8	9,1	8,2
Allemagne	10,4	11,5	11,0	10,5	9,5
France	12,3	12,4	11,8	11,1	9,7
Royaume-Uni	7,9	6,5	5,9	6,0	5,5
Italie	11,7	11,8	11,9	11,5	10,8
Suisse	4,7	5,2	3,9	2,7	2,0

Renchérissement (prix à la consommation; en %)

Etats-Unis	2,9	2,3	1,6	2,2	3,4
Japon	0,1	1,7	0,7	-0,4	-0,7
Union européenne	2,4	2,0	1,7	1,2	2,4
Allemagne	1,2	1,5	0,6	0,6	2,1
France	2,1	1,3	0,7	0,6	1,8
Royaume-Uni	2,5	3,1	3,4	1,6	2,9
Italie	3,9	1,8	1,7	1,6	2,5
Suisse	0,8	0,5	0,0	0,8	1,6

Solde de la balance des transactions courantes (en % du produit intérieur brut)

Etats-Unis	-1,6	-1,7	-2,5	-3,6	-4,3
Japon	1,4	2,2	3,2	2,5	2,8
Union européenne	1,0	1,5	1,0	0,2	-0,2
Allemagne	-0,3	-0,1	-0,2	-0,9	-0,9
France	1,3	2,7	2,6	2,6	2,3
Royaume-Uni	-0,1	0,8	-0,0	-1,2	-1,5
Italie	3,2	2,8	1,8	0,6	-0,9
Suisse	7,4	10,0	9,8	11,6	12,9

Pour 2000, les données sont en partie estimées.

Source: OCDE

Mesuré aux prix à la consommation, le renchérissement a augmenté, passant en moyenne des pays de l'OCDE de 1,4% en 1999 à 2,5% l'année suivante. Abstraction faite de l'énergie et de l'alimentation, il était de 1,9%. Son évolution a varié sensiblement d'un pays à l'autre. Aux Etats-Unis, le renchérissement s'établissait à 3,4% en décembre, contre 2,7% un an auparavant. Les prix du pétrole, mais aussi la nette hausse des coûts salariaux ont contribué à cette accélération. Dans la zone euro, le renchérissement, mesuré à l'indice harmonisé des prix à la consommation, a passé de 1,8% en décembre 1999 à 2,8% en septembre 2000, puis à 2,6% en décembre. Au Royaume-Uni également, la hausse des prix s'est accélérée. Le renchérissement y était de 2,9% en décembre, contre 1,8% douze mois auparavant. Au Japon, le niveau des prix à la consommation a fléchi de 0,7%; il avait déjà marqué un repli de 0,4% en 1999.

**Accélération
du renchérissement**

En raison de la forte expansion des importations, le déficit de la balance des transactions courantes des Etats-Unis s'est une nouvelle fois alourdi pour atteindre 430 milliards de dollars environ, soit un montant dépassant d'un tiers celui de 1999. Il correspondait à 4,3% du produit intérieur brut, contre 3,6% l'année précédente. Les pays de l'UE ont eux aussi enregistré généralement des déficits accrus ou des excédents en repli de leur balance des transactions courantes. L'UE a clos sur un faible déficit, alors que sa balance avait été légèrement excédentaire en 1999. Au Japon, le solde actif de la balance des transactions courantes a augmenté de 0,3 point pour s'inscrire à 2,8% du produit intérieur brut.

**Evolution toujours divergente
des soldes des balances
des transactions courantes**

La situation économique s'est améliorée dans de nombreux pays d'Asie de l'Est, en particulier en Corée du Sud, en Thaïlande et en Malaisie. Les exportations sont restées fortes, et la consommation privée a gagné en vigueur au cours de l'année. La Thaïlande, en juin, et la Corée du Sud, en août, ont mis fin aux programmes d'ajustement économique qu'elles avaient conclus avec le Fonds monétaire international (FMI) à la suite de la crise asiatique. Les réformes dans les secteurs des banques et des entreprises ont progressé, notamment en Corée du Sud et en Malaisie. L'Indonésie et les Philippines étaient toujours aux prises avec d'importantes difficultés. Dans ces deux pays, la reprise n'a pas pu vraiment s'amorcer à cause des réformes structurelles insuffisantes et de la situation politique précaire. En outre, la hausse des prix du pétrole n'a pas favorisé le redressement des économies d'Asie de l'Est.

**Poursuite de la reprise en
Asie de l'Est**

Accélération de la croissance en Europe centrale et orientale

En Europe centrale et orientale, la croissance économique s'est accélérée en 2000. Pour la première fois, tous les pays en transformation ont enregistré une augmentation de leur produit intérieur brut réel. La demande plus forte en provenance de la zone de l'UE a contribué pour beaucoup à cette évolution. Les taux d'expansion ont atteint les niveaux les plus élevés dans les pays les plus avancés dans le processus de transformation, soit la Slovénie, la Hongrie et la Pologne. Les signes de surchauffe, qui se sont multipliés en Hongrie et en Pologne, ont incité les banques centrales de ces deux pays à relever leurs taux directeurs. La banque centrale de Hongrie disposait d'une marge de manœuvre restreinte du fait du rattachement de sa monnaie à l'euro. La banque centrale de Pologne a durci sa politique monétaire, après avoir laissé flotter sa monnaie dès le mois d'avril. Les économies bulgare et slovaque ont bénéficié elles aussi d'une forte croissance, mais le chômage est resté élevé dans ces deux pays. La République tchèque est sortie de trois années de récession; la croissance a été cependant ralentie par les mesures de restructuration nécessaires au sein des banques comme des entreprises. En Roumanie également, l'horizon conjoncturel s'est éclairci. Le pays n'a toutefois obtenu que peu de succès dans la lutte contre l'inflation.

Amélioration de la situation en Russie

Après plusieurs années de crise, l'économie russe a enregistré une amélioration. Celle-ci a découlé principalement de la hausse, sur le marché mondial, des prix du pétrole et du gaz, deux biens que la Russie exporte en grandes quantités. Le produit intérieur brut réel s'est accru fortement, et le taux d'inflation a diminué au cours de l'année. Pour la première fois depuis le début du processus de transformation, le gouvernement russe a présenté un projet de budget équilibré. Par contre, la réforme des systèmes bancaire et fiscal a peu avancé.

Multiplication des problèmes en Turquie

En Turquie, les problèmes économiques se sont multipliés en dépit du programme de stabilité que le pays avait conclu avec le FMI à fin 1999. L'inflation a certes pu être réduite, mais l'objectif visé n'a de loin pas été atteint. En novembre, des difficultés sont apparues dans le secteur bancaire. La banque centrale de Turquie a cherché à les maîtriser par des apports de liquidités, ce qui a engendré des sorties massives de capitaux. Une aide financière supplémentaire du FMI et l'annonce de nouvelles mesures de stabilisation ont permis de détendre la situation.

Croissance plus forte en Amérique latine – Crise en Argentine

En Amérique latine, la croissance économique s'est accélérée en 2000. L'économie mexicaine, en vive expansion, a bénéficié de la forte demande émanant des Etats-Unis et de la hausse du prix du pétrole. Le Chili et le Brésil, qui pensaient encore en 1999 les plaies de précédentes crises, se sont rapidement redressés. En Argentine, par contre, la demande a continué à stagner, et le chômage a une nouvelle fois augmenté. Vers la fin de l'année, l'incertitude politique s'est amplifiée. La perte de confiance des investisseurs n'a pas aidé l'Etat argentin à combler son besoin élevé de financement. Le FMI, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, l'Espagne et des établissements financiers du secteur privé ont annoncé, en décembre, la mise sur pied d'une vaste aide financière pour soutenir l'économie argentine.

1.2 Politique monétaire

Les banques centrales de la zone de l'OCDE ont resserré davantage les rênes monétaires au cours de l'année 2000. Elles ont ainsi réagi à la forte croissance économique et à la menace d'une accélération durable du renchérissement. Les banques centrales américaine et britannique ont relevé leurs taux directeurs pour la dernière fois en mai et en février, alors que la Banque centrale européenne (BCE) a durci encore sa politique monétaire dans la seconde moitié de l'année.

Au cours du premier semestre, la banque centrale des Etats-Unis a relevé son taux directeur, le taux de l'argent au jour le jour, de 5,5% à 6,5% en trois étapes. Entre juin et novembre 1999, elle l'avait déjà majoré de 0,75 point pour le porter à 5,5%. En janvier et en février, la Banque d'Angleterre a augmenté son taux directeur, lequel a ainsi passé de 5,5% à 6%. Elle avait déjà procédé à deux hausses, d'un demi-point au total, en septembre et en novembre 1999.

En 2000, la BCE a porté son taux directeur – le taux des opérations principales de refinancement (pensions de titres) – de 3% à 4,75% en six étapes. Ce taux avait été relevé pour la première fois, d'un demi-point, en novembre 1999. La BCE a justifié le durcissement de sa politique monétaire par l'approvisionnement ample de l'économie en liquidités et par le risque accru pesant sur la stabilité des prix à la suite de l'évolution des cours de change. En outre, la BCE et d'autres banques centrales sont intervenues sur les marchés des changes, en septembre et en novembre, pour soutenir l'euro.

La banque centrale du Danemark a relevé ses taux d'intérêt approximativement au même rythme que la BCE. Après le refus par le peuple, à fin septembre, de participer à la troisième étape de l'Union économique et monétaire, elle a pu, du fait de la fermeté de la couronne, assouplir légèrement sa politique monétaire. En 2000, la banque centrale de Norvège a elle aussi resserré les rênes monétaires et majoré son taux directeur d'un point au total pour le porter à 6,75%.

La banque centrale de Grèce a fortement réduit les taux d'intérêt, au cours de l'an 2000, pour les ramener au niveau de ceux de la zone euro. Au début de 2001, la Grèce est devenue le douzième des quinze Etats de l'UE à participer à la troisième étape de l'Union économique et monétaire et à adopter l'euro comme monnaie.

En août, la banque centrale du Japon a mis un terme à sa politique de taux d'intérêt zéro. Etant donné l'amélioration de la situation économique et l'éloignement du risque de déflation, elle a porté le taux de l'argent au jour le jour à 0,25%. A partir de février 1999, elle avait mis à disposition des liquidités à un taux proche de 0% pour soutenir une conjoncture déprimée.

Nouveau durcissement de la politique monétaire

Relèvements des taux directeurs aux Etats-Unis et au Royaume-Uni

Resserrement de la politique monétaire dans la zone euro...

... ainsi qu'au Danemark et en Norvège

Baisse des taux d'intérêt en Grèce

Légère hausse des taux au Japon

1.3 Finances publiques

Amélioration des finances publiques

La plupart des pays de l'OCDE ont enregistré une amélioration de leurs finances publiques en 2000. La dette publique a par conséquent diminué. Cette évolution s'explique par des recettes fiscales plus abondantes du fait de la conjoncture favorable, mais aussi par la politique plus circonspecte des gouvernements en matière de dépenses.

Excédents aux Etats-Unis et au Royaume-Uni

Aux Etats-Unis, les finances publiques se sont soldées par un excédent de recettes atteignant environ 2% du produit intérieur brut, contre 1% l'exercice précédent. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut, la dette publique a fléchi, passant de 65% à 60%. Au Royaume-Uni également, l'exercice a dégagé un excédent de près de 3% du produit intérieur brut, soit environ le double de celui de 1999. La dette publique a reculé de 5 points pour s'établir à 52% du produit intérieur brut.

Diminution des déficits publics dans la zone euro

Après un déficit correspondant à 1,3% du produit intérieur brut en 1999, les finances publiques des pays de la zone euro étaient approximativement équilibrées en 2000. De sensibles écarts subsistaient cependant entre les pays. La France et l'Italie ont enregistré une nouvelle fois des déficits, en recul certes, mais s'élevant encore à respectivement 1,4% et 1,5% du produit intérieur brut. En revanche, l'Allemagne a dégagé un excédent de 1,4%, qui s'explique toutefois exclusivement par les recettes extraordinaires découlant de la vente aux enchères de licences de téléphonie mobile. Les finances publiques de nombreux petits pays de la zone euro se sont soldées elles aussi par des excédents. La dette publique de la zone euro a dans l'ensemble diminué, passant de 75% à 73%. L'Italie et la Belgique avaient les taux les plus élevés, soit respectivement 112% et 111%, tandis que le Luxembourg affichait le taux le plus bas (6%).

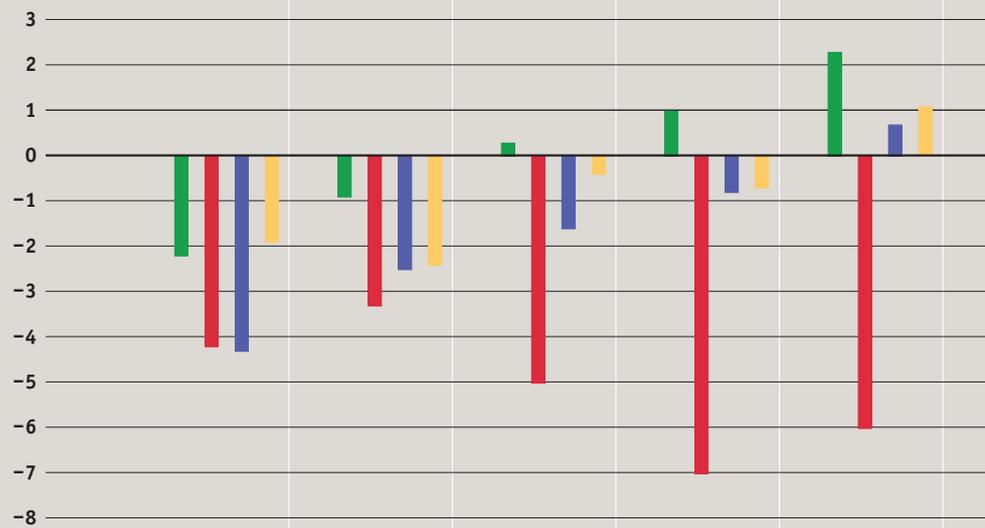
Lourd déficit au Japon

Le déficit public du Japon s'est établi à 6% du produit intérieur brut, contre 7% en 1999. La dette publique a augmenté pour atteindre 112% du produit intérieur brut. Elle était de 60% environ au début des années nonante. La sensible expansion de la dette est due aux dépenses publiques et allègements fiscaux substantiels que le gouvernement avait décidés dans les années nonante pour stimuler l'économie.

Clôture des comptes des collectivités publiques

Etats-Unis
Japon
Union européenne
Suisse

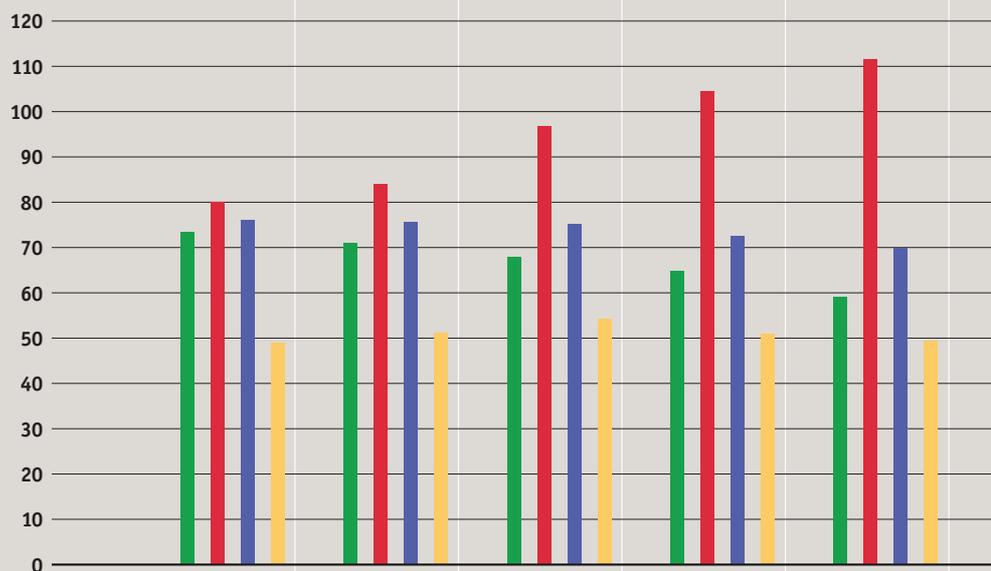
Solde financier des collectivités publiques (y compris assurances sociales) en pour-cent du PIB.
Source: OCDE



Dettes publiques

Etats-Unis
Japon
Union européenne
Suisse

Dettes publiques totales (ensemble des collectivités publiques, y compris assurances sociales) en pour-cent du PIB.
Source: OCDE



1.4 Marchés des changes

Hausse marquée du dollar

Le dollar, stimulé par la croissance économique vigoureuse aux Etats-Unis, s'est revalorisé sensiblement face à toutes les monnaies importantes. Une légère faiblesse, apparue au milieu de l'année, a été temporaire. En décembre, la monnaie américaine a fléchi fortement. En dépit de cette baisse, le dollar enregistrait encore, en moyenne du mois de décembre, des hausses en un an de 11,3% face à l'euro et de 6,3% vis-à-vis du franc. En décembre, son cours réel, pondéré par le commerce extérieur, dépassait de 9,1% le niveau du mois correspondant de l'année précédente.

Euro toujours faible

L'euro a continué à faiblir, malgré l'amélioration de la conjoncture en Europe et plusieurs relèvements du taux directeur de la BCE. En septembre et en novembre, la BCE est intervenue sur le marché des changes en vue de soutenir l'euro. Jusqu'en décembre, la monnaie européenne s'est alors légèrement raffermie, passant à 0,90 dollar, 1,51 franc et 0,61 livre sterling. En un an, l'euro a cédé 12,8% face au dollar, 5,8% par rapport au franc et 2,2% vis-à-vis de la livre sterling. Le cours réel de l'euro, pondéré par le commerce extérieur, a reculé de 4,8% entre décembre 1999 et décembre 2000 et de 15,9% entre le moment de son introduction, début 1999, et décembre 2000.

Evolution inégale du yen

Le yen a considérablement fluctué pendant l'année. En décembre, il avait cédé en un an 9,6% par rapport au dollar et 2,5% vis-à-vis du franc. En revanche, la monnaie nippone s'est revalorisée de 3,1% face à l'euro. Son cours réel, pondéré par le commerce extérieur, était inférieur de 5,7% au niveau de décembre 1999.

1.5 Marchés financiers

Diminution des rendements à long terme

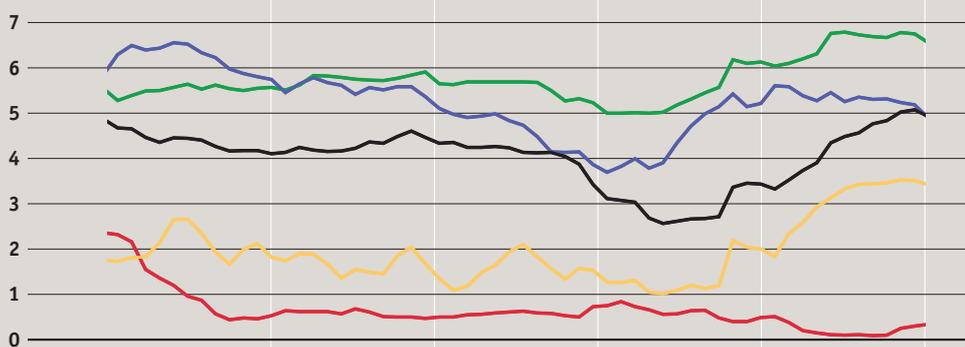
Les rendements des emprunts d'Etat à long terme se sont repliés dans les pays industrialisés, après avoir augmenté, dans de fortes proportions pour certains d'entre eux, en 1999. Ce repli a résulté principalement de la baisse des anticipations inflationnistes, qui a suivi le durcissement de la politique monétaire. Il s'explique aussi par l'amélioration des perspectives en matière de finances publiques dans plusieurs pays.

Nette baisse des rendements aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis, le rendement des emprunts d'Etat à dix ans s'inscrivait à 5,2% en décembre, soit 1,5 point au-dessous de son niveau de janvier. Au second semestre, après le relèvement du taux de l'argent au jour le jour à 6,5%, les taux à court terme étaient supérieurs aux taux à long terme; la courbe des rendements était donc inversée. L'annonce du remboursement d'une partie de la dette publique a engendré au début de l'année un accroissement sensible de l'écart de rendements entre les emprunts d'Etat et ceux du secteur privé. En outre, pour les emprunts du secteur privé, l'écart de rendements entre les débiteurs de premier ordre et les autres a encore augmenté, au second semestre, en raison du ralentissement attendu de la conjoncture et de la dette croissante de nombreuses entreprises.

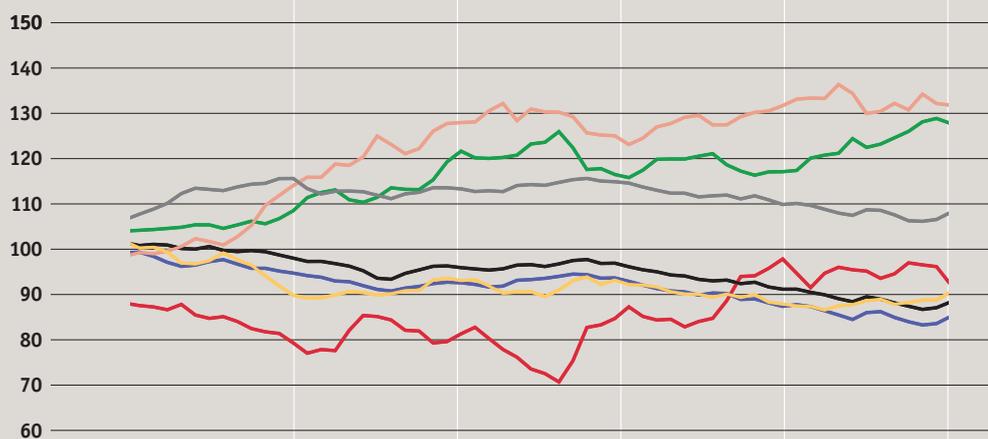
Taux d'intérêt à court terme

— Dollar des Etats-Unis
— Yen japonais
— Mark allemand
— Euro
— Franc suisse
 Dépôts à trois mois sur l'euro-marché.
 En pour-cent.
 Source: BRI



Cours de change

— Dollar des Etats-Unis
— Yen japonais
— Mark allemand
— Franc français
— Livre sterling
— Lire italienne
— Franc suisse
 Cours réels, pondérés par le commerce extérieur.
 Indice: 1995 = 100.
 Source: BRI



Repli moins marqué en Europe

En Europe, les rendements des emprunts d'Etat à dix ans n'ont pas diminué autant qu'aux Etats-Unis. Au Royaume-Uni, ils étaient de 4,9% en décembre, contre 5,4% un an auparavant; la courbe des rendements s'était inversée en octobre 1999 déjà. Dans la zone euro, les rendements s'établissaient à 5,1% en décembre, soit 0,6 point au-dessous de leur niveau de janvier, et restaient ainsi supérieurs aux taux à court terme.

Stabilité des taux à long terme au Japon

Au Japon, le rendement des emprunts d'Etat à dix ans s'est maintenu à environ 1,7% pendant toute l'année. Il était déjà à ce niveau l'année précédente.

Baisse des cours des actions

Sur les principales places boursières, à l'exception de la Suisse, les cours des actions ont fléchi tout en marquant des fluctuations parfois vives. Ils ont atteint leur point culminant au début de l'année aux Etats-Unis et vers le milieu de l'année en Europe. La baisse a été particulièrement forte pour de nombreux titres de l'industrie de l'informatique et des télécommunications, titres qui avaient beaucoup progressé en 1999.

Diminution du recours net aux marchés financiers internationaux

Après avoir fortement augmenté en 1999, le volume net des capitaux levés sur les marchés financiers internationaux a diminué de 6%. Les émissions annoncées, soit 1138 milliards de dollars au total, ont porté en majeure partie sur des emprunts à moyen et long terme. La part des instruments du marché monétaire est demeurée faible, puisqu'elle s'est inscrite à 122 milliards de dollars seulement. La répartition des émissions selon la monnaie s'est sensiblement modifiée d'une année à l'autre. Les parts de l'euro et du dollar ont reculé, passant respectivement de 39% à 34% et de 43% à 42%. En revanche, la part du yen a progressé de 5 points pour atteindre 12%. Les émissions libellées en francs suisses avaient une part de 1,4%, d'où un léger repli par rapport à ce qui avait été observé les années précédentes.

Hausse des bénéfices des banques aux Etats-Unis et en Europe

Grâce à l'évolution favorable de la conjoncture, les banques commerciales des Etats-Unis et d'Europe ont pu une nouvelle fois accroître leurs bénéfices. Le processus de concentration en cours dans le secteur financier s'est poursuivi. Aux Etats-Unis, la révision de 1999 de la législation bancaire («Financial Modernization Act») a accéléré le mouvement. Au sein de l'UE, des banques de plusieurs pays ont intensifié leur collaboration. D'importantes fusions ont eu lieu entre des banques d'Allemagne et d'Autriche, de France et du Royaume-Uni ainsi qu'en Scandinavie.

Poursuite de la restructuration du secteur bancaire en Asie

Au Japon, le processus de restructuration a continué dans le secteur bancaire. En dépit du soutien de l'Etat, la dotation en fonds propres de nombreux établissements est restée faible. A Hong-Kong et à Singapour, il a été possible d'asseoir le secteur financier sur une base plus solide. Dans d'autres pays d'Asie orientale, par contre, la part élevée des crédits douteux n'a pu être réduite dans une mesure satisfaisante.

Renforcement de la collaboration entre les bourses européennes

Les bourses européennes ont cherché à renforcer leur collaboration. En septembre, les bourses d'Amsterdam, de Bruxelles et de Paris ont fusionné pour donner naissance à Euronext. Un rapprochement entre les bourses de Francfort et de Londres a cependant échoué. Quant à SWX Swiss Exchange, la bourse suisse, elle a créé avec la plate-forme de négoce anglaise Tradepoint une nouvelle bourse intitulée virt-x et spécialisée dans le négoce de blue chips européennes.

1996

1997

1998

1999

2000

Taux d'intérêt à long terme

Etats-Unis
 Japon
 Allemagne
 Zone euro
 Suisse

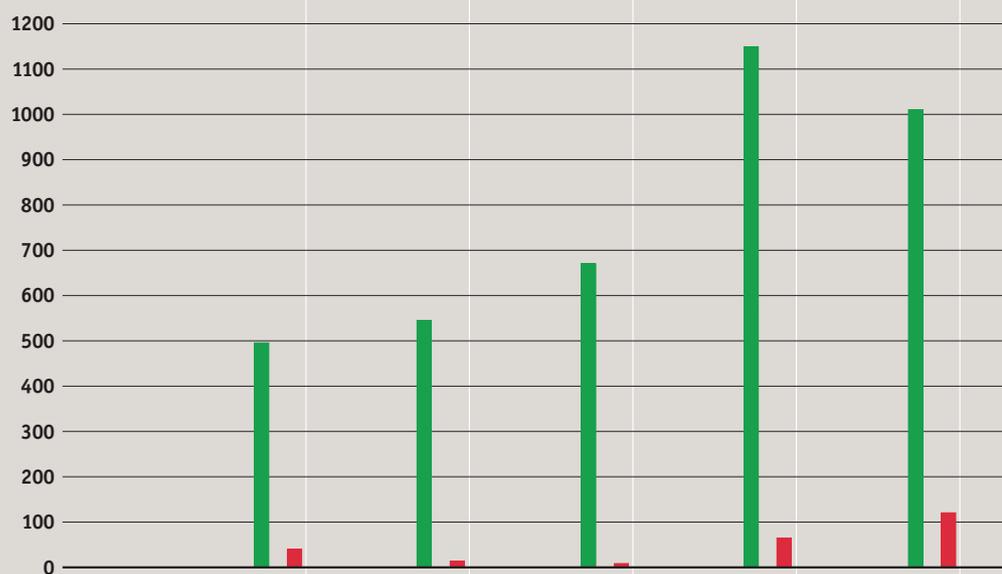
Obligations à long
 terme de l'Etat.
 En pour-cent.
 Source: BRI



Recours net aux marchés financiers internationaux

Obligations à long terme et
 papiers à moyen terme
 Papiers monétaires

En milliards de dollars.
 Source: BRI



2 Suisse

2.1 Evolution de la conjoncture

Forte croissance économique

En Suisse, la conjoncture a fortement gagné en vigueur. L'essor de l'économie mondiale, le bas niveau des taux d'intérêt et la faiblesse du franc face au dollar ont eu des effets positifs. L'évolution a été si dynamique au premier semestre que l'écart de production, observé depuis 1992, était presque intégralement résorbé vers le milieu de l'année. En moyenne annuelle, le produit intérieur brut réel a augmenté de 3,4%, contre 1,5% en 1999. Une expansion aussi vive n'avait plus été observée depuis 1989. La croissance économique a reposé principalement sur les exportations, mais la demande intérieure a elle aussi apporté une contribution importante à la conjoncture. Des impulsions ont découlé également de la construction.

Amélioration de la marche des affaires dans l'industrie

Dans l'industrie, la marche des affaires s'est nettement améliorée au cours de l'année. Les stocks ayant beaucoup diminué en 1999, la progression vigoureuse de la demande s'est traduite par une forte hausse de la production. Les capacités techniques, bien qu'accrues, ont été davantage sollicitées. Leur taux d'utilisation atteignait 84,4% à la fin de l'année, contre 82% douze mois auparavant. La marche des affaires a évolué de manière particulièrement favorable dans les branches axées sur les exportations. Les entrées de commandes, qui avaient augmenté massivement en début d'année, ont par la suite faibli quelque peu. L'industrie – qu'elle soit à vocation exportatrice ou axée sur le marché intérieur – est restée néanmoins optimiste, durant toute l'année, en ce qui concerne les perspectives d'affaires.

Consommation robuste des ménages

En termes réels, la consommation des ménages a progressé de 2%, soit à un rythme très proche de celui de l'année précédente. Elle est ainsi restée un pilier important de la conjoncture. Le climat de consommation s'est sensiblement amélioré, en particulier grâce à la situation favorable sur le marché de l'emploi. Tant le commerce de détail que les autres branches des services en ont bénéficié. Ainsi, du côté du tourisme, la demande intérieure a évolué de manière réjouissante. De plus, le nombre des hôtes étrangers s'est fortement accru, après deux années pendant lesquelles la crise asiatique avait fait sentir ses effets. La branche du tourisme, qui avait stagné en 1999, a donc connu une année particulièrement florissante.

Reprise des investissements en constructions

Les investissements en constructions ont progressé de 2,7% en termes réels, après un recul de 5,3% en 1999. Le développement du réseau des routes nationales et les grands projets ferroviaires (NLFA, Rail 2000) ont contribué pour beaucoup à la vive expansion du génie civil. Dans la construction de logements, l'activité a augmenté à un rythme plus lent qu'en 1999. Une accélération a été observée en revanche dans le segment des constructions à caractère artisanal et industriel, à la suite de l'amélioration de la marche des affaires dans l'industrie et d'un certain besoin de rattrapage dans l'entretien de ce type de bâtiments.

Forte expansion des investissements en biens d'équipement

La forte croissance des investissements en biens d'équipement a continué. Elle s'est établie à 10,3% en termes réels, après 9% environ en 1999. L'augmentation du taux d'utilisation des capacités techniques et de meilleurs résultats ont incité les entreprises industrielles à investir davantage. Ces investissements visaient à rationaliser la production, mais aussi, de plus en plus, à étendre les capacités. Les investissements en biens d'équipement ayant pro-

1996

1997

1998

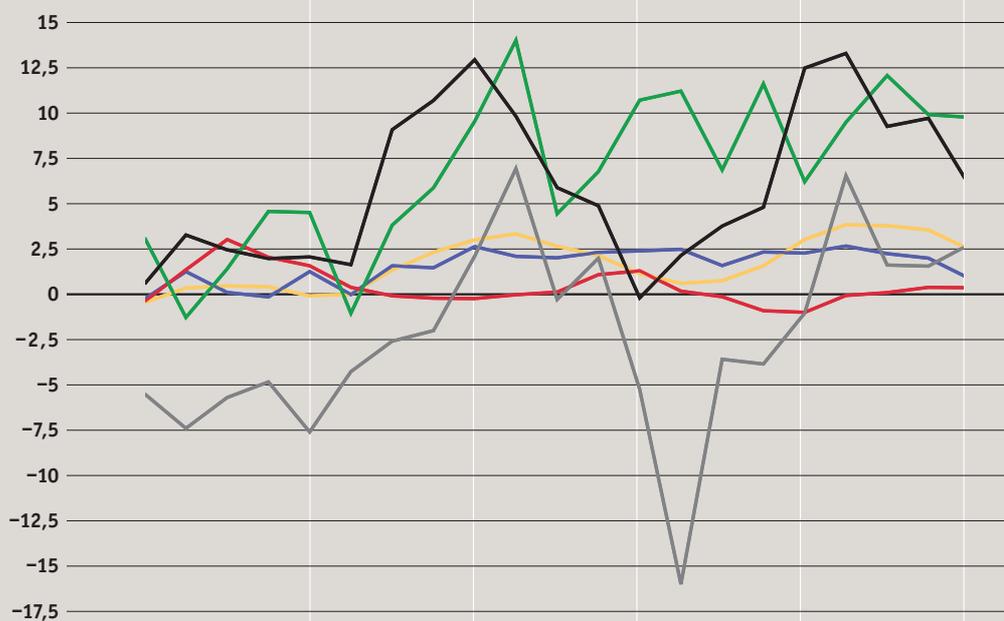
1999

2000

Produit intérieur brut

- Produit intérieur brut réel
- Consommation privée
- Consommation publique
- Investissements en constructions
- Investissements en biens d'équipement
- Exportations

Variation en pour-cent par rapport à l'année précédente.
Source: seco



1996

1997

1998

1999

2000

gressé ces dernières années à des rythmes sensiblement supérieurs à ceux des investissements en constructions, leur part au total annuel des investissements a nettement augmenté. En 2000, elle dépassait 50% pour la première fois.

Accélération de la croissance des exportations ...

En volume, l'expansion des exportations de biens a atteint 7,1%, soit plus du double du taux observé en 1999. La conjoncture favorable aux Etats-Unis et dans l'UE a contribué à cette évolution. Mais l'industrie d'exportation a bénéficié également de la reprise en Asie de l'Est, de la forte demande en provenance des pays de l'OPEP ainsi que du cours élevé du dollar. En valeur, les livraisons vers les Etats-Unis se sont accrues de 13%, et celles vers l'UE, de 6,7%. Les ventes de biens d'équipement, de matières premières et de produits semi-finis ont progressé de manière particulièrement forte. Par catégories de marchandises, les exportations de produits de la métallurgie et de l'industrie des machines ainsi que d'équipements électriques et d'instruments de précision ont enregistré des taux de croissance élevés. Les prix à l'exportation ont augmenté de 3,5%, soit davantage qu'en 1999.

... et des importations

Soutenues par une demande intérieure robuste, les importations de biens se sont accrues de 7% en volume, contre 8,2% l'année précédente. Les achats à l'étranger de matières premières et de produits semi-finis se sont tout particulièrement accélérés du fait de la situation économique favorable dans l'industrie. Les importations de biens de consommation et de biens d'équipement ont progressé à des rythmes inférieurs à ceux de 1999, et les achats d'agents énergétiques ont légèrement diminué. Après un repli en 1999, les prix à l'importation ont marqué une hausse de 6,4% en 2000. Cette hausse est due à l'évolution des prix en dollars du pétrole et d'autres matières premières, mais aussi à la faiblesse du franc face à la monnaie américaine.

Croissance plus forte de la demande de main-d'œuvre

La conjoncture très favorable s'est reflétée également dans la demande de main-d'œuvre, qui a considérablement progressé. L'emploi s'est accru de 2,2%, contre 1,6% l'année précédente. Des emplois ont été créés avant tout dans le secteur des services (+2,6%). La répartition par branches montre cependant que la hausse la plus forte a été enregistrée dans la construction. Dans l'industrie, l'emploi a augmenté de 1%, après avoir continuellement diminué au cours des années nonante. La tendance à l'augmentation de la part du secteur des services s'est poursuivie en 2000. Dans le commerce, les banques, l'informatique, l'administration publique, les services fournis aux entreprises et l'enseignement, l'emploi a marqué de sensibles progressions. L'évolution a été moins uniforme dans l'industrie, puisque la croissance de l'emploi s'est concentrée dans les branches technologiques.

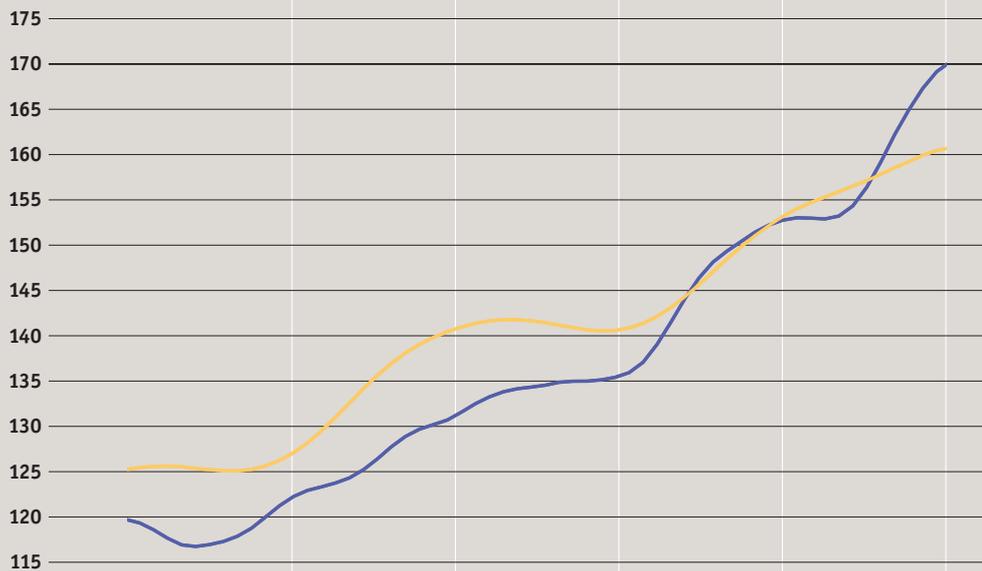
Diminution du chômage

Le chômage a continué à se replier. En données corrigées des variations saisonnières, le nombre des demandeurs d'emploi s'inscrivait à 111 300 en décembre, contre 148 500 un an auparavant. Les demandeurs d'emploi comprennent, outre les chômeurs, les personnes ayant un gain intermédiaire, celles qui participent à des programmes d'occupation, ainsi que celles qui suivent des cours de reconversion ou de perfectionnement. En un an, le nombre des chômeurs inscrits auprès des offices du travail a diminué de 18 300 pour s'établir à 66 000. Le taux de chômage a passé de 2,3% à 1,8%, et celui des demandeurs d'emploi, de 4,1% à 3,1%. Le mouvement de repli a cependant marqué un ralentissement au cours de l'année. L'écart croissant entre les qualifications des chômeurs et les exigences des entreprises a conduit celles-ci à engager un plus grand nombre d'employés très qualifiés venant de l'étranger. Le nombre des frontaliers et celui des personnes ayant un permis à l'année ont progressé très fortement.

Commerce extérieur

Importations
Exportations

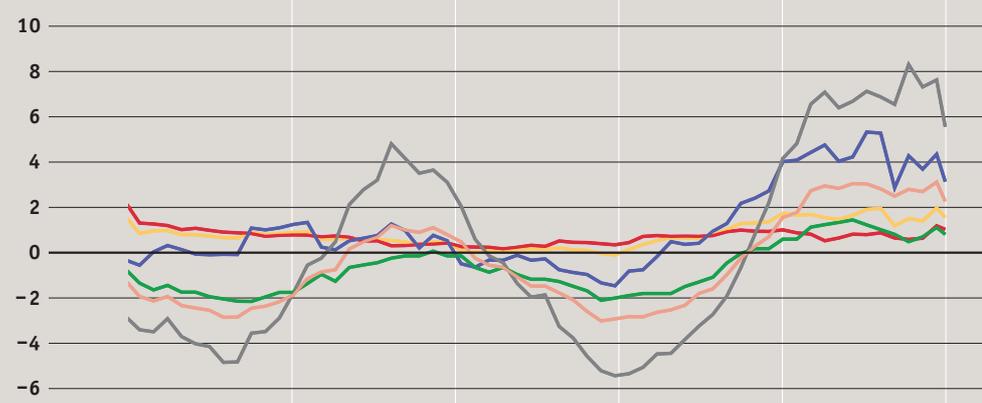
En volume; séries cvs et lissées.
Indice: 1988 = 100.
Source: Direction générale
des douanes



Evolution des prix

Prix à la consommation
Prix à la consommation des biens suisses
Prix à la consommation des biens importés
Prix à l'importation
Prix à la production
Prix à la production et à l'importation

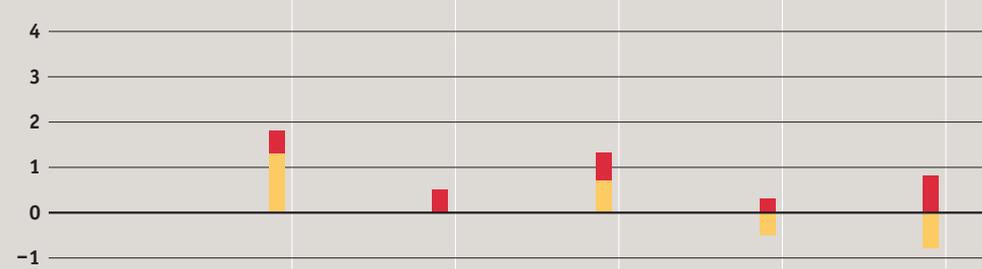
Indice: mai 1993 = 100.
Variation en pour-cent par rapport
à l'année précédente.
Source: Office fédéral de la statistique



Salaires

En termes nominaux
En termes réels

Gains des travailleurs.
Variation en pour-cent par rapport
à l'année précédente
(pour 2000, selon des estimations).
Source: Office fédéral de la statistique



Fléchissement du chômage de longue durée

Le repli du chômage est allé de pair avec une diminution du nombre des chômeurs de longue durée, c'est-à-dire des personnes sans emploi depuis un an ou davantage. Les chômeurs de longue durée formaient 18,5% du total des chômeurs inscrits à fin 2000, contre 22,5% un an auparavant. Le problème des chômeurs en fin de droits est lui aussi devenu moins aigu. Quelque 10 000 personnes sont arrivées à la fin de la période donnant droit aux prestations de l'assurance-chômage en 2000, contre 39 300 l'année précédente.

Disparités régionales

Une fois encore, le chômage a touché les trois régions linguistiques de manière très inégale. En moyenne annuelle, le taux de chômage s'inscrivait à 3,3% au Tessin, à 3% en Suisse romande et à 1,6% en Suisse alémanique.

Lente progression de la population active

Selon l'enquête suisse sur la population active (ESPA), qui est menée une fois l'an, au deuxième trimestre, le nombre des personnes actives occupées a progressé de 0,4% seulement, contre 0,8% lors du relevé précédent. Le nombre des personnes occupées à plein temps et celui des personnes travaillant entre 50% et 90% se sont accrus de respectivement 0,5% et 2,3%, mais le nombre des personnes ayant un taux d'occupation inférieur à 50% a reculé de 1,7%. Contrairement aux années précédentes, le nombre des femmes occupées à plein temps a augmenté, alors que celui des femmes travaillant à temps partiel a diminué. Chez les hommes, le nombre des actifs employés à temps partiel a marqué une forte hausse. Comme précédemment, 80% des postes à temps partiel étaient occupés par des femmes. Le taux d'activité des hommes était de 89,4%, et celui des femmes, de 73,9%.

Emploi et chômage

	1996	1997	1998	1999	2000
1 Selon la statistique de l'emploi					
Emplois à plein temps¹ variation en %	-2,2	-1,9	-0,4	-0,2	1,0
Emplois à plein temps et à temps partiel¹ variation en %	-1,2	-1,3	0,7	1,6	2,2
2 Selon l'ESPA					
Personnes actives occupées² variation en %	0,5	-0,4	1,8	0,8	0,4
Taux de chômage en %	4,7	5,2	3,9	2,7	2,0
3 Volume des annonces d'offres d'emploi dans les journaux					
Chômeurs en milliers	168,6	188,3	139,7	98,6	72,0
Personnes occupées selon un horaire réduit en milliers	13,1	6,6	3,1	2,9	0,7
Sources: OFS, seco et indice Manpower					
Indice de l'emploi Manpower³ variation en %	-19,9	2,5	35,9	26,5	24,5

Accélération de la hausse des prix à la consommation

Mesuré à l'indice suisse des prix à la consommation, le renchérissement annuel atteignait 1,6%, contre 0,8% en 1999. Il était dû à raison d'un point environ à l'envolée des prix des produits pétroliers. En douze mois, les prix des marchandises ont augmenté de 3,1%, après une hausse de 0,7% en 1999. Dans les services, en revanche, le renchérissement s'est modéré, passant de 0,9% en 1999 à 0,4% en 2000. Ce ralentissement s'explique notamment par la nouvelle et forte baisse des prix dans le domaine des télécommunications.

Biens étrangers nettement plus onéreux

Du fait principalement de l'envolée du prix du pétrole, les biens d'origine étrangère ont renchéri de 4,1% en moyenne, contre 1% en 1999. Les prix des biens suisses ont quant à eux augmenté de 0,7%, comme l'année précédente.

Après avoir diminué les deux années précédentes, les prix de l'offre totale ont progressé de 2,7%. Le renchérissement était de 6,7% pour les biens importés, et de 0,9% pour les biens suisses. Les prix des matières premières ont marqué une hausse particulièrement forte, tandis que les produits semi-finis et les biens de consommation ont renchéri modérément. Quant aux prix des biens d'équipement, ils se sont maintenus à leur niveau de 1999.

La balance des transactions courantes a dégagé un solde actif de 52,4 milliards de francs, contre 45 milliards en 1999. En pourcentage du produit intérieur brut, son excédent a augmenté, passant de 11,6% en 1999 à 12,9% l'année suivante. Dans le commerce spécial, les exportations de biens ont progressé de 10,6% en valeur, et les importations, de 13,4%. La balance commerciale s'est ainsi soldée par un déficit de 2,1 milliards de francs, après avoir enregistré un excédent de 1 milliard en 1999. Pour l'ensemble des échanges de biens (soit le commerce spécial, mais aussi les métaux précieux, les pierres gemmes, les objets d'art et les antiquités ainsi que l'énergie électrique), le déficit a été de 4,8 milliards de francs. Le solde actif de la balance des services s'est accru de 2,8 milliards pour atteindre 22,6 milliards de francs. D'une année à l'autre, les recettes provenant du tourisme et des transports internationaux ont progressé, et les commissions encaissées par les banques ont considérablement augmenté. Le solde actif des revenus de facteurs – revenus du travail et de capitaux – s'est inscrit à 40,2 milliards de francs. Sa hausse de 8,3 milliards de francs a découlé des revenus nets tirés des investissements directs et des investissements de portefeuille. Quant aux transferts courants, ils se sont soldés par un déficit de 5,5 milliards de francs, contre 6,2 milliards en 1999.

Hausse des prix de l'offre totale

Excédent accru de la balance des transactions courantes

Balance des transactions courantes soldes en milliards de francs

	1996	1997	1998 Chiffres révisés	1999 Chiffres provisoires	2000 Chiffres estimés
Biens	1,1	-0,5	-2,3	-0,4	-4,8
Commerce spécial	2,2	2,0	2,2	1,0	-2,1
Energie électrique	0,5	0,7	0,7	0,6	0,4
Autres postes	-1,5	-3,2	-5,2	-2,1	-3,1
Services	15,4	18,9	19,6	19,8	22,6
dont tourisme	1,6	1,4	1,7	1,4	1,7
dont assurances privées	1,7	2,0	2,2	2,7	2,8
dont transports	0,4	1,2	1,5	1,8	1,9
dont commissions bancaires	7,8	8,8	9,2	11,1	13,3
Revenus de facteurs	15,6	23,4	25,5	31,9	40,2
Revenus du travail	-6,9	-6,5	-6,4	-6,5	-7,0
Revenus de capitaux	22,4	30,0	32,0	38,4	47,1
Transferts courants	-4,9	-4,9	-5,3	-6,2	-5,5
Balance des transactions courantes	27,2	37,0	37,5	45,0	52,4

2.2 Finances publiques

Fort excédent de recettes de la Confédération

En 2000, le compte financier de la Confédération a dégagé un excédent de recettes de 4,6 milliards de francs, soit 1,1% du produit intérieur brut, alors qu'un déficit de 1,8 milliard figurait au budget. L'écart par rapport au budget a été très net du côté des recettes. Celles-ci se sont accrues à la suite de l'essor économique d'une ampleur inattendue, qui a influé positivement sur les produits avant tout de l'impôt anticipé, de l'impôt fédéral direct et des droits de timbre. En outre, des recettes exceptionnelles, telles que le produit de la vente aux enchères de licences pour la téléphonie mobile, ont contribué à ce bon résultat. Quant aux dépenses de la Confédération, elles sont restées inférieures au budget du fait de l'évolution en particulier dans les domaines de la prévoyance sociale, de l'agriculture et du trafic.

Budget approximativement équilibré pour 2001

Le budget de la Confédération pour 2001 prévoit un excédent de recettes de 18 millions de francs. Il table, du côté des recettes, sur une progression qui devrait marquer un retour à la normale, notamment dans le domaine de l'impôt anticipé. Les dépenses devraient quant à elles augmenter à un rythme légèrement inférieur à la croissance économique nominale.

Objectif constitutionnel atteint

Etant donné son excédent de recettes de 4,6 milliards de francs, la Confédération a respecté l'objectif budgétaire 2001, qui est inscrit dans la constitution depuis 1998. L'article constitutionnel autorise en effet un déficit de 2,5 milliards de francs au maximum pour 2000.

Excédents des cantons et communes

Grâce à la bonne conjoncture, les cantons et les communes ont eux aussi, pour la plupart, dégagé des excédents de recettes. Selon les données disponibles, les excédents ont atteint environ 500 millions de francs pour les cantons et 250 millions pour les communes. Les déficits ressortant des budgets s'élevaient à 1,3 milliard de francs pour les cantons et à 500 millions pour les communes.

Diminution de la quote-part d'endettement

La quote-part d'endettement (dettes de la Confédération, des cantons et des communes en pourcentage du produit intérieur brut) a continué à diminuer, passant de 51,4% à moins de 50%. La dette publique revenait pour moitié à la Confédération, pour 30% aux cantons et pour 20% aux communes.

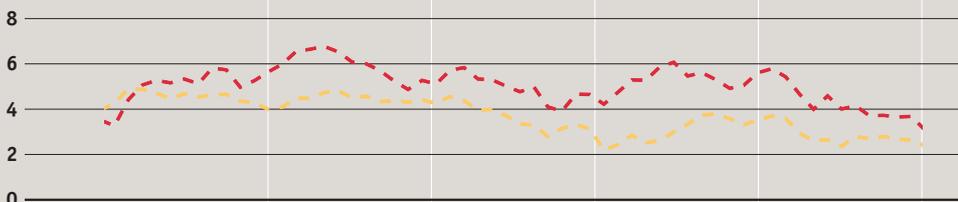
Procédure de consultation sur la nouvelle péréquation financière

Lancée en 1999, la procédure de consultation sur la nouvelle péréquation financière s'est achevée en 2000. La nouvelle loi vise principalement à réduire les écarts entre cantons financièrement forts et cantons financièrement faibles, à revitaliser le fédéralisme et à redéfinir les compétences respectives de la Confédération et des cantons. L'administration fédérale soumettra, vraisemblablement en 2001, un projet remanié au Conseil fédéral.

Ecarts entre taux d'intérêt à long terme

- Allemagne – Suisse
- Etats-Unis – Suisse

En points.
Source: BRI



Evolution du cours du franc

- Total (15 pays)
- Dollar des Etats-Unis
- Mark allemand
- Yen japonais
- Franc français
- Lire italienne

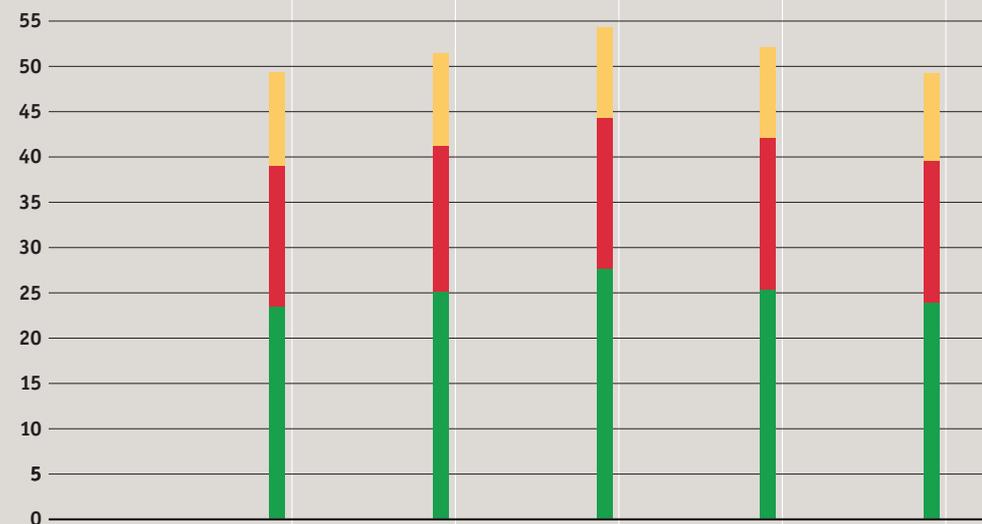
Prix réel du franc en termes de monnaies étrangères.
Total: pondéré par les exportations.
Indice: novembre 1977 = 100



Dettes publiques

- Communes
- Cantons
- Confédération

En pour-cent du PIB
(pour 2000, selon des estimations).
Source: Administration fédérale des finances



2.3 Marchés financiers

Hausse des taux d'intérêt dans la première moitié de l'année

La hausse des taux d'intérêt, qui avait commencé au second semestre de 1999, a continué dans la première moitié de 2000. Les taux à court terme ayant augmenté davantage que les taux à long terme, la courbe des rendements s'est nettement aplatie. Le rendement moyen des emprunts de la Confédération a progressé pour atteindre 4,3% en mai, puis a marqué de nouveau un repli. En décembre, il s'établissait à 3,7%. Le rendement des créances comptables à trois mois sur la Confédération a lui aussi augmenté, passant de 1,7% en janvier à 3,3% en novembre. Il a ensuite diminué légèrement pour s'inscrire à 3,2% en décembre. Ainsi, l'écart entre le rendement des obligations de la Confédération et celui des créances comptables à trois mois était de 0,5 point en décembre, contre 2,1 points en janvier.

Progression des cours des actions

L'indice suisse des cours des actions (SPI) a enregistré une hausse de 12% en 2000. Jusqu'à la mi-août, il s'est accru de 15% pour atteindre près de 5800 points. Il a par la suite fléchi, passant à 5300 points environ en octobre. Grâce à une nouvelle hausse, il a terminé l'année à environ 5600 points. Les cours des actions des grandes entreprises ont augmenté de 9%. Leur progression a été sensiblement inférieure à celle des actions des petites entreprises (+36%) et des moyennes entreprises (+22%). Dans les services, les cours ont gagné 11%, soit approximativement autant que dans l'industrie. Des écarts considérables ont été toutefois observés entre les différentes branches. Ainsi, les titres de l'alimentation se sont accrus de 30%, ceux des assurances, de 21%, et ceux des banques, de 16%. Par contre, les titres du commerce de détail ont cédé 7%, ceux de l'industrie des transports, 9%, et ceux de la construction, 7%. Le «New Market Index», qui groupe des valeurs des domaines des télécommunications, de la biotechnologie et des technologies de l'information, est parti en flèche au début de l'année, puis a fortement chuté au printemps et a par la suite fluctué considérablement. En décembre, il était supérieur de 7,4% à son niveau de janvier.

Diminution du recours net au marché des capitaux

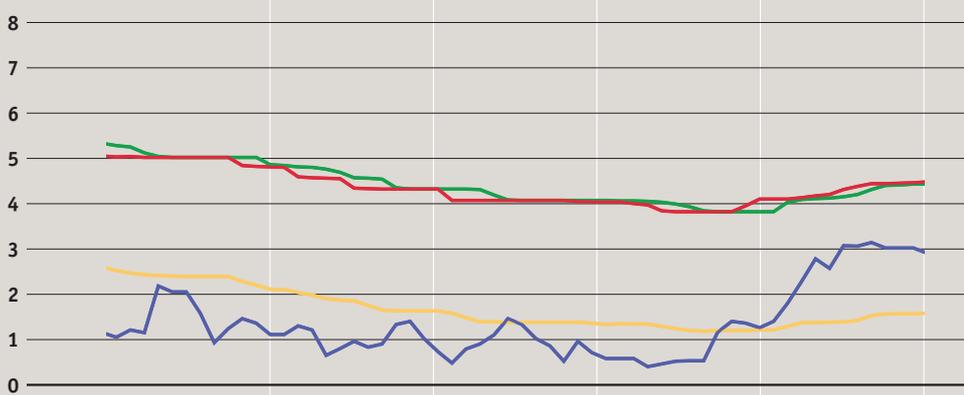
D'une année à l'autre, le recours au marché suisse des capitaux a une nouvelle fois diminué. Le prélèvement net (émissions moins remboursements) a porté sur 28,8 milliards de francs, contre 34,8 milliards en 1999. Les émetteurs suisses ont recueilli 17,3 milliards de francs, soit 5,3 milliards de plus que l'année précédente. Par contre, les fonds prélevés par les débiteurs étrangers ont sensiblement reculé, passant de 22,8 milliards en 1999 à 11,5 milliards de francs l'année suivante. Du total des fonds recueillis par les émissions suisses, près des cinq sixièmes découlaient d'obligations, et plus d'un sixième, d'actions.

Ralentissement de la croissance des crédits

La croissance des crédits bancaires à des débiteurs suisses s'est ralentie. Les créances non garanties par hypothèque ont progressé à un rythme inférieur de moitié à celui de 1999. Elles ont diminué dans les grandes banques, mais enregistré un taux d'expansion à deux chiffres dans les banques cantonales. Les créances garanties par hypothèque se sont approximativement maintenues à leur niveau de l'année précédente. Ces créances ont légèrement fléchi dans les grandes banques et les banques cantonales, alors qu'elles ont augmenté dans les banques régionales et les banques Raiffeisen. L'épargne classique – engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements et obligations de caisse – a continué à régresser en 2000. Aussi les banques ont-elles dû se tourner davantage vers les opérations interbancaires et le marché des capitaux pour financer leurs crédits et prêts hypothécaires.

Taux d'intérêt représentatifs dans les banques

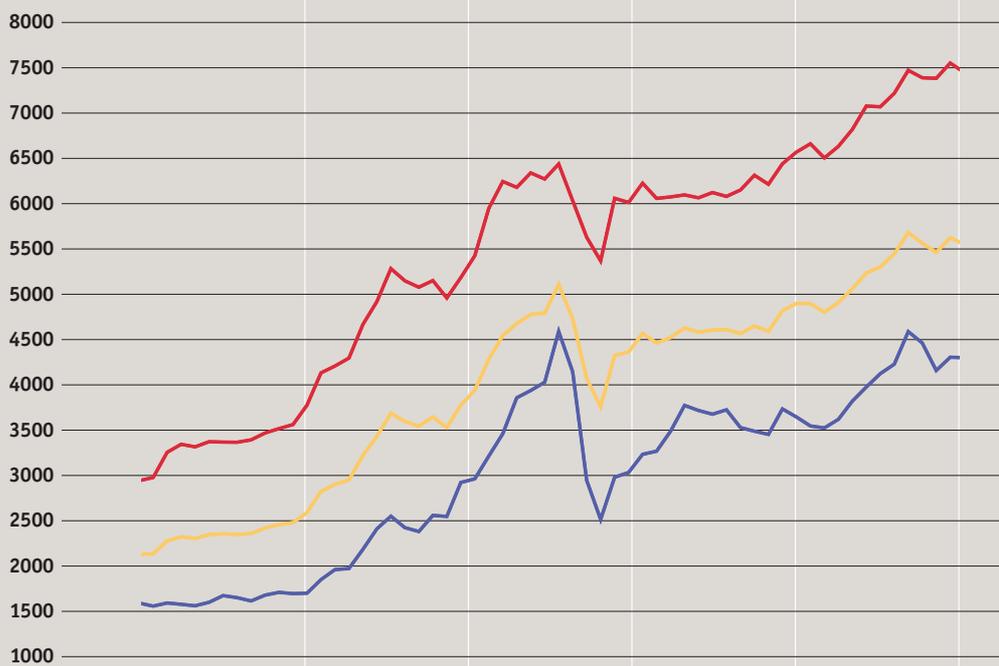
— Anciennes hypothèques, banques cantonales
— Nouvelles hypothèques, banques cantonales
— Dépôts d'épargne, banques cantonales
— Dépôts à trois mois, grandes banques
 Moyenne trimestrielle, en pour-cent



Cours des actions

— Total
— Banques
— Industrie

Swiss Performance Index.
Source: SWX Swiss Exchange (bourse suisse)



Assainissement de la Banque Cantonale de Genève

La Banque Cantonale de Genève a transféré environ 5 milliards de francs de crédits en souffrance à une Fondation de valorisation. Ce transfert a nécessité de porter le capital de 225 millions à 360 millions de francs. Le capital est détenu principalement par la Ville et l'Etat de Genève ainsi que par les communes genevoises. Contrairement à la Banque Cantonale de Genève, la Fondation de valorisation bénéficie d'une garantie intégrale de l'Etat.

Grandes banques: acquisitions aux Etats-Unis

L'UBS SA et le Credit Suisse Group ont tous deux renforcé leur présence aux Etats-Unis. L'UBS SA a investi 20,8 milliards de francs pour reprendre la banque de gestion de fortune PaineWebber, tandis que le CS Group a acquis la banque d'affaires Donaldson, Lufkin & Jenrette (DLJ) pour 19,6 milliards de francs. Les deux grandes banques ont ainsi accru leur position, aux Etats-Unis, dans les domaines de la banque d'affaires et de la gestion de fortune.

Bénéfices en expansion des banques

Dans un environnement international caractérisé par une incertitude croissante, les deux grandes banques ont enregistré des bénéfices très élevés. En outre, les autres banques ont pu généralement augmenter leurs bénéfices.

Agrégats monétaires

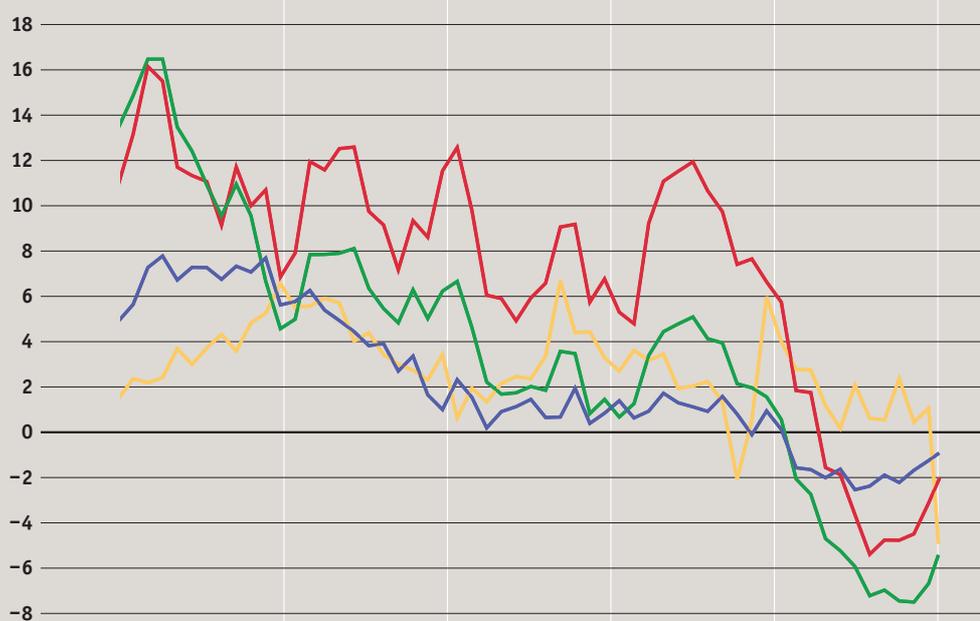
Monnaie centrale

M₁

M₂

M₃

Variation en pour-cent par rapport à l'année précédente

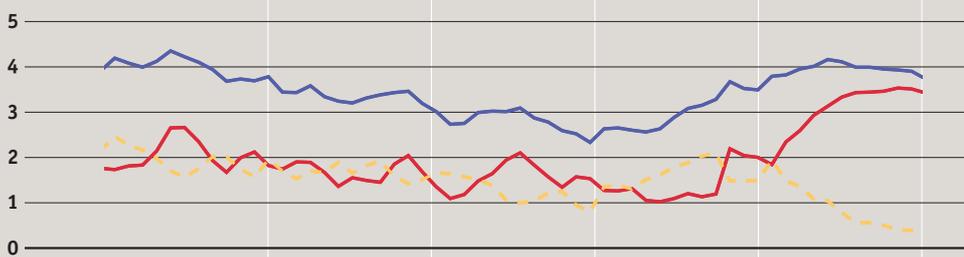


Taux d'intérêt sur les marchés de l'argent et des capitaux

Libor à trois mois

Rendement d'obligations fédérales

Ecart en points



1 Stratégie

La politique monétaire de la Banque nationale doit permettre à l'économie d'utiliser pleinement son potentiel de production, sans que la stabilité du niveau des prix soit menacée à moyen terme. La stabilité des prix est une condition importante à remplir pour assurer le bon fonctionnement de l'économie. Un niveau trop bas des taux d'intérêt engendre une offre excessive de monnaie et, partant, une demande trop forte de biens et de services. Dans son ensemble, l'appareil de production est alors trop sollicité, ce qui peut entraîner des hausses de prix. Inversement, un niveau trop élevé des taux d'intérêt freine la production, et l'économie enregistre des déficits de croissance, mais aussi peut-être un recul du niveau des prix.

La Banque nationale a besoin d'indicateurs qui lui permettent de déterminer si le cap donné à sa politique est approprié, compte tenu de l'objectif de la stabilité des prix. Entre 1980 et 1999, elle a utilisé la monnaie centrale désaisonnalisée comme agrégat-cible et indicateur de sa politique monétaire. En 1999, l'institut d'émission a soumis sa stratégie de politique monétaire à un examen approfondi, étant donné que la monnaie centrale avait perdu de sa fiabilité. L'adaptation de sa stratégie, début 2000, a entraîné trois innovations. Depuis, la Banque nationale définit explicitement ce qu'elle entend par stabilité du niveau des prix, afin de renforcer la transparence de sa politique monétaire sous cet angle. Elle fonde ensuite ses décisions de politique monétaire sur une prévision d'inflation à moyen terme. Enfin, sur le plan opérationnel, elle fixe une marge de fluctuation pour un taux de référence qu'elle a choisi, le Libor à trois mois («London interbank offered rate»). L'institut d'émission renonce également, depuis début 2000, à publier un objectif de croissance en termes d'un agrégat monétaire. Comme elles fournissent de précieuses informations sur l'évolution à moyen terme du renchérissement, les masses monétaires, en particulier M_3 , continuent à jouer un rôle important en tant qu'indicateurs de la politique monétaire.

La Banque nationale assimile une hausse annuelle de l'indice suisse des prix à la consommation de moins de 2% à la stabilité du niveau des prix. Ainsi, elle tient compte notamment du fait que le renchérissement ne peut être mesuré avec exactitude. Des problèmes de mesure découlent par exemple des améliorations qualitatives qui sont apportées aux biens et aux services. De telles améliorations rendent l'inflation tendanciellement un peu plus forte qu'elle ne l'est en réalité.

La Banque nationale doit s'attendre à ce que les prix subissent à court terme des mouvements inattendus, à la suite notamment de fluctuations des prix des produits pétroliers, d'autres prix à l'importation ou des cours de change. Elle ne réagit qu'aux mouvements qui risquent de déboucher sur une évolution inflationniste ou déflationniste durable. Chercher à éliminer les mouvements à court terme du niveau des prix pourrait amplifier les fluctuations de la conjoncture, ce qui nuirait sensiblement à l'économie.

Au milieu et à la fin de chaque année, la Banque nationale publie une prévision d'inflation pour les trois prochaines années. La période de trois ans tient compte du laps de temps qui est nécessaire à la transmission des impulsions venant de la politique monétaire. Des prévisions pour un tel horizon sont cepen-

Objectifs de la politique monétaire: stabilité du niveau des prix et pleine utilisation du potentiel de production

Adaptation de la stratégie de politique monétaire au début de 2000

Définition de la stabilité du niveau des prix

En principe, aucune réaction en cas de mouvements à court terme des prix

Publication à intervalles réguliers d'une prévision d'inflation

dant grevées de lourdes incertitudes. En publiant une prévision à moyen terme, la Banque nationale souligne la nécessité d'adopter une attitude prospective et de réagir suffisamment tôt à des risques d'inflation. La prévision d'inflation repose généralement sur l'hypothèse d'un Libor à trois mois – le taux de référence de la Banque nationale – constant pendant la période sur laquelle porte la projection.

Indicateurs entrant dans la prévision d'inflation

A moyen ou long terme, la tendance du niveau des prix dépend de manière décisive de l'évolution des agrégats monétaires. Ceux-ci, en particulier la masse monétaire M_3 , restent par conséquent d'utiles indicateurs. A court terme en revanche, d'autres indicateurs ayant trait avant tout à l'évolution de la conjoncture et des cours de change sont importants. La Banque nationale commente périodiquement l'évolution des principaux indicateurs de politique monétaire qui entrent dans sa prévision d'inflation.

Réexamen de la politique monétaire en fonction de la prévision d'inflation

Si l'inflation prévue s'écarte de la stabilité des prix, telle que la Banque nationale la définit, une adaptation de la politique monétaire s'impose. La Banque nationale resserre tendanciellement les rênes monétaires quand le renchérissement menace de passer au-dessus de 2% et les relâche quand il y a risque de déflation.

Stratégie pour la gestion du marché monétaire: marge de fluctuation assignée au Libor à trois mois

Pour la mise en œuvre de sa politique monétaire, la Banque nationale se réfère au niveau des taux d'intérêt sur le marché monétaire. Elle assigne une marge de fluctuation d'un point au Libor à trois mois, soit le taux des dépôts à court terme en francs le plus important sur le plan économique, et la rend publique périodiquement. Elle réexamine sa politique monétaire à l'occasion des analyses de la situation auxquelles elle procède chaque trimestre. Si les circonstances l'exigent, l'institut d'émission adapte la marge de fluctuation du Libor à trois mois sans attendre le prochain examen trimestriel de la situation. Il motive les éventuelles adaptations.

Technique de gestion

La Banque nationale influe sur le Libor essentiellement par des pensions de titres à court terme («repos»). Afin d'éviter une hausse indésirable du Libor à trois mois, elle peut renforcer, par des pensions de titres, la dotation des banques en liquidités et réduire tendanciellement les taux qu'elle applique aux pensions de titres (création de liquidités). Inversement, elle peut provoquer une hausse des taux d'intérêt en raréfiant l'approvisionnement en liquidités ou en relevant les taux de ses pensions de titres (absorption de liquidités). Les banques commerciales détiennent une part prépondérante de leurs liquidités en francs suisses sous forme d'avoirs en comptes de virements à la Banque nationale. La demande d'avoirs en comptes de virements des banques commerciales découle avant tout des dispositions légales régissant les liquidités bancaires. Depuis l'introduction des liquidités intrajournalières, les besoins afférents au trafic des paiements interbancaires – en particulier ceux des principaux établissements – n'influent plus guère sur la demande d'avoirs en comptes de virements. Les pensions de titres sont conclues habituellement pour des durées allant d'un jour à plusieurs semaines. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt appliqués aux pensions de titres sont liées à des questions telles que la répartition des liquidités au sein du système et n'ont généralement rien à voir avec le cap donné à la politique monétaire.

Prévision d'inflation

Inflation

Prévision

Renchérissment

annuel moyen

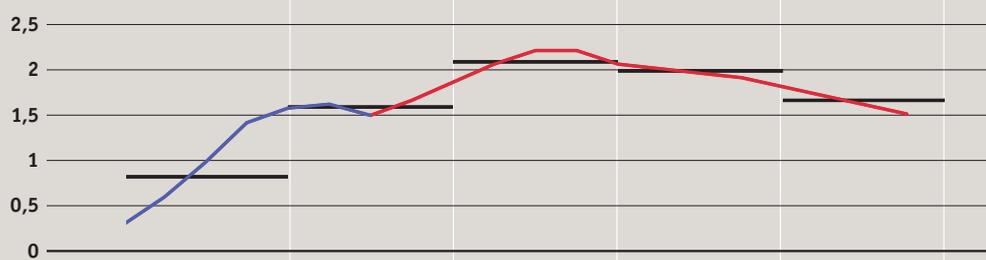
2000: 1,6%

2001: 2,1%

2002: 2,0%

2003: 1,7%

Variation en pour-cent
de l'indice suisse des
prix à la consommation
par rapport à l'année
précédente

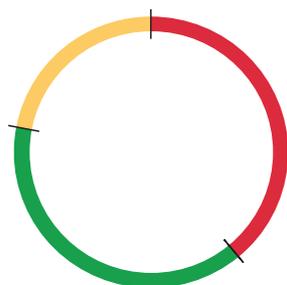


Taux des pensions de titres et Libor

Instruments de politique monétaire

Les taux des pensions de titres et le Libor ne sont pas directement comparables. Pour deux raisons, le Libor est tendanciellement plus élevé. En effet, il porte sur trois mois, alors que les pensions de titres ont des durées généralement plus courtes, et s'applique à des crédits en blanc entre banques. Il inclut par conséquent une prime pour le risque de crédit. En revanche, les taux des pensions de titres ne renferment pas une telle prime, puisque ces crédits sont garantis par des titres.

Les pensions de titres («repos») sont devenues le principal instrument de politique monétaire de la Banque nationale. Dans une telle opération, l'emprunteur vend au prêteur des papiers-valeurs qu'il détenait dans son portefeuille ou qu'il a empruntés. Simultanément, il s'engage à racheter au prêteur, à une date ultérieure, une quantité équivalente de papiers de la même catégorie. Sous l'angle économique, les pensions de titres sont des prêts assortis d'une garantie. L'emprunteur verse un intérêt au prêteur pour la durée du prêt. La Banque nationale peut recourir également aux swaps devises contre francs pour la gestion du marché monétaire. Elle a aussi la possibilité de placer dans des banques, en son propre nom, mais aux risques de la Confédération, des fonds que celle-ci a déposés à terme fixe chez elle. Ainsi, elle peut compenser des mouvements de liquidités entre les banques et la Confédération. Dans la stratégie actuelle de gestion du marché monétaire, ces deux derniers instruments jouent un rôle secondaire et ne sont utilisés qu'exceptionnellement.



Titres pris en pension en pour-cent

Obligations en francs suisses de débiteurs suisses 39

Obligations en francs suisses de débiteurs étrangers 39

Obligations en euros 22

Total: 24,3 milliards de francs à fin 2000

Instruments servant à la gestion du marché monétaire
en milliards de francs

	1999		2000	
	Encours Moyenne annuelle	Mouvement	Encours Moyenne annuelle	Mouvement
Pensions de titres (création de liquidités)	16,9	722,9	18,9	768,7
à moins de 1 semaine			0,9	227,0
à 1 semaine			4,1	211,2
à 2 semaines			10,0	259,4
à 3 semaines			3,6	62,2
autres			0,4	8,9
Fonds de la Confédération et de la Poste¹				
Dépôts à la BNS	17,8	244,5	11,4	112,8
Placements par la BNS	1,0	15,8	0,0	0,0

1 Depuis novembre 2000, sans les dépôts de la Poste (voir page 59)

Depuis octobre 1999, la Banque nationale met des liquidités intrajournalières, sans intérêt, à la disposition des banques commerciales. De telles liquidités sont offertes sous forme de pensions de titres. Elles servent à faciliter le déroulement du trafic des paiements. Les liquidités mises à disposition pendant la journée ne perturbent pas la conduite de la politique monétaire, étant donné qu'elles ne peuvent être utilisées pour satisfaire aux exigences légales en matière de liquidités. Le respect de ces exigences est contrôlé sur la base des données observées en fin de journée, donc après le remboursement des liquidités intrajournalières. Si une banque ne rembourse pas le même jour les liquidités intrajournalières qu'elle a obtenues, elle doit verser un intérêt calculé à un taux nettement supérieur à celui des avances sur nantissement.

Une banque confrontée à des besoins urgents de liquidités qu'elle ne peut couvrir sur le marché monétaire a la possibilité de s'adresser à la Banque nationale pour obtenir une avance sur nantissement. Ces avances sont rémunérées au taux lombard officiel, et la banque ne peut dépasser sa limite de crédit, limite qui est garantie par un dépôt de papiers-valeurs. Pour éviter que les banques n'utilisent les avances sur nantissement comme source permanente de refinancement, la Banque nationale fixe quotidiennement le taux lombard deux points au-dessus du taux de l'argent au jour le jour.

Liquidités intrajournalières en vue de faciliter le trafic des paiements

Avances sur nantissement, source de refinancement à court terme pour faire face à des situations exceptionnelles

2 Mise en oeuvre de la politique monétaire

Situation initiale

A fin 1999, la Banque nationale a pour la première fois publié une prévision d'inflation à moyen terme et assigné une marge de fluctuation au Libor à trois mois. Elle a fixé celle-ci à 1,25%–2,25%. Une telle marge signifiait un resserrement des rênes monétaires, resserrement par lequel la Banque nationale voulait maintenir l'inflation au-dessous de 2%. Selon la prévision d'inflation de fin 1999, le renchérissement annuel moyen devait passer de 1,5% en 2000 à 1,8% en 2002. Son accélération devait découler de l'essor attendu de la conjoncture et de la tendance à la hausse des prix qui, l'expérience le montre, résulte généralement d'une telle évolution.

Durcissement de la politique monétaire au premier semestre

La Banque nationale tablait sur une croissance économique de 1,8% en 2000. Peu après le tournant de l'année déjà, il est apparu que l'essor de la conjoncture en Suisse allait être nettement plus vigoureux, grâce à la croissance plus forte sur le plan international. Simultanément, la tendance persistante à la faiblesse du franc engendrait un assouplissement indésirable des conditions-cadres, sur le plan monétaire, en Suisse. Afin de prévenir le danger d'inflation découlant d'une telle situation, la Banque nationale a rapidement durci sa politique monétaire. Jusqu'au milieu de l'année, elle a relevé la marge de fluctuation du Libor à trois mois de 1,75 point au total pour la porter à 3%–4%.

Deux relèvements de la marge de fluctuation au premier trimestre

Après avoir annoncé, dans la seconde moitié de janvier déjà, son intention d'amener le Libor dans la zone supérieure de la marge de fluctuation de 1,25%–2,25%, la Banque nationale a relevé cette marge d'un demi-point, le 3 février. Lors de son examen trimestriel de la situation du 23 mars, elle a porté la marge de fluctuation du Libor à 2,5%–3,5%, d'où une nouvelle hausse de 0,75 point. Les données publiées après le relèvement de début février indiquaient que l'économie suisse avait très fortement gagné en vigueur au second semestre de 1999. Sur le marché du travail, des signes de pénurie de main-d'œuvre se faisaient de plus en plus sentir. En outre, des risques de renchérissement découlaient de la faiblesse qui caractérisait encore le franc, avant tout face au dollar.

Nouvelle hausse à la mi-juin

La Banque nationale, qui avait déjà laissé le Libor à trois mois s'établir dans la zone supérieure de la marge de fluctuation au début de juin, a relevé encore cette marge d'un demi-point, le 15 juin. La marge de fluctuation du Libor a ainsi passé à 3%–4%. Le réexamen de la prévision d'inflation faite à fin 1999 avait amené à conclure que les resserrements apportés jusqu'ici à la politique monétaire ne seraient pas suffisants pour assurer la stabilité des prix à moyen terme. La Banque nationale avait alors souligné qu'une accélération temporaire du renchérissement à plus de 2% en 2001 ne pourrait être évitée, en dépit de la nouvelle hausse du Libor.

Taux d'intérêt à court terme

— Libor à trois mois
— Taux de l'argent au jour le jour
 Marge de fluctuation
 Moyennes mensuelles (1999)
 et valeurs journalières (2000).



**Marge de fluctuation
inchangée au second semestre**

En septembre, lors de l'examen trimestriel de la situation, la Banque nationale a maintenu inchangée sa marge de fluctuation du Libor. Sa politique monétaire, a-t-elle alors constaté, est suffisamment restrictive pour éviter une surchauffe de la conjoncture et assurer la stabilité des prix à moyen terme. D'importants indicateurs laissaient présager une poursuite de l'essor de la conjoncture sur une large assise, mais sans la fougue observée au début de l'année. De plus, le franc avait continué à se raffermir face à l'euro, ce qui équivalait à un léger resserrement de la politique monétaire.

**Aucun signe de hausse des
prix à moyen ou long terme**

Sous l'angle de l'évolution des agrégats monétaire en 2000, aucune menace n'a plané à moyen ou long terme sur la stabilité des prix. L'agrégat M₃, qui est formé du numéraire en circulation, des dépôts à vue, des comptes de transactions, des dépôts d'épargne et des dépôts à terme et qui répond ainsi à la définition la plus large, s'est légèrement replié au cours de l'année. Au quatrième trimestre, il était inférieur de 1,2% à son niveau de la période correspondante de 1999.

**Faible progression de la
monnaie centrale**

La monnaie centrale désaisonnalisée a augmenté de 1,1% en 2000, contre 2,4% l'année précédente. Le numéraire en circulation, qui constitue environ 90% de la monnaie centrale, s'est accru de 2,4%. Quant aux avoirs que les banques détiennent en comptes de virements à la Banque nationale, ils ont fléchi de 12%. La diminution de la demande d'avoirs en comptes de virements est due essentiellement à l'introduction des liquidités intrajournalières. D'une année à l'autre, les fluctuations des avoirs en comptes de virements se sont amplifiées à la suite surtout du passage de la gestion de ces avoirs à la gestion d'un taux d'intérêt.

**Prévision d'inflation pour les
années 2001 à 2003**

Lors de sa conférence de presse du 8 décembre 2000, la Banque nationale a publié sa prévision d'inflation pour les années 2001 à 2003. Les risques inflationnistes à moyen terme, a-t-elle estimé, n'ont guère varié depuis juin 2000. Elle a par conséquent maintenu à 3%-4% la marge de fluctuation du Libor à trois mois. Selon la prévision faite en décembre, le renchérissement devrait marquer une accélération temporaire et passer à plus de 2% au milieu de 2001, puis retrouver un niveau inférieur à 2% au cours de 2002 et s'établir à 1,7% en moyenne de 2003. L'écart passager qui sera ainsi observé par rapport à la stabilité des prix s'explique avant tout par la hausse massive des prix des produits pétroliers, mais aussi par l'accélération de la conjoncture en 2000. En établissant sa prévision d'inflation, l'institut d'émission a tenu compte de la perspective d'un ralentissement de la croissance économique, laquelle devrait être de 2,2% en 2001 et de 1,6% en 2002. L'évolution de la conjoncture à l'étranger, en particulier aux Etats-Unis et en Europe, jouera à cet égard un rôle clé. Dans ses projections, la Banque nationale a tablé sur un affaiblissement des impulsions aux Etats-Unis et sur un tassement de l'essor de la conjoncture en Europe. En outre, elle a estimé que le cours réel du franc, pondéré par les exportations, augmentera légèrement en 2001 et que les prix des produits pétroliers devraient de nouveau baisser au cours des deux à trois prochaines années.

Les expériences faites avec la stratégie adaptée de politique monétaire sont positives. L'obligation d'établir régulièrement une prévision d'inflation a stimulé les échanges de vues sur la politique monétaire et incité à analyser tous les facteurs qui sont déterminants pour l'évolution future des prix. Diverses méthodes ont servi à l'établissement des prévisions d'inflation et de croissance réelle. Les résultats ont donné lieu à des discussions internes et débouché finalement sur des prévisions consensuelles. La transparence accrue dont la politique monétaire bénéficie depuis la publication d'une prévision d'inflation a été bien accueillie par les marchés financiers. Les observateurs ont salué en particulier la prise en compte, dans le processus de décision, de tous les principaux indicateurs. La Banque nationale s'efforce autant que possible de rendre publiques les analyses servant de fondement à sa prévision d'inflation. Aussi a-t-elle prévu de publier des études qui apporteront des précisions sur ses activités dans ce domaine.

Expériences positives avec la stratégie adaptée de politique monétaire ...

Sur le plan opérationnel, le choix du Libor à trois mois en tant que variable-cible s'est avéré judicieux. Après une brève phase d'adaptation, la marge de fluctuation et le Libor, en tant que taux de référence, sont devenus des notions bien ancrées dans les discussions portant sur la politique monétaire. Dans l'ensemble, la Banque nationale a pu assez bien, par des pensions de titres à court terme, amener et maintenir le Libor au niveau qu'elle visait. Elle y est parvenue au premier semestre également, soit dans une période où la marge de fluctuation a été relevée à de brefs intervalles. La plate-forme électronique de négoce et de suivi qui est à disposition pour les pensions de titres – elle offre une très grande souplesse sur le plan opérationnel – a contribué dans une mesure substantielle au bilan positif qu'on peut tirer de la gestion d'un taux d'intérêt.

... et sur le plan opérationnel

1 Disposition constitutionnelle en vue d'une autre affectation d'une partie des réserves d'or de la Banque nationale

En 1997, le groupe d'experts «Réforme du régime monétaire» avait examiné quel sera le volume des réserves monétaires nécessaires à la conduite de la politique monétaire lorsque les réserves d'or ne seront plus immobilisées, après l'abolition de la parité-or du franc, et deviendront, pour l'institut d'émission, des actifs normaux pouvant être vendus sur le marché. Il avait proposé que la part des réserves d'or dont la Banque nationale n'aura plus besoin pour la politique monétaire soit affectée à d'autres buts publics. Lors du débat sur la réforme prévue des dispositions constitutionnelles sur la monnaie, les Chambres fédérales avaient alors décidé de créer une base constitutionnelle explicite pour sortir du bilan de la Banque nationale les réserves d'or qui ne sont plus nécessaires à la conduite de la politique monétaire, soit 1300 tonnes, et les affecter à d'autres fins. Le nouvel article constitutionnel sur la monnaie ayant échoué, le 18 juin 1999, lors du vote final des Chambres fédérales (voir 92^e rapport de gestion, page 43), le Conseil fédéral a choisi une autre voie. Celle-ci repose sur la constitution fédérale mise à jour, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000.

L'article mis à jour sur la politique monétaire (art. 99 de la constitution) a supprimé le rattachement du franc à l'or. La Banque nationale est cependant tenue, en vertu du 3^e alinéa de cet article, de détenir en or une partie de ses réserves monétaires. Une telle disposition n'empêche pas que la part des réserves d'or dont l'institut d'émission n'a plus besoin pour la politique monétaire, depuis l'évaluation de l'or au prix du marché, soit affectée à d'autres bénéficiaires par une norme constitutionnelle. Aussi, dans son message du 17 mai 2000, le Conseil fédéral a-t-il soumis au Parlement un projet d'arrêté fédéral sur l'utilisation des réserves d'or (disposition transitoire relative à l'article 99 de la constitution) et de loi fédérale sur la Fondation Suisse solidaire. La disposition constitutionnelle transitoire qui est proposée (art. 197, ch. 1) doit permettre au législateur de régler l'utilisation du produit de la vente de 1300 tonnes d'or de la Banque nationale. Le Parlement a commencé l'examen de la proposition au second semestre de 2000.

Part des réserves d'or qui n'est plus nécessaire à la politique monétaire

Message du Conseil fédéral

2 Loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement

Entrée en vigueur

Approuvée par l'Assemblée fédérale le 22 décembre 1999, la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP; voir 92^e rapport de gestion, page 44) est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2000, à l'expiration du délai référendaire. Depuis, la Banque nationale peut évaluer son encaisse-or de 2590 tonnes selon d'autres principes et opérer des ventes d'or.

Abrogation d'arrêtés du Conseil fédéral ayant trait à l'or

La LUMMP concrétise, au niveau de la loi, la suppression du rattachement du franc à l'or. L'obligation, pour la Banque nationale, de rembourser ses billets de banque en or et la parité-or du franc ont ainsi été définitivement éliminées de la législation fédérale, ce qui a permis également d'abroger deux arrêtés du Conseil fédéral, celui du 29 juin 1954 concernant le cours légal des billets de banque et celui du 9 mai 1971 fixant la parité-or du franc. La LUMMP régit toutes les questions d'intérêt public afférentes à l'unité monétaire et aux moyens de paiement émis par l'Etat ou la banque centrale. Elle définit l'unité monétaire de la Suisse, les moyens de paiement ayant cours légal et l'obligation faite aux créanciers d'accepter ceux-ci en paiement, mais aussi remplace la loi sur la monnaie et reprend les dispositions qui, dans la loi sur la Banque nationale, régissaient les billets de banque. Une ordonnance révisée sur la monnaie est entrée en vigueur en même temps que la LUMMP.

3 Révision totale de la loi sur la Banque nationale

A la mi-octobre 2000, le groupe d'experts «Réforme du régime monétaire» – l'institut d'émission y était représenté – a transmis au chef du Département fédéral des finances son rapport de révision et son projet de nouvelle loi sur la Banque nationale (LBN). Dans sa version actuelle, la loi sur la Banque nationale est obsolète à maints égards et ne correspond plus à l'article sur la politique monétaire de la constitution mise à jour (art. 99). Aussi une révision totale s'impose-t-elle. Après l'entrée en vigueur de l'article constitutionnel mis à jour sur la politique monétaire et de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement, la révision de la loi sur la Banque nationale constitue la troisième et dernière étape de la réforme du régime monétaire suisse.

Le groupe d'experts avait pour tâche d'analyser tous les problèmes du droit suisse sur l'institut d'émission et de proposer des solutions adéquates. Son projet de loi vise en particulier à concrétiser la mission que la constitution assigne à la banque centrale, à aménager l'autonomie de celle-ci, à introduire une obligation explicite de rendre compte, à définir de manière plus générale et plus souple les opérations, à moderniser les instruments relevant de la puissance publique, à adapter les dispositions ayant trait au droit de la société anonyme, y compris celles qui concernent la détermination et la distribution du bénéfice, ainsi qu'à simplifier la structure des organes. En s'inspirant largement de normes reconnues sur le plan international, le groupe d'experts s'est employé à concevoir un projet de loi moderne sur la banque centrale.

La Banque nationale prendra position sur le projet de révision totale de la LBN lors de la procédure de consultation qui sera lancée probablement au cours de l'année 2001.

Rapport et projet d'un groupe d'experts

Large modernisation du droit sur l'institut d'émission

Prise de position de la Banque nationale

Les autres tâches de la Banque nationale

1 Placement des actifs

1.1 Fondements

Pour l'essentiel, les actifs de la Banque nationale sont formés des réserves d'or et de devises ainsi que de créances en francs suisses (titres et créances résultant de pensions de titres). Ils font partie intégrante du patrimoine national de la Suisse et remplissent, sur le plan monétaire, d'importantes fonctions. Leur composition dépend principalement du régime monétaire en vigueur et des besoins de la politique monétaire.

Le processus engagé sur le plan législatif en vue d'affecter à d'autres buts les réserves d'or qui ne sont plus nécessaires à des fins monétaires (voir page 43) a amené la Banque nationale à distinguer ces actifs de ceux qui ont un caractère monétaire. Ainsi, l'institut d'émission a constitué un portefeuille d'actifs libres avec le produit des ventes d'or et l'or encore à vendre, portefeuille qu'il gère séparément. Ne représentant pas un patrimoine spécial au sens juridique, ces actifs libres ne figurent pas séparément dans les comptes annuels.

Une part considérable des actifs détenus par la Banque nationale sert directement à la mise en œuvre de la politique monétaire. Pour approvisionner l'économie en monnaie centrale et gérer les taux d'intérêt à court terme, la Banque nationale passe des opérations sur titres et sur devises. En 2000, elle a opéré presque exclusivement au moyen des pensions de titres; ces dernières sont des crédits à court terme garantis par des titres (voir pages 34ss).

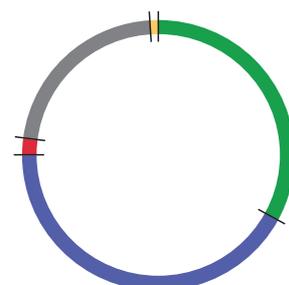
Les actifs de la Banque nationale qui sont utilisables pour des paiements internationaux constituent les réserves monétaires; il s'agit notamment des réserves de devises et de l'or. Les réserves de devises permettent à la Banque nationale d'intervenir sur les marchés des changes en cas de faiblesse du franc. Pour soutenir la valeur extérieure du franc, l'institut d'émission peut en tout temps vendre des réserves de devises contre des francs. Quant à l'or monétaire, il contribue à ce que la Suisse reste solvable, vis-à-vis de l'étranger, en cas de crise.

Nature et but des actifs de la Banque nationale

Constitution d'un portefeuille d'actifs libres

Rôle des actifs dans le cadre de la politique monétaire

Réserves de devises et or



Structure des actifs de la Banque nationale en pour-cent

Or	33
Rés. de devises non couvertes	42
Autres actifs en monnaies étrangères	2
Actifs financiers en francs	22
Autres actifs suisses	1
Total: 115 milliards de francs (moyenne)	

La loi sur la Banque nationale définit non seulement les catégories d'actifs que l'institut d'émission est autorisé à acquérir, mais aussi les instruments auxquels il peut recourir pour gérer ces actifs. Elle permet également d'accorder des prêts d'or, donc de faire fructifier une partie des réserves métalliques. La Banque nationale gère ses actifs de manière à assurer le meilleur rendement possible, tout en se conformant aux dispositions légales, aux limites fixées sur le plan interne pour la prise de risques et aux exigences de son mandat monétaire.

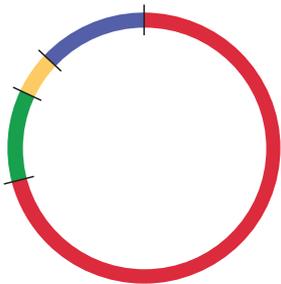
1.2 Placements de devises à caractère monétaire

Principes

La Banque nationale place ses devises à caractère monétaire – ensemble des placements en monnaies étrangères, sans la part constituée des actifs libres – en papiers-valeurs sûrs et liquides et, pour une petite partie, en dépôts à terme fixe dans des banques étrangères de premier ordre. Elle veille à ce que des ventes puissent, au besoin, être rapidement effectuées, sans entraîner de lourdes pertes de cours. La loi sur la Banque nationale autorise celle-ci à acquérir des obligations négociables d'Etats étrangers, d'organisations internationales et de banques étrangères.

Processus de décision à trois niveaux

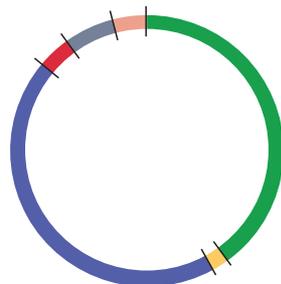
La Direction générale arrête les lignes directrices de la politique de placement, puis un comité interne de placement détermine, sur cette base, la part de chacune des monnaies et le risque de taux d'intérêt qui est toléré. Pour chaque monnaie, les gestionnaires de la Banque nationale disposent d'un portefeuille de référence. Les rendements obtenus sont comparés à ceux de ces portefeuilles.



Placements de devises selon le débiteur
(sans actifs libres)
en pour-cent

Titres publics 71
Titres avec garantie indirecte de l'Etat 11
Institutions monétaires 5
Banques 13

Total: 47,8 milliards de francs à fin 2000



Placements de devises selon la monnaie
(sans actifs libres)
en pour-cent

Dollars des E.-U. 40
Dollars canadiens 2
Euros 44
Couronnes danoises 4
Livres sterling 6
Yens japonais 4

Total: 47,8 milliards de francs à fin 2000

En 2000, la Banque nationale a encore renforcé la diversification de ses réserves de devises. Elle a accru les placements en monnaies européennes – euro, livre sterling et couronne danoise – au détriment des avoirs en dollars et investi davantage en titres d'établissements hypothécaires américains au bénéfice d'un statut juridique spécial et en lettres de gage allemandes. L'institut d'émission a en outre acquis pour la première fois des titres danois assortis d'une garantie hypothécaire. Ainsi, le potentiel de rendement a pu être élargi dans le cadre des possibilités offertes par la loi. Pour gérer la durée moyenne d'immobilisation des capitaux («duration»), la Banque nationale a recouru à des contrats à terme, mais aussi à des swaps de taux d'intérêt. La durée a été maintenue à son niveau de 1999, soit à 3 ans environ. Le rendement global des placements de devises à caractère monétaire s'est inscrit à 5,8%, contre 9,7% en 1999. Ces réserves atteignaient 47,8 milliards de francs à fin 2000. En un an, elles ont diminué de 6,8 milliards de francs. A fin décembre 1999, leur montant était exceptionnellement élevé, étant donné que les liquidités des banques avaient été fortement accrues par des swaps dollars contre francs en vue du passage à l'an 2000.

Résultat annuel des placements de devises à caractère monétaire
rendements en pour-cent

Portefeuilles en	1998		1999		2000	
	dans la monnaie détenue	en francs	dans la monnaie détenue	en francs	dans la monnaie détenue	en francs
Dollars des Etats-Unis	7,8	2,1	0,8	16,9	10,1	12,6
Euros	–	–	–0,2	–0,0	6,0	0,7
Marks allemands	7,4	8,6	–	–	–	–
Florins néerlandais	8,4	9,6	–	–	–	–
Yens japonais	0,5	8,7	2,5	32,5	1,0	–8,1
Livres sterling ¹	9,6	3,9	1,1	14,4	8,6	2,8
Couronnes danoises ²	4,8	3,7	0,8	0,9	5,5	–0,2
Dollars canadiens ³	–	–	1,1	7,6	7,9	6,9
Total des placements de devises	–	5,9	–	9,7	–	5,8

1 Depuis mars 1998

2 Depuis juin 1998

3 Depuis mai 1999

La Banque nationale a confié, depuis des années déjà, la gestion d'une petite partie des réserves de devises à une entreprise externe spécialisée. En 2000, elle a recouru à trois gestionnaires externes supplémentaires. Au total, ces établissements externes géraient 7,6% des réserves de devises à fin 2000. Les mandats de gestion portent sur des segments particuliers tels que des titres américains couverts par des gages hypothécaires et des portefeuilles d'obligations internationales. Les opérations afférentes aux réserves de devises dont la gestion est assurée par des tiers passent par une banque dépositaire spécialisée («global custodian»).

Recours à des établissements externes de gestion de fortune

1.3 Obligations en francs

Principes

La Banque nationale détient une partie de ses actifs en obligations en francs. Elle gère ce portefeuille en veillant à ce que les décisions de placement ne nuisent pas à la politique monétaire ni ne tirent parti de celle-ci. Sa politique de placement obéit donc à des règles très précises. En 2000, la Banque nationale a procédé à un réexamen de sa stratégie de placement et décidé de se référer, à l'avenir, à un indice représentatif du marché pour les obligations en francs suisses.

Achats de titres en francs de débiteurs suisses et étrangers

La Banque nationale prend en considération tous les débiteurs autorisés par la loi, à savoir la Confédération, les cantons et les communes, les banques et centrales de lettres de gage suisses et étrangères ainsi que les Etats étrangers et les organisations internationales.

Résultat des placements

Évalué aux prix du marché, le portefeuille – sans la part constituée des actifs libres – atteignait 5,2 milliards de francs à fin 2000, contre 4,9 milliards un an auparavant. Du fait de l'adaptation de la stratégie de placement, la durée moyenne d'immobilisation des capitaux a passé de 2,6 ans à 3,5 ans. Le rendement du portefeuille, qui était de 0,7% en 1999, a progressé pour atteindre 3,3% en 2000.

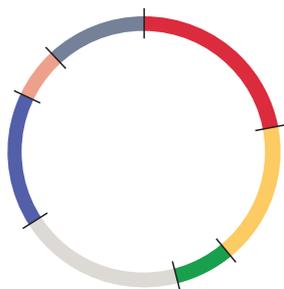
1.4 Prêts d'or

Principes

Afin de ne pas perturber le marché des prêts d'or, qui est relativement étroit, la Banque nationale mobilise une petite part seulement de son or. Ses partenaires sont une vingtaine d'établissements financiers de premier ordre, suisses et étrangers. Ils versent un intérêt pour l'or mis temporairement à leur disposition.

Volume limité des prêts du fait de l'accord sur l'or

En vertu de l'accord passé en septembre 1999, entre quinze banques centrales européennes (voir 92^e rapport de gestion, page 45), la Banque nationale est tenue de limiter ses prêts d'or à 328 tonnes, soit au niveau atteint à l'époque. Elle a donc maintenu ce volume constant. A fin 2000, ses prêts d'or portaient sur 323,8 tonnes.



Titres en francs suisses selon le débiteur (sans actifs libres) en pour-cent

Confédération 22

Cantons 17

Communes 7

Centrales de lettres de gage 20

Banques 16

Organisations internationales 6

Débiteurs étrangers 12

Total: 5,2 milliards de francs à fin 2000

Les prêts d'or ont été conclus en partie contre remise de titres en garantie. De tels gages réduisent nettement le risque de crédit, mais aussi le produit tiré des prêts. A fin 2000, les opérations couvertes par des titres représentaient 26,3% du total des prêts d'or. Elles sont généralement à plus long terme, soit entre un et cinq ans.

En 2000, les prêts d'or ont dégagé un rendement de 1,8% par an. Leur durée résiduelle moyenne était de 9,3 mois à la fin de l'année.

**Opérations à long terme
couvertes par des titres**

Résultat des placements

1.5 Actifs libres

La Banque nationale vend graduellement sur le marché la quantité d'or – 1300 tonnes – qui ne lui est plus nécessaire à des fins monétaires. Elle place le produit des ventes en divers actifs financiers qui sont gérés séparément. Le processus de décision est semblable à celui qui a été adopté pour le placement des réserves de devises. Un comité interne de pilotage définit, compte tenu de la stratégie de placement fixée par la Direction générale, des directives détaillées et les mesures adéquates pour la gestion. Les rendements obtenus sont comparés à ceux des portefeuilles de référence.

La vente de l'or qui n'est plus nécessaire à des fins monétaires a commencé début mai. A fin décembre 2000, la Banque nationale avait vendu 170,8 tonnes d'or sur le marché à un prix moyen de 275,58 dollars l'once. Le produit des ventes a atteint 2,6 milliards de francs. La Banque des Règlements Internationaux (BRI) a été chargée des opérations. Les ventes ont eu lieu à intervalles réguliers et ont porté sur des quantités fixées de façon à ménager autant que possible le marché. Ces cessions d'or sont opérées dans le cadre de l'accord conclu en septembre 1999 par quinze banques centrales européennes, accord qui prévoit des quotas annuels.

Les possibilités de couvrir l'or encore à vendre contre une évolution défavorable du prix du métal précieux en francs sont fortement limitées par l'accord de septembre 1999. La Banque nationale ne peut par conséquent éviter ce risque en recourant à des instruments dérivés. En revanche, elle peut gérer le risque de change sur le produit, en dollars, des ventes futures d'or. C'est pourquoi l'institut d'émission a vendu des dollars à terme, contre francs et euros, à hauteur d'un tiers environ du produit attendu en dollars. Une couverture intégrale du risque de change ne serait pas judicieuse, un affaiblissement du dollar face au franc allant généralement de pair avec une hausse du prix de l'or en dollars. De plus, une large couverture pourrait engendrer des perturbations sur le marché à terme en francs. En 2000, un gain de 82,8 millions de francs a résulté des opérations de couverture.

Principes

Début des ventes d'or

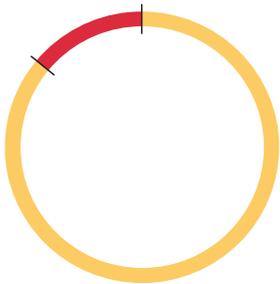
**Couverture d'une partie du
risque de change sur le
produit des ventes futures d'or**

Placement du produit des ventes d'or

Le produit des ventes d'or fait l'objet de placements auprès de débiteurs de premier ordre. Le portefeuille est constitué essentiellement d'obligations émises par des collectivités de droit public et par des banques suisses et étrangères, mais aussi, pour une petite part, de dépôts à terme fixe dans des banques suisses et étrangères. Il comprend des obligations en francs, pour 10% environ, des placements assortis d'une couverture contre le risque de change, pour 50%, ainsi que des placements sans couverture en euros, pour 20%, en dollars des Etats-Unis, pour 10%, et en d'autres monnaies, pour 10%. La durée du portefeuille est d'environ trois ans. Depuis sa constitution, début mai, ce portefeuille a dégagé un rendement de 4,2%.

Etat des actifs libres à la fin de l'année

A fin 2000, les actifs libres, évalués aux prix du marché, se chiffraient à 18 904,6 millions de francs; de ce montant, 16 187,5 millions étaient détenus sous forme d'or – quantité encore à vendre – et 2717,1 millions sous forme de placements en monnaies étrangères et en francs. L'évaluation aux prix du marché tient compte également des valeurs brutes de remplacement, qui découlent des opérations de couverture du risque de change. La valeur de marché des actifs libres était supérieure de 44,2 millions de francs à la provision de 18 860,4 millions qui a été constituée pour la cession des actifs libres (voir chiffre 46 du bilan, page 100). L'écart découle du fait que le gain tiré de la gestion du produit des ventes d'or n'est pas attribué à cette provision. Les actifs libres ne représentant pas un patrimoine spécial, ce gain entre dans le compte de résultat de la Banque nationale.



Valeur de marché des actifs libres en pour-cent

Or (dont la vente est prévue) 86

Placements en monnaies étrangères et en francs 14

Total: 18,9 milliards de francs à fin 2000

1.6 Gestion des risques

A la Banque nationale, la gestion des risques a pour but de saisir, limiter et surveiller tous les risques financiers déterminants auxquels l'institut d'émission est exposé par ses activités sur les marchés de l'argent et des capitaux. Elle est axée avant tout sur les actifs qui sont gérés selon des critères de rentabilité, soit les réserves de devises et les actifs libres. Les risques de marché – c'est-à-dire les risques de change, de taux d'intérêt et de prix sur l'or – revêtent une grande importance; en outre, la Banque nationale s'expose à certains risques de crédit dans sa politique de placement et sa politique monétaire.

But

Pour surveiller les risques de marché, la Banque nationale recourt aux méthodes habituelles et à des instruments modernes, tels les analyses de sensibilité et de scénarios ainsi que le calcul de la «value-at-risk». Les risques sont contenus du fait de l'adoption de limites et de lignes directrices détaillées pour chaque portefeuille géré sur les plans interne et externe. Ainsi, des fourchettes sont fixées pour les parts des monnaies, la durée d'immobilisation des capitaux est limitée et certaines catégories de placements sont soumises à des plafonds. La Direction générale arrête les valeurs de référence stratégiques. En 2000, le risque de change sur les réserves de devises a été une nouvelle fois réduit grâce à la diversification. Il demeure cependant élevé, la Banque nationale devant, de par son rôle, détenir des réserves de devises sans couverture du risque de change. Du côté des actifs libres en revanche, le risque de change peut être fortement limité par la conclusion d'opérations à terme sur devises, mais le risque de prix sur l'or reste considérable.

Risques de marché

La gestion des risques de crédit est assurée conformément aux règles sur la fixation et le contrôle des limites. Les autorités de la Banque arrêtent des lignes directrices stratégiques, soit des limites sectorielles, des exigences quant à la qualité des débiteurs et des plafonds pour les limites individuelles. Un comité interne sur les risques établit à partir de ces lignes directrices des contraintes concrètes pour chaque type d'opérations et gère le processus de surveillance. Les créances sur des débiteurs suisses ont été intégrées elles aussi dans le processus de contrôle des risques.

Risques de crédit

Le respect des directives de placement et des limites en matière de risques fait l'objet d'un contrôle systématique. La Direction de la gestion des risques transmet ses rapports sur les contrôles qu'elle a effectués aux organes concernés de direction et de surveillance de la Banque. La haute surveillance revient aux autorités de la Banque. Une délégation constituée de deux membres du Comité de banque est chargée spécialement du contrôle des risques.

Procédure de contrôle et rapports sur les risques

2 Trafic des paiements

2.1 Fondements

Aperçu

En Suisse, la Banque nationale, les banques et la Poste sont les principaux agents du trafic des paiements. L'institut d'émission approvisionne l'économie en numéraire par le truchement des banques et de la Poste. Il joue en outre le rôle de centre de règlement pour les paiements sans numéraire entre les banques ainsi qu'entre la Poste et les banques. Depuis le mois de novembre 2000, la Poste recourt elle aussi au Swiss Interbank Clearing (SIC) pour ses opérations sur le marché monétaire.

Système de paiements interbancaires SIC

La Banque nationale a confié à la société Swiss Interbank Clearing SA (anciennement Telekurs SIC SA) l'exploitation du système électronique de paiements interbancaires SIC. Les banques et, en partie, la Poste recourent au SIC pour leur trafic des paiements. Le SIC est raccordé directement au système de règlement des opérations sur titres SECOM de la SIS SegInterSettle (autrefois SEGA). Ce raccordement permet d'assurer une livraison et un paiement simultanés dans l'exécution des opérations sur titres, y compris des pensions de titres. Depuis mai 2000, le règlement des chèques est assuré lui aussi par le SIC. Les échanges de supports de données (DTA), le système de recouvrement direct (LSV), les retraits aux bancomats et aux stations-service ainsi que les opérations par ec-direct avaient déjà été intégrés au cours des années précédentes. Depuis l'incorporation des chèques, tous les services bancaires en matière de paiements passent par le SIC.

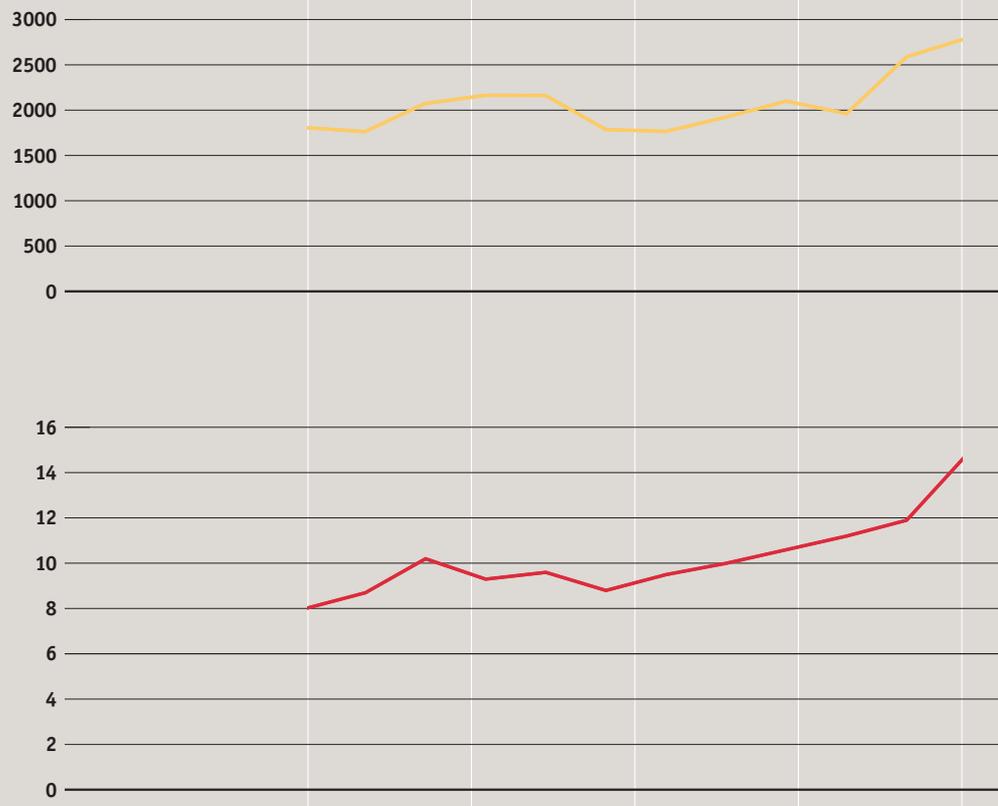
Développements dans les paiements en numéraire

La réorganisation des mouvements de numéraire a continué en 2000. La Poste et plusieurs banques ont confié leurs travaux dans le domaine du numéraire à des entreprises spécialisées. L'activité de ces entreprises, qui n'est pas limitée à une région déterminée, a entraîné une concentration des flux de numéraire sur certains comptoirs de la Banque nationale. Celle-ci avait, à fin 1999 déjà, tenu compte de l'évolution du marché et supprimé les services de caisse de ses succursales de Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall. Depuis, seuls les comptoirs de Berne, Genève, Lugano et Zurich assurent le contrôle et le tri du numéraire. En revanche, de nouvelles agences ont été ouvertes à Bâle et à Lucerne. Formant un réseau décentralisé, les agences sont chargées, sur le plan local, de la mise en circulation et de la reprise des billets et des pièces.

Crédits intrajournaliers

En millions de francs

Nombre



2.2 Trafic des paiements sans numéraire

Accroissement des flux de paiements dans le SIC

A fin 2000, 302 établissements étaient raccordés au SIC, contre 291 à fin 1999. En moyenne, 596 000 paiements, pour un montant de 178 milliards de francs, ont été exécutés chaque jour par le SIC (1999: 556 000 paiements, soit 170 milliards de francs).

Flux de paiements dans le SIC

	1996	1997	1998	1999	2000
Nombre de transactions par jour en milliers					
Moyenne	427	480	529	556	596
Maximum	1 156	1 303	1 323	1 384	1 821
Valeur des transactions par jour en milliards de francs					
Moyenne	150	182	182	170	178
Maximum	290	305	270	296	291

Liquidités intrajournalières

Depuis octobre 1999, les banques ont la possibilité d'obtenir des liquidités intrajournalières de la Banque nationale (voir page 37). Grâce à ces liquidités supplémentaires, les paiements en attente sont restés nettement moins longtemps dans le SIC. En 2000, le volume moyen des crédits intrajournaliers était de 2 milliards par jour; il a même atteint parfois 3,5 milliards de francs.

Trafic des paiements en euros

Afin de pouvoir disposer d'un accès au système de paiement en euros, soit à TARGET («Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer»), les banques suisses ont ouvert à Francfort-sur-le-Main une banque de clearing, la Swiss Euro Clearing Bank (SECB). Cette dernière exploite le système euroSIC qui, dans sa conception, est semblable au SIC. La plupart des banques suisses effectuent leurs virements en euros par l'intermédiaire de cette banque. Au cours de l'année, le nombre des paiements exécutés par la SECB a augmenté continuellement; le volume des paiements a quant à lui évolué de manière inégale.

Développements dans le trafic des paiements portant sur de faibles montants

PayNet, un système de paiement conçu par EUROPAY (Switzerland) SA et basé sur Internet, est en service depuis 1999. Il est le premier «electronic bill presentment and payment-system» (EBPP) en Europe. L'infrastructure d'un EBPP permet d'automatiser la facturation et le paiement, c'est-à-dire d'établir sous une forme électronique une facture et un bulletin de versement.

2.3 Approvisionnement en numéraire

La circulation des billets, qui avait marqué une expansion très forte à l'approche du passage à l'an 2000, a retrouvé rapidement son niveau normal. En moyenne annuelle, elle a augmenté de 2,6% pour atteindre 31,6 milliards de francs. Quant à la circulation des pièces, elle est restée à son niveau de l'année précédente, soit à une moyenne de 2,3 milliards de francs.

Orell Füssli Sicherheitsdruck AG a livré 130 millions de billets neufs, d'une valeur nominale de 30 milliards de francs, à la Banque nationale. Celle-ci a retiré, pour les détruire, 91,8 millions de billets détériorés ou rappelés, d'une valeur nominale de 7,5 milliards de francs.

Dans les comptoirs de la Banque nationale, le mouvement de caisse a diminué de 2,3% pour s'inscrire à 166,6 milliards de francs en 2000. Les comptoirs ont repris 472 millions de billets, ce qui correspond à un volume en hausse de 1,5% d'une année à l'autre, et en ont vérifié l'authenticité, la qualité et le nombre.

Conformément aux dispositions de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement, la Banque nationale a transféré, le 4 mai 2000, un montant de 244 millions de francs au Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles. Ce montant représente la contre-valeur des billets des années cinquante et du billet de 5 francs, qui avaient été rappelés le 1^{er} mai 1980 et n'avaient pas été échangés à l'institut d'émission dans le délai légal de vingt ans.

La Banque nationale a rappelé, au 1^{er} mai 2000, tous les billets de banque de la série des années septante. A la date du rappel, 42 millions de billets étaient encore en circulation. Jusqu'à fin octobre 2000, les caisses publiques de la Confédération (CFF, Poste) ont accepté en paiement, à leur valeur nominale, les coupures ainsi rappelées. A fin décembre, 36,6 millions de billets rappelés étaient toujours en circulation. Ces coupures correspondaient à 3,7 milliards de francs ou à 13,5% du total des billets en circulation. Elles peuvent encore être échangées à la Banque nationale, à leur valeur nominale, pendant 20 ans, soit jusqu'au 30 avril 2020.

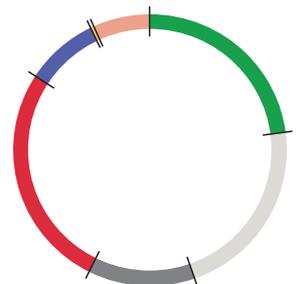
Numéraire en circulation

Confection et destruction de billets

Mouvement de caisse en recul

Expiration du délai d'échange des billets des années cinquante et du billet de 5 francs

Rappel des billets de banque des années septante



Billets en circulation

Coupures en millions d'unités

10 francs: 58
20 francs: 55
50 francs: 32
100 francs: 68
200 francs: 22
500 francs: 1
1000 francs: 17

Moyenne annuelle

3 Statistique

Fondements

La Banque nationale recueille, auprès des banques, des négociants en valeurs mobilières, des fonds de placement et d'autres entreprises, les données qui sont nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Ces données servent à l'analyse de la politique monétaire, à l'observation de la conjoncture, à l'établissement de prévisions et à l'analyse des évolutions sur les marchés financiers. La Banque nationale dresse des statistiques sur les bilans bancaires et d'autres opérations importantes des banques, mais aussi sur le trafic des paiements. Elle recueille également des données sur les marchés des changes, de l'argent et des capitaux, notamment sur les taux d'intérêt à court et à long terme. L'institut d'émission établit en outre la balance suisse des paiements, en particulier la statistique des investissements directs et celle des investissements de portefeuille. Toutes les enquêtes sont préparées en collaboration avec les établissements appelés à fournir des données et adaptées, autant que faire se peut, aux normes internationales.

Nouvelles enquêtes

En 2000, la Banque nationale a mené plusieurs nouvelles enquêtes, dont trois en collaboration avec la Commission fédérale des banques. Dans le domaine du trafic des paiements sans numéraire, elle a recueilli pour la première fois des données renseignant notamment sur les effets que les nouvelles habitudes de paiement du public peuvent engendrer sur la demande de monnaie. Elle a en outre conçu une enquête sur les taux d'intérêt appliqués par les banques à leurs crédits.

Extension d'anciennes enquêtes

La statistique sur la structure des rendements des obligations fédérales selon l'échéance a été étendue à d'autres catégories d'obligations suisses et à des titres étrangers. Les rendements des emprunts étrangers sont ventilés selon les catégories de risques. De plus, la Banque nationale a adapté les bases sur lesquelles repose le calcul des indices de cours de change.

4 Services rendus à la Confédération

La Banque nationale agit également en tant que banque chargée de passer des opérations pour le compte de la Confédération. La loi qui la régit définit les services à rendre à la Confédération et exige que ces services soient pour la plupart fournis gratuitement. En vertu de ces dispositions, l'institut d'émission remplit pour la Confédération des tâches dans les domaines du trafic des paiements, du service de la monnaie, du recueil et du placement de fonds sur les marchés de l'argent et des capitaux ainsi que de la garde de valeurs.

La Confédération détient ses liquidités sous forme d'avoirs à vue et de dépôts à terme fixe à la Banque nationale. Lorsqu'elle doit faire face à des resserrements de liquidités, l'institut d'émission lui facilite l'accès à des crédits bancaires à court terme. Il rémunère les dépôts à terme aux taux d'intérêt du marché et les avoirs à vue, jusqu'à une certaine limite, au taux de l'argent au jour le jour. Depuis novembre 2000, la Poste place elle-même ses liquidités sur le marché monétaire. La limite fixée pour la rémunération des avoirs à vue de la Confédération a été par conséquent ramenée de 800 millions à 600 millions de francs.

En 2000, la Banque nationale a lancé pour le compte de la Confédération 52 émissions de créances comptables à court terme (CCCT) et 14 emprunts. Les souscriptions à des CCCT ont atteint 62,7 milliards de francs, et 42,4 milliards ont été attribués. Pour les emprunts fédéraux, la Banque nationale a reçu des souscriptions totalisant 15,6 milliards de francs et attribué une somme de 9,3 milliards.

Emprunts fédéraux et créances comptables à court terme sur la Confédération

	1996	1997	1998	1999	2000
Nombre d'émissions¹					
Emprunts fédéraux	10	7	11	10	14
CCCT	52	53	52	52	52
Total des souscriptions en milliards de francs					
Emprunts fédéraux ²	10,6	7,0	10,8	8,1	15,6
CCCT	103,1	89,0	89,4	75,7	62,7
Total des attributions en milliards de francs					
Emprunts fédéraux ²	4,5	3,7	5,2	4,1	9,3
CCCT	49,9	49,8	45,1	46,8	42,4
Encours à la fin de l'année en milliards de francs					
Emprunts fédéraux	33,8	37,5	43,3	46,5	54,1
CCCT	14,7	14,1	12,9	17,1	13,4

L'institut d'émission accepte des versements pour le compte de la Confédération et effectue des paiements, en Suisse et à l'étranger, jusqu'à concurrence de l'avoir dont celle-ci dispose chez lui. Les mouvements de numéraire des services de la Confédération passent également par la Banque nationale. De plus, la Banque nationale tient le livre de la dette de la Confédération et assure l'administration de titres et d'autres valeurs pour le compte de la Confédération et d'institutions qui lui sont proches.

Fondements

Rôle d'agent sur le marché monétaire

Emission d'emprunts fédéraux et de créances comptables à court terme

1 Selon la date de libération

2 Sans les tranches pour compte propre

Services dans les domaines de la gestion et des paiements

5 Collaboration avec des organes de la Confédération

5.1 Collaboration avec le Département fédéral des finances

Groupe d'experts sur la surveillance des marchés financiers

La Banque nationale était représentée au sein du groupe d'experts sur la surveillance des marchés financiers, que le chef du Département fédéral des finances avait constitué en décembre 1998. Ce groupe d'experts avait pour tâche d'examiner si la surveillance des marchés financiers en Suisse est encore adéquate et, en particulier, si elle satisfait aux normes internationales. Il a remis son rapport final en novembre 2000. Les experts y formulent 42 recommandations portant sur la surveillance en général, les banques, les assurances, l'all-finance, les conglomérats financiers, les prestataires de services financiers non réglementés et l'organisation de la surveillance. Ils proposent notamment de confier la surveillance des banques et celle des assurances à un seul et unique organe, une autorité de surveillance des marchés financiers, et de soumettre les gérants de fortune à cette nouvelle autorité. Celle-ci serait chargée également de veiller à ce que les dispositions de la loi sur le blanchiment d'argent soient respectées par les intermédiaires financiers qui, actuellement, ne sont soumis à aucune surveillance.

Commission d'experts sur l'insolvabilité et la liquidation de banques ainsi que la protection des déposants

La commission d'experts sur l'insolvabilité et la liquidation de banques ainsi que la protection des déposants, que le chef du Département fédéral des finances avait mise sur pied en mars 1999, a pu achever ses travaux à fin 2000. La Banque nationale a participé aux travaux de cette commission. Dans son rapport final, la commission propose une révision de la loi sur les banques. La procédure de liquidation de banques devenues insolvable doit être plus rapide. Comme l'a montré le cas de la Caisse d'Épargne et de Prêts de Thoune, le droit en vigueur n'est pas satisfaisant. Il serait judicieux de créer un nouvel instrument permettant d'ordonner et de mettre en œuvre l'assainissement de banques. Cette mesure doit faciliter la recapitalisation et le maintien en activité d'une banque en difficulté. La commission d'experts suggère également d'adapter la protection des déposants à la norme des pays de l'UE. L'instrument principal reste un privilège en cas de faillite, jusqu'à 30 000 francs, privilège dont bénéficieraient à l'avenir tous les dépôts dans les banques suisses. Le montant ainsi couvert serait versé sans condition par un organisme de garantie des dépôts. La commission préférerait renoncer à la création d'une garantie étatique, pour autant qu'une solution puisse être trouvée par la voie de l'autorégulation.

Prise de position de la Banque nationale

La Banque nationale prendra position sur les deux rapports des experts lors des procédures de consultation.

5.2 Collaboration avec la Commission fédérale des banques

Comme les années précédentes, la Direction générale et la Commission fédérale des banques (CFB) ont eu deux échanges de vues sur la situation économique et les développements récents dans le secteur bancaire. La conjoncture économique ayant été bonne, le secteur bancaire n'a connu aucun problème grave, excepté les difficultés de la Banque Cantonale de Genève, difficultés qui remontent au début des années nonante. Les problèmes auxquels la Centrale d'émission des communes suisses – elle n'est soumise à aucune surveillance fédérale – s'est heurtée à la suite de l'insolvabilité de plusieurs communes ont fait eux aussi l'objet d'un examen. La collaboration technique entre la CFB et la Banque nationale a porté avant tout sur la participation commune à des organes nationaux, en particulier des groupes de travail mis sur pied par la Confédération, et internationaux, tels que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Examen des évolutions dans le secteur bancaire

5.3 Procédure de consultation concernant la révision de la loi sur les cartels

En septembre, le Département fédéral de l'économie a soumis le projet de révision de la loi sur les cartels à une procédure de consultation. L'objectif principal de la révision est d'introduire dans la loi des sanctions directes punissant les infractions au droit sur les cartels. Pour des raisons de droit constitutionnel (la loi sur les cartels est axée sur le principe de la lutte contre les abus), des sanctions directes sont prévues pour punir non pas toutes les violations, mais uniquement les cartels dits rigides et les abus de position dominante.

Grands axes de la révision

La Banque nationale a tout intérêt à ce que la concurrence joue le mieux possible, la rigidité des prix nuisant à l'efficacité de la politique monétaire. Aussi, dans sa prise de position de décembre, s'est-elle prononcée en faveur de l'introduction de sanctions directes, cette mesure paraissant de nature à renforcer la concurrence et à donner plus de poids à la législation en matière de concurrence. L'institut d'émission estime que le très sensible renforcement de la loi sur les cartels, qui intervient cinq ans après une révision totale, devrait être motivé plus largement qu'il ne l'est dans le rapport explicatif. Un exposé soigneux des motifs est important, en particulier parce que l'introduction prévue de sanctions directes touche au principe de l'abus qui est ancré dans le droit constitutionnel. La Banque nationale a salué par ailleurs la réduction à sept membres de la Commission de la concurrence, étant donné qu'on peut en attendre une efficacité accrue.

Prise de position de la Banque nationale

6 Coopération internationale

Sur le plan international, la Banque nationale coopère avant tout avec le Fonds monétaire international (FMI), le Groupe des Dix (G10) – constitué de dix pays industrialisés importants et de la Suisse – et la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Elle collabore également en fournissant une aide technique et en offrant des possibilités de formation.

6.1 Participation au Fonds monétaire international

Le Département fédéral des finances et la Banque nationale assurent tous deux l'application du statut de membre du FMI. Ce dernier finance ses activités grâce aux quotes-parts des pays membres. La tranche de la quote-part suisse à laquelle le FMI a recouru représente la position de réserve de la Suisse. La position de réserve est financée par la Banque nationale. Elle revêt les caractéristiques des réserves monétaires, et la Banque nationale peut s'en servir en tout temps si elle a besoin de réserves monétaires. La position de réserve de la Suisse s'inscrivait à 963,7 millions de DTS à fin 2000 (le DTS, ou droit de tirage spécial, valait alors 2,14 francs), contre 1218,1 millions un an auparavant. Son repli s'explique par le flux accru de fonds dont le FMI a bénéficié, en 2000, à la suite du remboursement de crédits.

En vertu d'un arrêté fédéral du 3 février 1995, la Banque nationale fournit la contribution de la Suisse au compte de prêts de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC, précédemment FASR II). Cette facilité assure le financement de crédits à long terme, à des conditions concessionnelles, en faveur de pays en développement à faible revenu. La ligne de crédit ouverte par la Suisse est de 151,7 millions de DTS. A fin 2000, le FMI avait opéré des tirages pour 151,5 millions de DTS. Les tirages ont une durée de dix ans et sont remboursables par acomptes, le premier intervenant cinq ans et demi après le versement. La Confédération garantit à la Banque nationale le remboursement des crédits FRPC, y compris les intérêts, dans les délais. Elle subventionne en outre les intérêts sur ces crédits.

Le 20 décembre, le Conseil d'administration du FMI a approuvé l'adhésion de la République fédérale de Yougoslavie en tant qu'Etat succédant à l'ancienne Yougoslavie socialiste. Cet Etat est entré en même temps dans le groupe de pays que la Suisse représente au FMI, groupe qui est constitué également de l'Azerbaïdjan, de l'Ouzbékistan, de la Pologne, de la République kirghize, du Tadjikistan et du Turkménistan. L'adhésion au FMI prendra effet en automne 2002, lors de la prochaine élection des administrateurs. Les huit pays disposeront alors de 2,86% des voix au FMI, contre 2,65% actuellement. Entretemps, le groupe de pays représenté par la Suisse défend les intérêts de la République fédérale de Yougoslavie au FMI.

Position de réserve de la Suisse

Tirages sur la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)

Yougoslavie: adhésion au FMI et au groupe de pays représentés par la Suisse

En vue de faciliter l'adhésion de la Yougoslavie au FMI, la Banque nationale a accordé deux crédits à court terme à ce pays. Elle a mis à disposition un crédit de transition de 51,1 millions de DTS pour que la République fédérale de Yougoslavie puisse rembourser sa part des dettes contractées par l'ancienne Yougoslavie socialiste envers le FMI et satisfaire ainsi à une condition posée par le FMI pour la réintégration de ce pays. De plus, elle a octroyé un crédit de 61,1 millions de DTS à la République fédérale de Yougoslavie afin que celle-ci puisse financer le récent relèvement des quotes-parts au FMI. Le pays a remboursé ces deux prêts, le même jour, grâce à un crédit du FMI et à un tirage sur sa tranche de réserve au FMI.

Crédits intrajournaliers en faveur de la Yougoslavie

6.2 Participation au Groupe des Dix

La Banque nationale participe aux séances des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du Groupe des Dix (G10), ainsi qu'à divers groupes de travail. En 2000, le G10 a axé ses travaux sur le renforcement du système financier international, en particulier sur les possibilités de mieux associer le secteur privé à la prévention et à la résolution des crises. En outre, un groupe de travail a examiné les répercussions pouvant découler de la concentration toujours plus forte au sein du secteur financier.

Activités du Groupe des Dix

6.3 Participation à la Banque des Règlements Internationaux

Les gouverneurs des banques centrales des pays du G10 se rencontrent régulièrement à la BRI pour procéder à des échanges d'informations. En outre, des représentants de la Banque nationale participent aux travaux de plusieurs comités œuvrant sous l'égide de la BRI, notamment à ceux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, du Comité sur les systèmes de paiement et de règlement et du Comité sur le système financier mondial.

Organes œuvrant sous l'égide de la BRI

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a intensifié ses efforts en vue d'une révision en profondeur de ses recommandations de 1988 en matière de fonds propres. Des représentants de la Banque nationale ont participé aux travaux du Comité, comme à ceux de plusieurs sous-groupes. A la fin de l'année, le Comité a approuvé et soumis à consultation un document présentant la deuxième version remaniée de ses recommandations. Le document tient compte des commentaires découlant de la première mise en consultation, en 1999, et complète les recommandations dans les trois parties du nouvel accord de Bâle (exigences de fonds propres, vérification par l'autorité de surveillance, discipline de marché; voir également 92^e rapport de gestion, page 61).

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

En septembre, la 11^e Conférence internationale des autorités de contrôle bancaire (CIACB) s'est tenue à Bâle, à l'invitation conjointe de la Banque nationale, de la Commission fédérale des banques et de la BRI. Quelque 300 délégués provenant de 120 pays et des représentants d'organisations internationales ont eu ainsi l'occasion d'examiner des thèmes portant sur les exigences de fonds propres, la mise en œuvre des principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace et les perspectives du système financier au 21^e siècle.

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement a publié un rapport consacré aux méthodes de compensation et de règlement dans le trafic des paiements portant sur de faibles montants. Son rapport montre clairement que les systèmes sont ici beaucoup plus nombreux et plus variés que dans le domaine des paiements de gros montants. Le Comité a publié également un premier aperçu de l'utilisation de la monnaie électronique («e-money») dans quelque 70 pays. Dans la plupart des pays, la monnaie électronique existe, au moins sous forme de projets-pilotes, mais son utilisation reste relativement modeste.

Le Comité sur le système financier mondial a continué à suivre les marchés internationaux des capitaux, en particulier ceux des économies émergentes. Il a publié également un rapport sur les simulations de crise dans les grands groupes financiers; ceux-ci mesurent, à l'aide de telles simulations, leur capacité de résistance à des modifications de certains facteurs de risque. Dans un autre rapport, le Comité a proposé des améliorations à apporter aux statistiques bancaires internationales qui sont dressées par la BRI.

6.4 Crédits d'aide monétaire

A fin avril, la banque centrale de Bulgarie a remboursé le crédit d'aide à la balance des paiements de 32 millions de dollars que la Suisse lui avait accordé, en 1993, en vertu de l'arrêté sur l'aide monétaire. La Banque nationale avait financé le crédit, et la Confédération lui avait donné une garantie. Il s'agissait de la contribution suisse à un crédit de 613,7 millions de dollars au total, que l'UE et huit autres Etats avait consenti à la Bulgarie pour faciliter la transition de ce pays vers une économie de marché.

La banque centrale de Roumanie a remboursé, en octobre, un crédit d'aide à la balance des paiements de 7,2 millions de dollars. Dans ce cas également, la Suisse avait participé à une opération internationale destinée à soutenir la Roumanie dans sa transition; en octobre 1993, l'UE et six autres pays avaient ainsi mis au total 119,3 millions de dollars à disposition. Le crédit de la Suisse avait été financé par la Banque nationale, en vertu de l'arrêté sur l'aide monétaire, et assorti d'une garantie de la Confédération.

En avril, la banque centrale du Brésil a remboursé le crédit d'aide monétaire de 14,5 milliards de dollars que la BRI lui avait octroyé, à fin 1998, dans le cadre d'un montage financier international. Les membres du G10 et neuf autres pays avaient alors fourni des garanties. La promesse de substitution de la Suisse portait sur un montant maximal de 250 millions de dollars. Elle avait été accordée par la Banque nationale en vertu de l'arrêté sur l'aide monétaire. Le Brésil ayant remboursé les fonds, la ligne de crédit a pris fin, et la promesse de substitution de la Banque nationale est devenue caduque.

Le Conseil fédéral a décidé, en août, d'accorder un crédit d'aide à la balance des paiements de 12 millions de dollars à la Bulgarie. Le crédit, qui a une durée de sept ans, s'inscrit dans le cadre d'une action coordonnée par le Groupe des Vingt-Quatre (G24) pour aider ce pays à surmonter une impasse financière de quelque 350 millions de dollars. Il repose sur l'arrêté sur l'aide monétaire et est garanti par la Confédération. La Banque nationale l'a versé en euros, à fin décembre.

Fin de la promesse de substitution accordée à la BRI pour une ligne de crédit en faveur du Brésil

Nouveau crédit d'aide à la balance des paiements en faveur de la Roumanie

6.5 Aide technique et formation

En 2000, la Banque nationale a fourni une aide technique aux banques centrales de la République kirghize (bibliothèque et gestion des liquidités), de la Slovénie (systèmes de règlement des opérations sur titres), du Tadjikistan (bibliothèque, gestion de banques commerciales, systèmes de paiement) et de la zone monétaire des Caraïbes orientales (systèmes de paiement).

Le Centre d'études de Gerzensee a mis sur pied, en 2000, six cours pour des collaboratrices et collaborateurs de banques centrales étrangères. Ces cours ont porté sur la politique monétaire, les marchés financiers et la réglementation bancaire. Quelque 152 personnes provenant de 89 pays les ont suivis.

En outre, le Centre d'études a organisé deux conférences scientifiques et deux symposiums d'été sur des thèmes théoriques et sur les marchés financiers. Des chercheurs de renommée internationale y ont participé.

Le Centre d'études a proposé également des cours pour doctorants. Donnés par d'éminents professeurs, ces cours ont permis à des étudiants d'universités suisses d'acquérir des connaissances scientifiques très pointues dans les principaux domaines économiques.

Aide technique

Centre d'études de Gerzensee: cours sur la politique monétaire, les marchés financiers et la réglementation bancaire ...

... conférences scientifiques internationales ...

... et cours pour doctorants

1 Organisation

Contrairement à la plupart des banques centrales étrangères qui sont des banques d'Etat, la Banque nationale est un établissement autonome de droit public revêtant la forme d'une société anonyme. Ses actions, nominatives, sont cotées en bourse. Seuls les citoyens suisses, les collectivités et établissements suisses de droit public ainsi que les personnes morales ayant leur domicile principal en Suisse peuvent être actionnaires, avec droit de vote, en vertu de la loi. Les cantons et les banques cantonales détiennent près de 54% des actions; le reste est principalement en mains de personnes physiques. La Confédération ne possède aucune action.

La Banque nationale est administrée avec le concours et sous le contrôle de la Confédération. La Direction générale, autorité collégiale formée de trois membres, est chargée de la conduite des affaires. Chacun des trois départements est dirigé par un membre de la Direction générale. Dans la conduite de la politique monétaire, la Direction générale jouit d'un degré élevé d'autonomie. La Direction générale et le Conseil fédéral doivent se consulter avant de prendre des décisions importantes en matière de politique monétaire et conjoncturelle. Le Conseil de banque, le Comité de banque et la Commission de contrôle exercent la surveillance sur les opérations de la Banque nationale.

Le siège juridique de la Banque nationale est à Berne, et le siège de la Direction générale, à Zurich. Les 1^{er} et 3^e départements sont à Zurich, alors que le 2^e département est à Berne. Outre ses deux sièges, la Banque nationale a des succursales, à Genève et Lugano, chargées d'assurer l'approvisionnement en numéraire. Quatre autres succursales, sans services de caisse, sont établies à Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall. Elles observent l'évolution de la vie économique sur le plan régional, comme les deux sièges et les deux succursales dotés de services de caisse. Pour la mise en circulation et la reprise de billets et de pièces, la Banque nationale dispose également de dix-huit agences qui sont gérées par des banques cantonales. Elle a de plus mis en place un vaste réseau de correspondants, lesquels remplissent les fonctions d'un représentant local de l'institut d'émission dans le trafic des paiements.

La Banque nationale a pour tâche principale de pratiquer une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Le 1^{er} département définit la stratégie. La Division économique analyse l'évolution de la conjoncture et livre les bases en vue de l'adoption des décisions de politique monétaire. La Division des opérations monétaires du 3^e département met en œuvre la politique monétaire en passant des opérations sur les marchés financiers. Les questions ayant trait à la stabilité du système financier entrent dans les attributions du 2^e département.

Le 3^e département gère les réserves de devises de la Banque nationale, et le 2^e département, les réserves d'or et les titres en francs suisses.

Dans le domaine du trafic des paiements, l'institut d'émission remplit une double tâche. Par son réseau de comptoirs, il met en circulation les billets de banque, mais aussi les espèces métalliques frappées par la Confédération. La Banque nationale contrôle le numéraire qui lui est retourné et élimine les contrefaçons ainsi que les billets et pièces endommagés. Elle maintient ainsi la qualité du numéraire en circulation. Ces tâches incombent à la Division des billets et monnaies du 2^e département.

Statut juridique

Compétences

Structure

Conduite de la politique monétaire

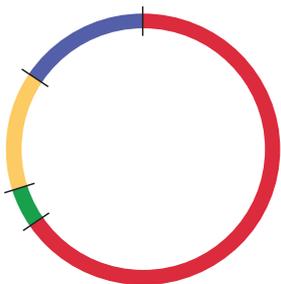
Gestion des actifs

Paiements en espèces...

... et sans numéraire

Services bancaires fournis à la Confédération

Effectif et taux de rotation du personnel



Personnel Effectif

- Hommes à plein temps 376
- Hommes à temps partiel 27
- Femmes à plein temps 82
- Femmes à temps partiel 90

Total: 575 à fin 2000

En outre, la Banque nationale concourt à la conception et au déroulement du trafic des paiements sans numéraire. La Division de l'informatique et des autres services, au 3^e département, traite les questions stratégiques et techniques liées au trafic des paiements sans numéraire. Le trafic des paiements sans numéraire avec les banques entre également dans ses attributions, alors que le 2^e département est chargé des paiements de et pour la Confédération.

Les services bancaires que la Banque nationale rend à la Confédération sont fournis avant tout par le 2^e département. Celui-ci gère les comptes fédéraux, effectue des paiements en Suisse et à l'étranger sur ordre de la Confédération, garde en dépôt les titres de cette dernière et contribue à l'émission des emprunts fédéraux. Le 3^e département exécute pour la Confédération des opérations sur les marchés des changes et de l'argent.

2 Personnel et ressources techniques

En 2000, l'effectif du personnel de la Banque nationale a diminué, passant de 600 à 575, soit de 560,7 à 534,1 postes à plein temps. Le nombre des collaborateurs occupés à temps partiel a progressé de 2 pour s'inscrire à 117. Le taux de rotation du personnel (y compris les départs à la retraite) s'est établi à 14,3%, contre 13% en 1999. Sa hausse est due aux dernières mises à la retraite anticipée dans le cadre de la réorganisation des mouvements de numéraire (voir 92^e rapport de gestion, pages 65s) et à la situation tendue sur le marché du travail.

La Banque nationale s'est fixé pour objectif de rémunérer ses collaboratrices et collaborateurs selon leur fonction, les prestations fournies et la situation régnant sur le marché. Afin de disposer de meilleures bases de décision pour la fixation des salaires, elle a procédé, avec l'aide d'un conseiller externe, à une évaluation étendue des fonctions et défini une nouvelle structure des salaires. Lors de la fixation des salaires pour 2001, les autorités de la Banque et la Direction générale ont décidé de prendre des mesures ciblées en vue de combler le retard que les salaires de certaines fonctions avaient pris par rapport au marché.

Comme l'année précédente, la Banque nationale a investi près de 1,1 million de francs dans la formation et le perfectionnement du personnel. Ce montant correspond à 1,7% des charges salariales et reflète la grande importance que la Banque attache à la formation du personnel. Du total, 11% ont été consacrés à la formation dans la conduite du personnel, 53% au perfectionnement technique et linguistique et 36% à des cours d'informatique.

Dans le domaine de l'informatique, la Banque nationale a poursuivi ses travaux en vue du passage à une architecture du système et des applications selon la stratégie client-serveur. Dans le cadre de la nouvelle solution adoptée à l'échelle de la Banque, elle a mis en service des applications pour le déroulement des opérations de caisse, des ventes et prêts d'or ainsi que de la gestion de l'encaisse-or. Le logiciel de gestion des stocks de billets et de pièces a été remplacé par un module d'une application bancaire standard. En outre, de nouvelles applications pour la gestion des séries chronologiques ainsi que pour le courrier électronique ont été introduites. L'installation d'équipements de communication destinés à garantir la sécurité des communications électroniques de la Banque nationale avec l'extérieur a été achevée (infrastructure «firewall»).

L'application de la nouvelle stratégie en matière de numéraire a conduit à la fermeture, à fin 1999, des services de caisse des succursales de Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall (voir 92^e rapport de gestion, page 65). Les immeubles abritant ces succursales ont été libérés dans les trois premiers mois de 2000 et vendus, comme prévu; ces succursales sans services de caisse ont été installées dans des locaux plus appropriés, dont la Banque nationale est locataire. Au siège de Zurich, la transformation des immeubles du Stadthausquai et de la Fraumünsterstrasse s'est déroulée conformément au projet. Les locaux rénovés au cours de la première étape des travaux ont pu être occupés début septembre.

Les coûts d'exploitation de la Banque nationale découlent pour une part prépondérante du numéraire, soit de la fabrication des billets de banque et de la circulation des billets et des pièces. La part du numéraire à l'ensemble des coûts d'exploitation a fléchi fortement, ces dernières années, pour s'établir à 44% en 2000. Son recul s'explique par la fermeture de deux succursales, par la suppression des services de caisse de quatre autres succursales, mais également par une diminution des charges afférentes aux billets de banque. En outre, la part du trafic des paiements sans numéraire s'est elle aussi repliée, passant de 5% en 1999 à 4% l'année suivante. Les coûts du trafic des paiements sans numéraire englobent les prestations de la Banque nationale pour les paiements interbancaires et pour le lien entre les systèmes bancaires et postaux, ainsi que les services fournis à des banques centrales étrangères et à des organisations internationales. Les deux autres principaux postes de coûts, à savoir les opérations actives et la

Evaluation des fonctions et nouvelle politique salariale

Investissements élevés dans le domaine de la formation et du perfectionnement des collaborateurs

Développements dans l'informatique

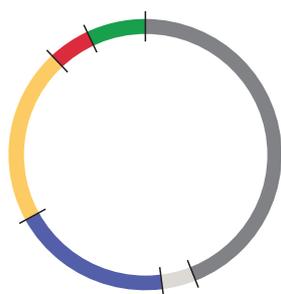
Gestion des immeubles

Evolution de la structure des coûts

politique monétaire, ont pris une importance accrue. Les opérations actives – opérations sur les marchés des changes et de l’argent, transactions sur titres et sur or, avances sur nantissement, gestion des placements financiers et de l’or – formaient 19% des coûts d’exploitation en 2000, contre 14% l’année précédente. Cette augmentation est due à une extension des activités dans la gestion des actifs, en particulier dans les placements de devises et les opérations sur or. D’une année à l’autre, la part des charges afférentes à la politique monétaire a augmenté de 4 points pour s’inscrire à 21%. Sa hausse traduit le développement des analyses macroéconomiques après l’adaptation de la stratégie de politique monétaire et le renforcement de l’observation de la vie économique sur le plan régional. Les parts des deux autres postes – services rendus à la Confédération et services à des tiers – sont restées presque inchangées à respectivement 5% et 7%. Les services rendus à la Confédération groupent les coûts en rapport avec toutes les prestations que la Banque nationale fournit à la Confédération et à ses établissements. Quant aux services à des tiers, ils comprennent principalement la contribution au Centre d’études de Gerzensee, les coûts de la coopération internationale, notamment ceux qui se rapportent au Fonds monétaire international, et l’aide technique à des banques centrales étrangères.

Dressé en 2000, l’écobilan 1999 de la Banque nationale a marqué une amélioration considérable par rapport à l’année précédente. Une étude a montré que les atteintes causées à l’environnement par l’institut d’émission sont imputables à raison d’un tiers au tri, au transport et au stockage des billets. La réorganisation des mouvements de numéraire, qui a entraîné la fermeture de deux succursales, a par conséquent contribué fortement à l’amélioration de l’écobilan de la Banque nationale. Le passage au papier recyclé a lui aussi accéléré cette évolution positive. Les transformations effectuées au siège de Zurich ont par contre occasionné temporairement des charges supplémentaires pour l’environnement, bien que des critères écologiques aient été appliqués.

Amélioration de l’écobilan



Répartition des coûts en pour-cent

- Numéraire 44
- Paiements sans numéraire 4
- Opérations actives 19
- Politique monétaire 21
- Services rendus à la Confédération 5
- Services à des tiers 7

3 Changements au sein des autorités et de la direction de la Banque

L'Assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2000 a élu Monsieur

Conseil de banque

Hansjörg Frei, Mönchaltorf, membre de la direction du groupe "Winterthur" Société Suisse
d'Assurances,
membre du Conseil de banque.

Madame et Messieurs

Judith Stamm, Lucerne, membre du Conseil de banque depuis 1993,

Henri André, Paudex, président du conseil d'administration d'André & Cie SA,
membre du Conseil de banque depuis 1989, et

Melchior Ehrler, Riniken, conseiller national, directeur de l'Union suisse des paysans,
membre du Conseil de banque depuis 1989,
renoncent à leur mandat à compter du 20 avril 2001, date de l'Assemblée générale des
actionnaires.

La Banque nationale les remercie vivement, tous trois, des précieux services qu'ils
lui ont rendus.

Les trois mandats vacants sont à pourvoir par le Conseil fédéral.

Comités locaux	<p>Le 28 avril 2000, date de l'Assemblée générale, les comités locaux ont enregistré les départs de Messieurs</p> <p>Karl Gnägi, Wohlen près Berne, président du Comité local de Berne depuis 1998 (membre depuis 1992),</p> <p>Claude Hauser, Versoix, président du Comité local de Genève depuis 1999 (membre depuis 1992), et</p> <p>Jean-Claude Rinolfi, Givrins, vice-président du Comité local de Genève depuis 1999 (membre depuis 1996).</p> <p>En outre, Monsieur</p> <p>Walter Kobler, vice-président du Comité local de Lausanne depuis 1999 (membre depuis 1998), a renoncé à son mandat à compter de fin juin 2000.</p> <p>La Banque nationale les remercie chaleureusement de l'appui qu'ils lui ont apporté.</p> <p>Le Conseil de banque a procédé aux nominations suivantes:</p> <p>Berne</p> <p>Monsieur Reto Hartmann, Hünibach, président de la direction du groupe Valora SA;</p> <p>Genève</p> <p>Monsieur Raymond Léchaire, Bussigny, directeur de Coop Romandie, et</p> <p>Monsieur Claude-Daniel Proellocks, Neuchâtel, directeur général et administrateur délégué de Vacheron Constantin SA;</p> <p>Lausanne</p> <p>Monsieur Bernard Rüeger, Féchy, directeur général de Rüeger SA.</p> <p>De plus, le Comité de banque a nommé de nouveaux présidents et vice-présidents de comités locaux en se fondant sur le principe de l'ancienneté.</p>
Commission de contrôle	<p>Sur proposition du Conseil de banque, l'Assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2000 a élu</p> <p>membres de la Commission de contrôle</p> <p>Monsieur Kaspar Hofmann, Adliswil, expert-comptable dipl., Hofmann Wirtschaftsprüfung AG, Monsieur Hans Michel, Egnach, et</p> <p>Madame Maryann Rohner, Zurich, expert-comptable dipl., Treureva AG;</p> <p>suppléants de la Commission de contrôle</p> <p>Monsieur Josef Blöchlinger, Begnins, expert-comptable dipl., Refidar société fiduciaire, Monsieur Jean-Claude Grangier, Epalinges, vice-président de la Direction générale de la Banque Cantonale Vaudoise, et</p> <p>Monsieur Werner M. Schumacher, Binningen, directeur de la Banque Jenni et Cie SA.</p> <p>Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2001 de renouveler les mandats des membres et des suppléants de la Commission de contrôle.</p>

Monsieur Hans Meyer, président de la Direction générale, a pris sa retraite.

Nommé par le Conseil fédéral président de la Direction générale en 1995, Monsieur Meyer est entré en fonction en mai 1996. Il avait déjà accompli onze années au sein de la Direction générale, les trois premières en tant que chef du 3^e département et les huit suivantes comme vice-président de la Direction générale et chef du 2^e département. Monsieur Meyer s'est engagé avec conviction pour remplir la mission assignée à l'institut d'émission dans l'intérêt général du pays. Il a consacré toute sa carrière professionnelle à cette tâche. Celle-ci lui a permis d'acquérir une connaissance profonde de la Banque nationale, à laquelle il était aussi personnellement très attaché.

Nous tenons à exprimer à Monsieur Hans Meyer notre profonde gratitude pour l'œuvre fort riche qu'il a accomplie pendant de nombreuses années.

Les 18 septembre et 18 octobre 2000, le Conseil fédéral a nommé, avec entrée en fonctions le 1^{er} janvier 2001

Monsieur Jean-Pierre Roth président de la Direction générale (précédemment vice-président de la Direction générale et chef du 2^e département)

Monsieur Bruno Gehrig vice-président de la Direction générale (précédemment chef du 3^e département), et

Monsieur Niklaus Blattner nouveau membre de la Direction générale. Jusque-là, Monsieur Blattner exerçait les fonctions de délégué du Conseil d'administration et de président du Comité exécutif de l'Association suisse des banquiers. Il était également professeur à l'Université de Bâle.

Monsieur Jean-Pierre Roth est chef du 1^{er} département, Monsieur Niklaus Blattner, du 2^e département, et Monsieur Bruno Gehrig, du 3^e département.

Direction

Après plus de vingt années d'activité à la Banque nationale, Monsieur Hans Theiler, directeur et suppléant du chef du 2^e département, a fait usage, à fin avril, de la possibilité de prendre une retraite anticipée. Monsieur Theiler a commencé sa carrière à la Banque nationale en tant que directeur de la succursale de Lucerne, fonction qu'il a remplie pendant huit ans. Il a été nommé ensuite suppléant du chef du 2^e département, au siège de Berne. La Banque nationale adresse à Monsieur Theiler ses vifs remerciements pour les précieux services qu'il lui a rendus pendant de nombreuses années.

Pour lui succéder, le Conseil fédéral a, sur proposition du Conseil de banque, nommé au 1^{er} mai

Monsieur Thomas Wiedmer, jusque-là suppléant du secrétaire général et chef du service économique à la Direction des finances du canton de Berne.

Le Conseil fédéral a en outre nommé, au 1^{er} janvier 2001, sur proposition du Conseil de banque,

Monsieur Mauro Picchi directeur de la succursale de Lugano. Monsieur Picchi était jusque-là sous-directeur à la Direction de la statistique.

A fin juillet,

Madame Christine Breining, directrice et cheffe du service du personnel, a quitté l'institut d'émission pour se consacrer à une activité scientifique. La Banque nationale la remercie chaleureusement de sa précieuse collaboration dans les diverses fonctions qu'elle a exercées.

A fin octobre,

Monsieur Peter Merz, directeur et chef du service juridique, a quitté la Banque nationale pour relever de nouveaux défis dans l'économie privée. Nous lui exprimons notre profonde reconnaissance pour les éminents services qu'il a rendus à l'institut d'émission pendant de nombreuses années.

Nous adressons également de vifs remerciements à

Monsieur Theo Birchler, sous-directeur et chef des immeubles et services, au siège de Zurich, qui a pris sa retraite après de nombreuses années au service de la Banque.

Le Comité de banque a nommé au 1^{er} mai

Monsieur Peter Fankhauser sous-directeur et chef des immeubles et services, au siège de Zurich;

au 1^{er} janvier 2001, Madame et Messieurs

Gabriela Mittelholzer sous-directrice au service du personnel,

Urs Locher sous-directeur, chef du tri à la Division des billets et monnaies,

Marcel Zimmermann sous-directeur à la Direction des opérations sur les marchés monétaire et des changes;

au 1^{er} mars 2001, Messieurs

Martin Hiller directeur et chef du service du personnel,

Hans Kuhn directeur adjoint et chef du service juridique,

Peter Eltschinger sous-directeur et chef de la caisse du siège de Zurich, et

Guido Boller sous-directeur et suppléant du chef de la Direction de la statistique.

1 Compte de résultat pour 2000

		2000 en millions de francs	1999 en millions de francs	Variation en %
	Voir annexe, chiffre			
Produit des opérations sur or	01	-2 159,6	57,8	
Produit				
des placements de devises	02	3 422,1	372,9	+817,7
de la position de réserve au FMI	03	87,4	91,4	-4,4
des moyens de paiement internationaux	04	19,0	8,2	+131,7
des crédits d'aide monétaire	05	12,4	16,5	-24,8
Produit				
des créances en francs suisses résultant de pensions de titres	06	513,2	150,1	+241,9
des avances sur nantissement	07	1,9	0,8	+137,5
des créances sur les correspondants en Suisse	08	2,4	1,0	+140,0
des titres en francs suisses	09	164,8	30,6	+438,6
Autres produits	10	40,0	30,9	+29,4
Produit brut		2 103,7	760,1	+176,8
Charges d'intérêts	11	-336,9	-243,8	+38,2
Charges afférentes aux billets de banque	12	-35,0	-43,8	-20,1
Charges de personnel	13	-79,5	-81,3	-2,2
Autres charges d'exploitation	14	-93,8	-74,5	+25,9
Amortissements sur les immobilisations corporelles	33	-19,4	-20,9	-7,2
Produit net		1 539,1	295,7	+420,5
Ajustements de valeur dus aux cours de change	15	-1 075,2	4 137,1	
Charges extraordinaires	16	-4,1	-2,3	
Produits extraordinaires	17	12,8	27,3	
Gain extraordinaire découlant de la réévaluation de l'or	18	27 700,5		
Résultat global		28 173,2	4 457,9	+532,0
Attribution aux provisions				
pour la cession des actifs libres	19	-18 860,4		
pour risques de marché et de liquidité sur l'or	20	-6 589,9		
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	21	-1 214,9	-2 949,9	
Bénéfice de l'exercice	49	1 508,0	1 508,0	

2 Bilan au 31 décembre 2000

en millions de francs

		2000	1999
	Voir annexe, chiffre		
Actif			
Or et créances résultant d'opérations sur or			
Or	22	30 014,4	10 453,2
Créances résultant d'opérations sur or	23	4 710,5	1 485,4
Placements de devises ¹	24	50 452,8	54 608,2
Position de réserve au FMI	25	2 078,8	2 677,6
Moyens de paiement internationaux	26	268,5	756,4
Crédits d'aide monétaire	27	352,4	306,5
Créances en francs suisses			
résultant de pensions de titres	28	24 182,0	28 136,0
Avances sur nantissement	29	0,5	1,0
Créances sur les correspondants en Suisse	30	276,3	390,8
Titres en francs suisses	31	5 409,8	4 884,9
Participations			
Participations	32	89,5	89,4
Immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles	33	537,3	556,7
Autres actifs			
Autres actifs	34	700,7	467,7
Capital-actions non versé			
Capital-actions non versé	47	25,0	25,0
		<u>119 098,4</u>	104 838,9

1 Dont devises reposant sur des swaps et, partant, couvertes contre le risque de change: néant à fin 2000, contre 7686,4 millions de francs à fin 1999.

		2000	1999
	Voir annexe, chiffre		
Passif			
Billets en circulation	35	35 485,7	37 184,8
Comptes de virements des banques en Suisse	36	6 193,6	9 883,3
Engagements envers la Confédération			
à vue	37	164,7	112,1
à terme	38	9 888,0	16 749,9
Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères	39	203,4	214,0
Autres engagements à vue	40	161,5	295,4
Engagements en francs suisses			
résultant de pensions de titres	41	–	6,5
Engagements en monnaies étrangères	42	440,2	355,1
Autres passifs	43	127,6	266,4
Provisions			
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	44	38 893,4	37 678,5
pour risques de marché et de liquidité sur l'or	45	6 589,9	
pour risques d'exploitation	44	467,1	470,8
pour la cession des actifs libres	46	18 860,4	
Capital-actions	47	50,0	50,0
Fonds de réserve	48	65,0	64,0
Bénéfice au bilan – Bénéfice de l'exercice	49	1 508,0	1 508,0
		<u>119 098,4</u>	104 838,9

3 Annexe au 31 décembre 2000

3.1 Rappel des activités

La Banque nationale suisse, société anonyme avec sièges à Berne et à Zurich, est la banque centrale de la Suisse. Elle exerce le monopole d'émission des billets de banque et est chargée, en vertu de la constitution, de mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Les opérations qu'elle peut conclure sont énumérées dans la loi qui la régit. La Banque nationale passe des opérations avec des banques en Suisse et à l'étranger, des offices fédéraux, d'autres banques centrales et des organisations internationales.

Le mandat macroéconomique de la Banque nationale a priorité sur la recherche d'un bénéfice. La Banque nationale est la seule institution qui, en Suisse, peut créer à volonté de la monnaie. Elle ne doit pas rémunérer les billets en circulation ni les avoirs que les banques détiennent en comptes de virements. Le produit qu'elle tire de ses actifs dépasse par conséquent largement ses dépenses de fonctionnement. En tant que gestionnaire des réserves monétaires de la Suisse, elle est exposée – même en s'acquittant de cette tâche avec toute la diligence requise – à des risques considérables de marché, de crédit et de liquidité, qui sont couverts par des provisions appropriées. Celles-ci jouent également un rôle monétaire. Elles permettent en effet à la Banque nationale de constituer des réserves de devises suffisantes. Les provisions doivent croître au moins au même rythme que le produit national brut (voir pages 101s).

Au 31 décembre 2000, la Banque nationale occupait 575 personnes, soit 534,1 emplois à plein temps. Un an auparavant, son personnel était de 600, ou 560,7 emplois à plein temps. En plus de ses sièges de Berne et de Zurich, l'institut d'émission a des succursales, à Genève et à Lugano, ayant une activité opérationnelle. Afin d'observer l'évolution économique dans les régions, il est présent également à Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall.

3.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Pour autant que la loi sur la Banque nationale (LBN) n'en dispose pas autrement, la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des comptes sont conformes aux prescriptions du code des obligations et prennent en considération les particularités de l'institut d'émission qui sont commentées ci-après. En ce sens, les comptes sont également conformes aux recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC). Etant donné son champ d'activité particulier, la Banque nationale ne dresse aucun tableau de financement ni ne publie des comptes semestriels.

Depuis le 1^{er} mai 2000, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement, l'or est porté au bilan à sa valeur de marché et non plus à l'ancien prix officiel de 4595,74 francs le kilogramme.

Toutes les opérations sont saisies le jour de leur conclusion. L'inscription au bilan est faite cependant sur la base de la date valeur. Les opérations conclues en 2000, avec valeur en 2001, figurent dans les opérations hors bilan.

Principes généraux

Modification apportée d'une année à l'autre

Saisie et comptabilisation des opérations

L'or, les créances résultant des prêts d'or, les placements de devises négociables et les titres en francs suisses sont portés au bilan à leur valeur de marché en fin d'année, intérêts courus en sus. Les variations des valeurs de marché sont saisies dans le compte de résultat.

Les créances et les engagements résultant de pensions de titres sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Seul le volet monétaire de l'opération est comptabilisé; en d'autres termes, les titres que l'emprunteur remet au prêteur sont traités comme s'ils servaient de garantie pour le crédit.

Les instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir les risques de taux d'intérêt et de change sur les placements de devises et le risque de change sur le produit, en dollars, de ventes d'or sont évalués à leur valeur de marché en fin d'année. La même règle est appliquée aux opérations au comptant, qui n'ont pas encore été exécutées, sur or, placements de devises négociables et titres en francs suisses. Les valeurs brutes de remplacement, positives ou négatives, sont comptabilisées au bilan et au compte de résultat. En revanche, s'ils portent sur des instruments non négociables, les contrats à terme et les opérations au comptant qui n'ont pas encore été exécutées figurent dans les opérations hors bilan, à leur valeur contractuelle.

Les participations sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. S'il s'agit de participations minoritaires de peu d'importance dans des sociétés cotées en bourse, l'évaluation est faite aux prix du marché.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Les autres éléments sont portés au bilan à leur valeur nominale, le cas échéant intérêts courus en sus.

La conversion en francs des postes en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année, alors que les produits tirés des postes en monnaies étrangères sont convertis aux cours appliqués lors de leur comptabilisation.

Cours des monnaies étrangères et prix de l'or

	Fin 2000	Fin 1999	Variation en %
Dollar des Etats-Unis	1,6353	1,5980	+2,3
Euro	1,5245	1,6059	-5,1
Yen japonais	1,4242	1,5653	-9,0
Livre sterling	2,4464	2,5844	-5,3
Couronne danoise	20,4200	21,5800	-5,4
Dollar canadien	1,0900	1,1004	-0,9
Droit de tirage spécial (DTS)	2,1433	2,1862	-2,0
Prix du kilogramme d'or en francs	14 334,88	4 595,74 ¹	

1 Ancien prix officiel selon l'arrêté du Conseil fédéral du 9 mai 1971 fixant la parité-or du franc, arrêté qui a été abrogé le 1^{er} mai 2000 (voir page 44).

3.3 Commentaire du compte de résultat

Résumé

Résultat global particulièrement élevé à la suite de la modification de l'évaluation de l'or

Atteignant 28 173,2 millions de francs, le résultat global de l'exercice est exceptionnellement élevé. Il s'explique pour l'essentiel par la modification du principe appliqué à l'évaluation de l'or. Un gain comptable extraordinaire de 27 700,5 millions de francs a découlé de la réévaluation de l'or, opérée le 1^{er} mai 2000. La baisse que le prix de l'or a enregistrée par la suite a entraîné une perte comptable sensible. Cette perte, les intérêts sur les prêts d'or et le résultat des opérations de couverture du risque de change sur le produit, en dollars, de ventes d'or aboutissent au total à un produit négatif de 2 159,6 millions de francs des opérations sur or.

Le repli des taux d'intérêt sur les marchés étrangers importants pour les placements de la Banque nationale a engendré de nets gains de cours sur les placements de devises, alors que des pertes considérables avaient été enregistrées l'année précédente. Le produit des placements de devises – gains de cours et produit des intérêts – a atteint 3 422,1 millions de francs, contre 372,9 millions en 1999. D'une année à l'autre, le produit de tous les autres postes a progressé, passant de 329,5 millions à 841,1 millions de francs. Ainsi, le produit brut, qui était de 760,1 millions en 1999, s'est établi à 2 103,7 millions de francs en 2000.

Les charges ordinaires se sont inscrites à 564,6 millions de francs, contre 464,3 millions l'année précédente. Leur accroissement est dû avant tout aux charges d'intérêts plus élevées sur les fonds de la Confédération. Le produit net a atteint 1 539,1 millions de francs (295,7 millions en 1999).

Le franc s'étant raffermi, l'évolution des cours de change a engendré des pertes de 1 075,2 millions de francs sur les postes en monnaies étrangères, alors que des gains de 4 137,1 millions avaient été enregistrés en 1999. Compte tenu également des produits et charges extraordinaires (solde positif de 8,7 millions de francs) et du gain extraordinaire de 27 700,5 millions de francs qui a découlé de la réévaluation de l'or, le résultat global a atteint 28 173,2 millions. En 1999, il avait été de 4 457,9 millions de francs.

Création de deux nouvelles provisions

Du résultat global, une part de 25 450,3 millions de francs a découlé de la nouvelle évaluation de l'or (gain extraordinaire tiré de la réévaluation au 1^{er} mai 2000, perte subie depuis le 1^{er} mai 2000 du fait de la baisse du prix de l'or et résultat des opérations passées pour couvrir le risque de change sur le produit de ventes d'or). Ce montant a servi à constituer deux nouvelles provisions. Une somme de 18 860,4 millions de francs a été mise en réserve (voir chiffre 19 du compte de résultat) en vue de la cession prévue de la contre-valeur de l'encaisse-or qui n'est plus nécessaire à des fins monétaires (1 300 tonnes avant le début des ventes). En outre, 6 589,9 millions de francs ont été attribués à une provision spéciale pour risques de marché et de liquidité sur l'or monétaire, soit sur l'or devant rester dans les actifs de la Banque nationale (1 290 tonnes environ; voir chiffre 20 du compte de résultat). Abstraction faite des répercussions de la nouvelle évaluation de l'or, le résultat global de l'exercice est de 2 722,9 millions de francs. Il a permis l'attribution de 1 214,9 millions de francs à la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité. Le bénéfice de l'exercice est de 1 508 millions de francs.

Produit des opérations sur or

Ce poste groupe la variation de la valeur de marché de l'or, après la réévaluation du 1^{er} mai 2000, le résultat des opérations passées pour couvrir contre le risque de change le produit, en dollars, de ventes d'or (ventes de dollars à terme) et le produit des intérêts sur les prêts d'or. Les répercussions de la réévaluation de l'or – passage, le 1^{er} mai 2000, à la valeur de marché – sont commentées sous les chiffres 18 à 20 du compte de résultat.

Le recul que le prix de l'or a marqué sur le marché depuis le 1^{er} mai 2000 a entraîné une perte de 2333 millions de francs. Cette perte a été en partie compensée par un gain de 82,8 millions de francs découlant des opérations de couverture. En outre, les prêts d'or ont dégagé un produit de 90,6 millions de francs, contre 57,8 millions l'année précédente. La progression s'explique avant tout par des taux d'intérêt plus élevés.

Chiffre 01 du compte de résultat

	2000	Variation par rapport à l'année précédente
	en millions de francs	en millions de francs
Variation du prix du marché	-2 333,0	-2 333,0
sur l'or monétaire	-1 232,9	-1 232,9
sur l'or des actifs libres	-1 100,1	-1 100,1
Opérations de couverture	82,8	+82,8
Prêts d'or	90,6	+32,8
Total	-2 159,6	-2 217,4

Produit des placements de devises

Par rapport à l'année précédente, le produit des placements de devises (intérêts ainsi que gains et pertes en capital, réalisés et non réalisés) s'est accru de 3049,2 millions pour atteindre 3422,1 millions de francs. De sensibles gains en capital ont été enregistrés à la suite de la baisse des taux d'intérêt sur les marchés concernés, alors que de substantielles pertes en capital avaient découlé, en 1999, de la hausse des taux d'intérêt. Les gains et pertes de change qui résultent de la conversion en francs des avoirs en monnaies étrangères figurent sous le poste «Ajustements de valeur dus aux cours de change» (voir chiffre 15 du compte de résultat).

Chiffre 02 du compte de résultat

Produit des autres postes en monnaies étrangères

En moyenne annuelle, la position de réserve au FMI, les moyens de paiement internationaux et les crédits d'aide monétaire ont au total diminué. Le produit des intérêts a néanmoins augmenté légèrement, passant de 116,1 millions à 118,8 millions de francs, du fait des rémunérations plus élevées qui ont été servies sur ces avoirs.

Chiffres 03 à 05 du compte de résultat

**Chiffre 06 du compte
de résultat**

Produit des créances en francs suisses résultant de pensions de titres

Les pensions de titres ont dégagé un produit de 513,2 millions de francs, contre 150,1 millions l'année précédente. Ce fort accroissement a résulté de la légère progression du volume moyen de ces créances, mais aussi, et surtout, des taux d'intérêt sensiblement plus élevés qu'en 1999.

**Chiffre 07 du compte
de résultat**

Produit des avances sur nantissement

Le produit des avances sur nantissement s'est inscrit à 1,9 million de francs, contre 0,8 million l'année précédente. En moyenne annuelle, le taux lombard et le recours aux avances sur nantissement ont tous deux augmenté.

**Chiffre 08 du compte
de résultat**

Produit des créances sur les correspondants en Suisse

Le produit des créances sur les correspondants en Suisse a progressé de 1,4 million pour s'établir à 2,4 millions de francs, bien que le volume de ces créances ait diminué en moyenne annuelle. Son augmentation s'explique par la modification, au 1^{er} avril 2000, des conditions appliquées à la rémunération de tels avoirs. Ceux-ci ont été rémunérés au taux de l'escompte, jusqu'à la fin du premier trimestre, puis à un taux du marché (taux des avances sur nantissement, déduction faite de 200 points de base).

**Chiffre 09 du compte
de résultat**

Produit des titres en francs suisses

Les titres en francs suisses ont dégagé un résultat (intérêts ainsi que gains et pertes en capital, réalisés ou non réalisés) de 164,8 millions de francs, contre 30,6 millions en 1999. Les taux d'intérêt ont marqué une hausse, comme l'année précédente. Des pertes en capital en ont découlé, mais ces pertes sont restées inférieures à celles de 1999, les taux d'intérêt ayant augmenté plus modérément.

**Chiffre 10 du compte
de résultat**

Autres produits

	2000	Variation par rapport à l'année précédente
	en millions de francs	en millions de francs
Commissions sur les opérations bancaires	27,4	+9,7
Produit des participations	6,8	+0,4
Produit des immeubles ¹	5,2	-0,8
Autres produits ordinaires	0,6	-0,1
Total des autres produits	40,0	+9,1

1 Le produit des immeubles résulte de la location à des tiers de locaux qui appartiennent à la Banque, mais que celle-ci n'occupe pas elle-même, ainsi que des bâtiments servant de réserve de locaux, à Zurich et à Genève.

La progression des commissions sur les opérations bancaires s'explique par des commissions accrues dans les opérations sur titres.

Charges d'intérêts

Chiffre 11 du compte de résultat

Les charges d'intérêts ont augmenté, passant de 243,8 millions à 336,9 millions de francs. Leur accroissement est dû principalement aux intérêts versés sur les engagements envers la Confédération, y compris la Poste. D'une année à l'autre, ces engagements nets ont en moyenne diminué, mais les rémunérations à court terme ont marqué une sensible hausse.

	2000	Variation par rapport à l'année précédente
	en millions de francs	en millions de francs
Charges d'intérêts sur engagements envers la Confédération	317,6	+76,2
./. Produit des fonds fédéraux placés sur le marché	-	-12,8
Charges nettes d'intérêts sur engagements envers la Confédération	317,6	+89,0
Intérêts sur les avoirs en comptes de dépôts	6,4	+0,8
Charges d'intérêts sur engagements en francs suisses et en monnaies étrangères résultant de pensions de titres	12,8	+3,2
Total des charges d'intérêts	336,9	+93,1

Charges afférentes aux billets de banque

Chiffre 12 du compte de résultat

Les charges afférentes aux billets de banque correspondent aux coûts de fabrication des billets neufs de la 8^e émission, qui ont été mis en circulation en 2000.

Charges de personnel

Chiffre 13 du compte de résultat

	2000	Variation par rapport à l'année précédente	
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Salaires, traitements et allocations	62,9	-1,4	-2,2
Assurances sociales	11,7	+0,1	+0,9
Autres charges afférentes au personnel	4,9	+0,4	+8,9
Attribution aux institutions de prévoyance	-	-1,0	-100,0
Total des charges de personnel	79,5	-1,8	-2,2

Les autres charges afférentes au personnel englobent principalement les dépenses pour le recrutement, la formation et les possibilités de repas.

Autres charges d'exploitation

	2000	Variation par rapport à l'année précédente	
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Charges directes sur opérations bancaires	41,5	+14,5	+53,7
Locaux	13,5	-0,8	-5,6
Equipements	9,4	+1,4	+17,5
Divers	29,5	+4,3	+17,1
Total des autres charges d'exploitation	93,8	+19,3	+25,9

Charges directes sur opérations bancaires

Il s'agit des charges directement liées à la circulation des billets (y compris les dédommagements versés aux agences), des commissions et frais découlant de la gestion des placements financiers et de l'or, mais aussi des commissions qui, dans des opérations sur titres, sont rétrocédées. L'augmentation de ce poste de charges est due en grande partie aux commissions rétrocédées.

Locaux

Les charges afférentes aux locaux englobent les frais pour l'entretien et l'exploitation des bâtiments, ainsi que les loyers payés à des tiers.

Equipements

Les charges concernant les équipements portent sur les dépenses pour l'entretien et la maintenance des véhicules, des machines, du mobilier et des équipements informatiques (matériel et logiciels).

Divers

Sous «Divers» figurent, outre les frais administratifs généraux, les charges pour des conseils et soutiens fournis par des tiers, ainsi que les dépenses pour l'accès à l'information et la sécurité.

Les contributions aux coûts d'exploitation du Centre d'études de Gerzensee (5,3 millions de francs, contre 5,4 millions l'année précédente) y sont également comptabilisées.

Ajustements de valeur dus aux cours de change

Les postes en monnaies étrangères, à savoir les «Placements de devises» (placements proprement dits et opérations de couverture), la «Position de réserve au FMI», les «Moyens de paiement internationaux», les «Crédits d'aide monétaire» et les «Engagements en monnaies étrangères», ont enregistré les gains et pertes ci-dessous à la suite de l'évolution des cours de change:

Chiffre 15 du compte de résultat

	2000	1999
	en millions de francs	en millions de francs
Dollars des Etats-Unis	+333,8	+3 164,4
Euros ¹	-1 030,2	-18,4
Yens japonais	-160,8	+278,1
Livres sterling	-119,4	+202,4
Couronnes danoises	-84,5	-0,3
Dollars canadiens	+21,2	+40,3
Droits de tirage spéciaux	-35,2	+470,7
Autres monnaies	-0,1	+0,1
Total	-1 075,2	+4 137,1

1 Ajustements de valeur sur les avoirs et engagements déjà convertis en euros ainsi que sur ceux qui étaient encore libellés dans les monnaies nationales des pays de la zone euro.

Charges extraordinaires

Sous ce poste figurent des charges liées au projet Expo.02 de la Banque nationale, soit 2,2 millions de francs, et la différence de 1,7 million entre la valeur comptable de machines qui n'étaient plus utilisées pour le tri du numéraire et leur prix de vente.

Chiffre 16 du compte de résultat

Produits extraordinaires

Ce poste est constitué pour l'essentiel de la différence de 11,9 millions de francs entre le prix de vente des immeubles de Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall et la valeur comptable desdits immeubles.

Chiffre 17 du compte de résultat

Gain extraordinaire découlant de la réévaluation de l'or

L'entrée en vigueur, début mai 2000, de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement a libéré la Banque nationale de l'obligation d'évaluer son stock d'or à l'ancien prix officiel de 4595,74 francs le kilogramme. En conformité avec l'évaluation des autres actifs négociables, l'or est depuis porté au bilan à sa valeur de marché.

L'évaluation du stock d'or à 15 290,54 francs le kilogramme, qui a été faite le 1^{er} mai, a engendré un gain de 27 700,5 millions de francs.

Chiffre 18 du compte de résultat

Attribution à la provision pour la cession des actifs libres

Etant donné la cession prévue de la contre-valeur de 1300 tonnes d'or qui ne sont plus nécessaires à des fins monétaires, la Banque nationale a constitué un nouveau poste intitulé «Provision pour la cession des actifs libres» et a attribué 18 860,4 millions de francs à cette provision. Le montant a été calculé comme suit: valeur de marché, au 1^{er} mai 2000, des 1300 tonnes (19 877,7 millions de francs) avec, en moins, la perte de 1100,1 millions de francs qui a été enregistrée du fait de la baisse subie par le prix de l'or après le 1^{er} mai et, en plus, le résultat de 82,8 millions tiré des opérations passées pour couvrir contre le risque de change le produit en dollars de ventes d'or.

Attribution à la provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or

Dans le sillage de la nouvelle évaluation de l'or, une provision spéciale a été constituée pour risques de marché et de liquidité sur l'or monétaire, soit sur l'or devant rester dans les actifs de la Banque nationale (1290 tonnes environ). L'attribution à cette provision a été calculée comme suit: gain de réévaluation sur l'ensemble du stock d'or au 1^{er} mai 2000, soit 27 700,5 millions de francs, moins la contre-valeur des 1300 tonnes d'or qui ne sont plus nécessaires à des fins monétaires (19 877,7 millions de francs au 1^{er} mai 2000). Les gains et pertes qui, depuis, sont enregistrés sur l'or monétaire à la suite de variations du prix du marché sont portés sous cette provision. La baisse que le prix de l'or a subie depuis le 1^{er} mai 2000 a engendré une perte de 1232,9 millions de francs. Aussi l'attribution à cette provision a-t-elle été de 6589,9 millions de francs en 2000.

Attribution à la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité

Le résultat de l'exercice 2000 a permis d'alimenter également la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité. L'attribution a été de 1214,9 millions de francs, soit un montant nettement inférieur à celui de 1999 (2949,9 millions).

3.4 Commentaire du bilan

En 2000, la somme du bilan a progressé de 14,3 milliards pour atteindre 119,1 milliards de francs. La comptabilisation de l'or à la valeur de marché, depuis le 1^{er} mai 2000, explique sa vive expansion. En revanche, les besoins en liquidités moins élevés des banques et du public – en vue du passage à l'an 2000, les banques et le public détenaient à fin 1999 des volumes substantiels d'avoirs en comptes de virements et de billets de banque – et la diminution sensible des engagements nets, à terme, envers la Confédération ont entraîné un recul des placements de devises et des créances en francs suisses résultant de pensions de titres.

Or et créances résultant d'opérations sur or

Chiffres 22 et 23 du bilan

L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement a libéré la Banque nationale de l'obligation d'évaluer son stock d'or à l'ancien cours officiel de 4595,74 francs le kilogramme (voir page 44). Depuis début mai, l'or est porté au bilan à la valeur de marché, comme les autres actifs négociables. Le 1^{er} mai 2000, l'or (avoirs détenus sous forme métallique et créances) avait une valeur de marché de 39 605,1 millions de francs (prix du marché: 15 290,54 francs le kilogramme). Il en a découlé un gain comptable extraordinaire de 27 700,5 millions de francs (voir chiffre 18 du compte de résultat).

Or

Les avoirs en or détenus sous forme métallique – ils sont entreposés en Suisse et à l'étranger – ont diminué de 180,7 tonnes en 2000. De ce total, 170,8 tonnes sont dues à des ventes et 9,9 tonnes à l'augmentation des prêts et des avoirs en comptes métal.

	2000		1999	
	en tonnes	en millions de francs à la valeur de marché	en tonnes	en millions de francs à la valeur officielle
Lingots	1 918,6	27 503,0	2 099,3	9 647,9
Pièces d'or	175,2	2 511,4	175,2	805,3
Total	2 093,8	30 014,4	2 274,5	10 453,2

Créances résultant d'opérations sur or

Pour l'essentiel, il s'agit de créances gagées et non gagées résultant de prêts d'or. Les opérations sont conclues avec des établissements financiers, suisses et étrangers, de premier ordre. A la fin de l'année, les prêts d'or portaient sur 323,8 tonnes ayant une valeur de marché de 4 685,4 millions de francs (y compris les intérêts courus).

	2000		1999	
	en tonnes	en millions de francs à la valeur de marché	en tonnes	en millions de francs à la valeur officielle
Créances résultant de prêts d'or non gagés	238,8	3 448,8	242,4	1 140,1
Créances résultant de prêts d'or gagés ¹	85,0	1 236,6	73,3	345,2
Créances en comptes métal	1,8	25,1	0,0	0,0
Total	325,6	4 710,5	315,7	1 485,4

1 Par des titres de premier ordre d'une valeur de marché de 1252,7 millions de francs

Chiffre 24 du bilan

Placements de devises

Les titres publics sont libellés pour la plupart dans la monnaie de l'Etat débiteur. Les avoirs dans des institutions monétaires sont constitués des dépôts à la BRI et des placements en titres émis par la Banque mondiale. Les placements bancaires sont opérés dans des établissements bénéficiant d'une très bonne notation.

Répartition des placements de devises selon la monnaie¹

	2000		part en %	Variation en 2000	
	en millions de la monnaie détenue	de francs		en millions de la monnaie détenue	de francs
Dollars des Etats-Unis ²	12 552,4	20 526,9	40,7	-5 691,2	-8 626,3
Euros ³	14 596,1	22 251,8	44,1	+2 092,9	+2 173,0
Yens japonais	120 290,5	1 713,2	3,4	+45 433,7	+541,5
Livres sterling	1 201,7	2 939,8	5,8	+466,1	+1 038,8
Couronnes danoises	9 915,2	2 024,7	4,0	+3 618,7	+665,9
Dollars canadiens	913,7	996,0	2,0	+55,8	+51,9
Autres		0,5	0,0		-0,1
Total		50 452,8⁴	100,0		-4 155,4

1 La répartition selon la monnaie est faite pour les placements proprement dits, sans tenir compte des opérations de couverture du risque de change.

2 Dont devises reposant sur des swaps et, partant, couvertes contre le risque de change: néant à fin 2000, contre 7686,4 millions de francs à fin 1999.

3 Avoirs en euros et avoirs encore libellés dans les monnaies des pays de la zone euro.

4 Dont placements non négociables: 10 742,4 millions de francs, contre 11 282,7 millions à fin 1999.

Répartition des placements de devises selon le débiteur et la monnaie¹

	2000			Variation en 2000	
	en millions		part en %	en millions	
	de la monnaie détenue	de francs		de la monnaie détenue	de francs
Titres publics					
Dollars des Etats-Unis	6 840,9	11 186,9	22,2	-3 966,4	-6 083,1
Euros ²	11 275,3	17 189,2	34,1	+1 139,8	+912,6
Yens japonais	119 491,3	1 701,8	3,4	+51 835,8	+642,8
Livres sterling	1 059,7	2 592,5	5,1	+417,9	+933,9
Couronnes danoises	8 677,5	1 771,9	3,5	+2 500,7	+438,9
Dollars canadiens	911,2	993,2	2,0	+54,7	+50,7
Total		35 435,5	70,2		-3 104,2
Institutions monétaires					
Dollars des Etats-Unis	1 286,8	2 104,3	4,2	-1 946,5	-3 062,5
Euros ²	260,6	397,3	0,8	+90,2	+123,6
Yens japonais	193,9	2,8	0,0	-927,2	-14,7
Livres sterling	128,0	313,1	0,6	+86,8	+206,7
Couronnes danoises	343,7	70,2	0,1	+324,5	+66,0
Dollars canadiens	2,3	2,5	0,0	+1,0	+1,1
Autres		0,5	0,0		-
Total		2 890,7	5,7		-2 679,8
Banques					
Dollars des Etats-Unis	4 424,7 ³	7 235,7	14,3	+221,7	+519,3
Euros ²	3 060,1 ⁴	4 665,1	9,2	+862,9	+1 136,6
Yens japonais	605,3	8,6	0,0	-5 474,9	-86,6
Livres sterling	14,0 ⁵	34,2	0,1	-38,6	-101,8
Couronnes danoises	894,0	182,6	0,4	+793,6	+160,9
Dollars canadiens	0,2	0,2	0,0	+0,1	-
Autres		0,1	0,0		-
Total		12 126,6	24,0		+1 628,4
Total		50 452,8⁶	100,0		-4 155,4

1 La répartition selon la monnaie est faite pour les placements proprement dits, sans tenir compte des opérations de couverture du risque de change.

2 Avoirs en euros et avoirs encore libellés dans les monnaies des pays de la zone euro.

3 Dont 63,8% sont placés dans des institutions bénéficiant d'une garantie indirecte de l'Etat.

4 Dont 1,9% sont placés dans des institutions bénéficiant d'une garantie indirecte de l'Etat.

5 Dont 50,5% sont placés dans des institutions bénéficiant d'une garantie indirecte de l'Etat.

6 Dont placements non négociables: 10 742,4 millions de francs, contre 11 282,7 millions à fin 1999.

Le montant figurant au bilan comprend des papiers-valeurs utilisés dans des pensions de titres (492,2 millions de francs aux prix du marché) et d'autres (105,6 millions aux prix du marché) qui servent de garanties, chez des partenaires, pour des contrats à terme («initial margins»).

Position de réserve au FMI

La position de réserve correspond à la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI, quote-part qui est fournie par la Banque nationale, et les avoirs à vue en francs du FMI à la Banque nationale. Elle revêt les caractéristiques des réserves monétaires et peut être utilisée en tout temps, comme celles-ci, par la Banque nationale.

1 Avoirs, après déduction des intérêts courus, soit 6,2 millions de DTS (13,4 millions de francs), sur la position de réserve.

	2000		Variation en 2000	
	en millions		en millions	
	de DTS	de francs	de DTS	de francs
Quote-part de la Suisse au FMI	3 458,5	7 412,5	-	-148,3
./. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale ¹	-2 488,6	-5 333,7	-254,9	-450,5
Position de réserve au FMI	969,9	2 078,8	-254,9	-598,8

Moyens de paiement internationaux

Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont des avoirs à vue, rémunérés, au FMI. La Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'un avoir de 400 millions de DTS.

1 Y compris les intérêts courus

	2000		Variation en 2000		Limite encore disponible à fin 2000 en millions de DTS
	en millions		en millions		
	de DTS	de francs	de DTS	de francs	
DTS	125,3 ¹	268,5	-220,7	-487,9	275,3

Crédits d'aide monétaire

Les crédits bilatéraux à moyen terme, en dollars des Etats-Unis, sont des aides à la balance des paiements, mises sur pied sur le plan international. La Suisse y participe en accordant une tranche. Les crédits octroyés en dollars à la Roumanie et à la Bulgarie ont été remboursés. Un nouveau crédit, libellé en euros, a été versé à la Bulgarie.

La facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), précédemment facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR II), est un compte de fiducie administré par le FMI. Ce compte permet au FMI d'accorder, à des conditions particulièrement avantageuses, des crédits à long terme à des pays en développement à faible revenu. A la suite d'un nouveau tirage, le montant utilisé par le FMI au titre de cette facilité a augmenté de 43 millions de DTS en 2000. Les accords généraux d'emprunt (AGE) et les nouveaux accords d'emprunt (NAE) sont des mécanismes spéciaux de crédit qui permettent au FMI de se procurer des fonds lorsque ses ressources sont insuffisantes. A fin 2000, aucun crédit n'était accordé au titre des AGE et des NAE, mais ces accords et, partant, la ligne de crédit ouverte par la Banque nationale, soit 1557 millions de DTS au total, étaient toujours en vigueur. Les crédits bilatéraux et la participation de la Suisse au compte de prêts de la FRPC bénéficient d'une garantie de la Confédération, garantie qui porte sur le capital et les intérêts, alors que la contribution de la Suisse aux AGE et aux NAE est financée par la Banque nationale, sans garantie de la Confédération.

	Montant utilisé à fin 2000		Variation en 2000		Limite encore disponible à fin 2000
	en millions		en millions		en millions
	de dollars	de francs	de dollars	de francs	de dollars
Crédits bilatéraux					
Roumanie	-	-	-7,3	-11,7	-
Bulgarie	-	-	-32,3	-51,7	-
	d'euros	de francs	d'euros	de francs	d'euros
Bulgarie	14,3	21,8	+14,3	+21,8	-
Facilités de crédit à la disposition du FMI					
	de DTS	de francs	de DTS	de francs	de DTS
FRPC (précédemment FASR II)	154,2	330,6	+43,0	+87,4	0,2
Total		352,4		+45,9	

Créances en francs suisses résultant de pensions de titres

Les pensions de titres sont devenues le plus important instrument de politique monétaire. Elles permettent de fournir des liquidités aux banques, contre la prise en pension de papiers-valeurs. Les créances résultant de pensions de titres sont garanties par des titres provenant soit du «panier BNS» (obligations émises en francs suisses par des débiteurs suisses et étrangers et éligibles à la Banque nationale, ainsi que créances comptables à court terme sur la Confédération et des cantons), soit du «German GC Basket» (titres publics allemands libellés en euros et certaines émissions de la Banque mondiale).

Avances sur nantissement

Pour faire face à des resserrements passagers et imprévus de liquidités, les banques peuvent recourir à des avances sur nantissement. Au total, 161 limites étaient ouvertes à fin 2000, contre 164 un an auparavant.

Les limites ouvertes, la valeur des gages et le recours aux avances sur nantissement ont évolué comme suit:

	2000 en millions de francs	Variation en 2000 en millions de francs
Limites ouvertes, en fin d'année	9 153,8	-127,1
Valeur des gages, en fin d'année ¹	9 910,6	-89,1
Recours aux avances, en moyenne annuelle	42,9 ²	+12,5
Recours aux avances, maximum journalier	1 202,0	+188,0

1 Prix du marché, moins 10 à 35%

2 Moyenne des jours ouvrables

Créances sur les correspondants en Suisse

Opérant en qualité de correspondants de la Banque nationale, 647 comptoirs (1999: 710) de 66 banques (78) contribuent à équilibrer les besoins régionaux en numéraire, notamment de la Poste et des CFF, et couvrent les besoins d'offices fédéraux. Les créances étaient rémunérées à l'ancien taux de l'escompte jusqu'à fin mars, puis au taux lombard, déduction faite de 200 points de base.

Titres en francs suisses

Il s'agit d'obligations cotées.

Chiffre 31 du bilan

	2000		Variation en 2000
	en millions de francs	part en %	en millions de francs
Débiteurs suisses			
Confédération	1 169,8	21,6	–
Cantons	925,8	17,1	–299,3
Communes	400,6	7,4	–141,2
Centrales de lettres de gage	1 059,4	19,6	+50,4
Banques	864,5	16,0	–45,5
Débiteurs étrangers			
Etats	245,1	4,5	+228,0
Banques	414,1	7,7	+403,1
Organisations internationales	330,6	6,1	+329,5
Total, aux prix du marché¹	5 409,8	100,0	+524,9
Total, à la valeur nominale	5 134,6		+637,8

1 Evaluation aux cours de fin d'année, intérêts courus en sus

Le montant figurant au bilan comprend des titres qui, pour 9,1 millions de francs (aux prix du marché), ont été utilisés lors d'appels de marge dans des pensions de titres en francs suisses.

Participations (non consolidées) en millions de francs

Chiffre 32 du bilan

	Valeur à fin 1999	Investissements	Désinvestissements	Variation de la valeur de marché	Valeur à fin 2000
Orell Füssli	27,0	–	–	–	27,0
BRI	61,0	–	–	–	61,0
Divers	1,5	–	–	0,0	1,5
Total	89,4	–	–	0,0	89,5

La Banque nationale détient 33,34% du capital-actions d'Orell Füssli Holding SA, Zurich, dont la filiale Orell Füssli Sicherheitsdruck AG fabrique les billets de banque suisses. En 2000, cette société a réduit une nouvelle fois de 20 francs la valeur nominale de chacune de ses actions nominatives. Le montant de 1,3 million de francs, qui est ainsi revenu à la Banque nationale, a été porté dans le produit des participations.

La participation de 3,1% à la BRI est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale.

Sous «Divers» figurent les actions de Telekurs Holding SA, Zurich, de Sihl, Papeteries zurichoises sur Sihl, Zurich, de SWIFT Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications S.G., La Hulpe (Belgique), ainsi que les actions d'une société résultant de la fusion de deux sociétés qui avaient été constituées lors de la fondation du Centre d'études de Gerzensee.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition et amorties de façon linéaire sur leur durée estimée de vie. Les acquisitions inférieures à 1000 francs sont passées directement par le poste «Autres charges d'exploitation».

Dans la présentation de l'actif immobilisé, les installations spéciales ne figurent plus avec les immeubles, mais sont indiquées séparément.

Un montant de 15,5 millions de francs (17,1 millions en 1999) a été consacré aux amortissements sur les autres immobilisations corporelles. En outre, des amortissements de 3,9 millions de francs (1999: 3,8 millions) ont été opérés sur les immeubles, y compris les installations spéciales de la Banque nationale.

Les billets de banque en stock – billets neufs, qui n'ont pas encore été mis en circulation – sont évalués à leur prix de revient. Ils grèvent le compte de résultat au fur et à mesure de leur mise en circulation.

Présentation de l'actif immobilisé en millions de francs

	Stock de billets de banque	Immeubles ¹	Installations spéciales	Immobilisations en cours de construction	Autres immobilisations corporelles ²	Total
Période d'amortissement	selon mise en circulation	100 ans	10 ans	aucun amort.	3 à 12 ans	
Valeurs d'acquisition						
Valeurs brutes, début 2000	154,7	347,3	4,3	24,4	88,9	619,5
Entrées	41,5	0,5	5,2	11,9	15,9	74,9
Sorties	-35,0	-38,6	-	-	-16,2	-89,7
Reclassements		0,5	9,7	-15,5	5,2	
Valeurs brutes, fin 2000	161,2	309,7	19,2	20,8	93,8	604,7
Amortissements cumulés						
Ajustements de valeur, début 2000		6,8	0,5		55,5	62,8
Entrées		3,2	0,7		15,5	19,4
Sorties		-0,9	-		-13,9	-14,8
Reclassements		-	-		-	
Ajustements de valeur, fin 2000		9,1	1,2		57,1	67,4
Valeurs comptables nettes						
Valeurs comptables nettes, début 2000	154,7	340,5	3,8	24,4	33,4	556,7
Valeurs comptables nettes, fin 2000	161,2	300,6	18,0	20,8	36,7	537,3

1 La valeur d'assurance incendie des immeubles s'élevait à 336,1 millions de francs à fin 2000, contre 403,8 millions un an auparavant.

2 La valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles était de 61 millions de francs à fin 2000 (60,3 millions à fin 1999).

Immeubles

Du fait de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie en matière de numéraire, la Banque nationale a vendu, en 2000, les immeubles de ses succursales de Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall.

Autres immobilisations corporelles

Pour l'essentiel, il s'agit d'investissements dans le domaine de l'informatique, de machines, d'appareils, de mobilier et de véhicules.

Autres actifs en millions de francs

Chiffre 34 du bilan

	2000	Variation en 2000
Pièces (y compris monnaies commémoratives) ¹	373,1	-39,1
Espèces en monnaies étrangères	0,1	-
Comptes postaux	0,0	-0,4
Autres créances	33,0	-2,1
Autres chèques et effets (à l'encaissement)	1,5	-4,1
Valeurs de remplacement positives pour contrats à terme ²	292,9	+278,5
Total	700,7	+233,0

1 Pièces courantes et monnaies commémoratives que la Banque nationale acquiert auprès de swissmint en vue de les mettre en circulation.

2 Les valeurs de remplacement positives correspondent aux gains non réalisés sur des instruments financiers dérivés ne figurant pas au bilan. Une part prépondérante découle d'opérations à terme sur devises qui ont été conclues pour couvrir le risque de change (voir page 103).

Comptes de régularisation

Les intérêts courus sur les créances résultant des prêts d'or (43,6 millions de francs), les placements de devises (959,4 millions), la position de réserve au FMI (13,4 millions), les moyens de paiement internationaux (1,5 million), les crédits d'aide monétaire (5,9 millions), les créances en francs suisses résultant de pensions de titres (22 millions) et les titres en francs suisses (150,2 millions) sont inclus dans les postes correspondants du bilan.

Billets en circulation

Il s'agit de tous les billets de banque détenus par le public et les banques. Les billets rappelés en mai 2000, mais non encore rentrés, équivalaient à 3,7 milliards de francs à fin 2000; ces coupures appartiennent à la 6^e émission, et la Banque nationale est tenue de les accepter à l'échange jusqu'au 30 avril 2020.

Les billets des 2^e et 5^e émissions, qui n'ont pas été présentés à l'échange jusqu'au 30 avril 2000, sont devenus sans valeur. Leur contre-valeur était de 244 millions de francs environ. En vertu de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement, la Banque nationale a versé ce montant, le 4 mai 2000, au Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles.

La couverture des billets en circulation par de l'or et d'autres actifs n'est plus exigée depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2000, de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement.

Chiffre 35 du bilan

Comptes de virements des banques en Suisse

Les 290 comptes de virements (fin 1999: 293) de 267 banques (283) ne sont pas rémunérés. Les avoirs en comptes de virements entrent dans les liquidités que les banques doivent détenir en vertu de la loi et servent au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Dans la mise en œuvre de sa politique monétaire, la Banque nationale influe sur leur volume.

Engagements envers la Confédération

Les avoirs à vue de la Confédération (y compris la Poste) servent aux paiements, en Suisse et à l'étranger, de la Confédération et de ses régies. Depuis le 1^{er} novembre 2000, Postfinance est raccordée au SIC, et les avoirs à vue de la Poste ne sont plus rémunérés. Les avoirs à vue de la Confédération sont rémunérés jusqu'à un certain montant. Cette limite est de 600 millions de francs depuis le 1^{er} novembre 2000.

Les dépôts à terme fixe de la Confédération et de la Poste sont rémunérés aux conditions du marché. A fin 2000, les engagements à terme envers la Confédération s'établissaient à 8168,1 millions de francs (fin 1999: 9013,9 millions), et ceux envers la Poste, à 1719,9 millions (7736 millions). La Banque nationale peut placer de tels fonds sur le marché, selon les besoins de sa politique monétaire; la Confédération supporte alors le risque de crédit. En 2000, la Banque nationale n'a pas placé de fonds de la Confédération sur le marché. Au lieu de tels placements, elle a recouru à des pensions de titres pour assurer l'approvisionnement du marché en liquidités.

Comptes de virements des banques et d'institutions étrangères

Tenus en francs suisses, les 210 comptes (221 à fin 1999) ne sont pas rémunérés. Leurs titulaires sont principalement des banques centrales et commerciales étrangères.

Autres engagements à vue

Sous ce poste figurent les comptes de dépôts des collaborateurs et des retraités, les engagements envers les institutions de prévoyance (16,2 millions de francs à fin 2000, contre 12,8 millions un an auparavant) et divers autres engagements envers le secteur non bancaire.

Engagements en francs suisses résultant de pensions de titres

Pour la gestion du marché monétaire, la Banque nationale peut aussi, par des pensions de titres, résorber des liquidités. Elle a passé de telles opérations, avant tout au début de l'année, afin de réduire le montant élevé des avoirs en comptes de virements après l'échéance annuelle et le passage à l'an 2000. Ce poste comprend également les liquidités reçues lors d'appels de marge («cash margins») dans les pensions de titres en francs suisses. A la fin de l'année, la Banque nationale n'avait aucun engagement sous ce poste.

Engagements en monnaies étrangères

Il s'agit d'engagements qui, dans le cadre de la gestion des placements de devises, résultent de pensions de titres (439,5 millions de francs) ainsi que des engagements à vue, en monnaies étrangères, envers la Confédération.

Autres passifs en millions de francs

Chiffre 43 du bilan

	2000	Variation en 2000
Autres engagements	27,6	-0,9
Valeurs de remplacement négatives pour contrats à terme ¹	100,0	-137,9
Total	127,6	-138,8

1 Les valeurs de remplacement négatives correspondent aux pertes non réalisées sur des instruments financiers dérivés ne figurant pas au bilan. Une part prépondérante découle d'opérations à terme sur devises qui ont été conclues pour couvrir le risque de change (voir page 103).

Comptes de régularisation

Les intérêts courus sur les engagements à terme envers la Confédération (43 millions de francs) et sur les engagements en monnaies étrangères résultant de pensions de titres (0,7 million) sont inclus dans les postes correspondants du bilan.

Provisions pour risques de marché, de crédit et de liquidité ainsi que pour risques d'exploitation

Abstraction faite des répercussions de l'évaluation de l'or au prix du marché, le résultat global de l'exercice est sensiblement inférieur à celui de 1999. Un montant de 1214,9 millions de francs a pu cependant être attribué à la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité. Les provisions excèdent le minimum fixé selon la règle adoptée pour la détermination du bénéfice (voir pages 101s).

Chiffre 44 du bilan

	Etat à fin 1999	Attribution	Prélèvement	Etat à fin 2000	Variation en 2000
Provisions en millions de francs					
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	37 678,5	1 214,9	-	38 893,4	+1 214,9
pour risques d'exploitation	470,8	-	3,8 ¹	467,1	-3,8
Total	38 149,3	1 214,9	3,8	39 360,5	+1 211,2

1 Versements opérés au cours de l'année pour couvrir des retraits anticipés dans le cadre de la réorganisation des mouvements de numéraire et les coûts de révision du Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin.

Les risques de change sur les placements de devises sont les plus importants parmi les risques de marché, de crédit et de liquidité. Les risques de taux d'intérêt sur les placements de devises et les titres en francs suisses sont eux aussi substantiels. Les risques de crédit portent principalement sur des risques de règlement dans les opérations sur devises.

Provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or

Cette nouvelle provision a été constituée pour tenir compte des risques de marché et de liquidité sur l'or monétaire, soit sur l'or devant rester dans les actifs de la Banque nationale (1290 tonnes environ). Les gains et pertes que l'évolution du prix du marché entraîne sur l'or monétaire sont portés sous cette provision. Celle-ci n'entre cependant pas dans le calcul du surplus disponible selon la convention passée avec la Confédération au sujet de la distribution des bénéfices de l'institut d'émission (voir pages 101s). La provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or constitue un pendant important au métal précieux devant rester dans les actifs de la Banque nationale. L'or monétaire n'étant pas disponible pour d'autres fins publiques, son pendant ne peut lui non plus être distribué. Un montant de 6589,9 millions de francs a été attribué à cette provision.

Provision pour la cession des actifs libres

La création de cette provision souligne que 1300 tonnes d'or ne sont plus nécessaires à des fins monétaires et que la Banque nationale en cédera la contre-valeur, dans un proche avenir, en vue d'une affectation à d'autres buts publics. Le montant de cette provision a été calculé de telle sorte qu'il corresponde à la valeur de marché de la part des 1300 tonnes qui n'a pas encore été vendue (y compris le résultat des opérations de couverture du risque de change sur le produit, en dollars, de ventes d'or) et au produit des ventes déjà effectuées. Ainsi, 18 860,4 millions de francs ont été attribués à la provision.

Capital-actions

Le capital-actions de la Banque nationale est resté inchangé à 50 millions de francs. Il est divisé en 100 000 actions nominatives de 500 francs et libéré à 50%.

Au cours de l'exercice, le Comité de banque a approuvé le transfert de 8693 actions. Au 31 décembre 2000, des demandes de transfert étaient en suspens ou attendues pour 10 789 actions.

Les actions se répartissaient comme suit:

1 055 actionnaires particuliers possédant chacun	1 action
1 391 actionnaires particuliers possédant chacun	de 2 à 10 actions
460 actionnaires particuliers possédant chacun	de 11 à 100 actions
20 actionnaires particuliers possédant chacun	de 101 à 200 actions
14 actionnaires particuliers possédant chacun	plus de 200 actions
<hr/>	
2 940 actionnaires particuliers possédant	33 347 actions
<hr/>	
26 cantons possédant	38 981 actions
24 banques cantonales possédant	14 921 actions
39 autres collectivités et établissements de droit public possédant	1 962 actions
<hr/>	
89 actionnaires de droit public possédant	55 864 actions
<hr/>	
3 029 actionnaires possédant	89 211 actions
<hr/>	
Demandes de transfert en suspens ou attendues pour	10 789 actions
<hr/>	
Total	100 000 actions

A fin 2000, 63% des actions enregistrées étaient détenues par les cantons, les banques cantonales et d'autres collectivités et établissements de droit public, alors que 37% étaient au nom d'actionnaires particuliers (78% en mains de personnes physiques et 22% en mains de personnes morales). En outre, 2328 actions, soit 2,3% du capital, étaient en mains étrangères (sans droit de vote).

Etant donné le dividende maximal de 6% prévu par la loi, le cours de l'action de la Banque nationale évolue généralement comme une obligation fédérale à long terme, rémunérée à 6%. Il a fluctué entre 651 et 855 francs en 2000.

Le nombre des transferts d'actions a fléchi de 25% d'une année à l'autre. Quant aux demandes de transfert en suspens ou attendues, elles ont diminué de 4%.

Les actionnaires détenant plus de 5% des voix ou plus de 5000 actions nominatives étaient les suivants:

	Nombre d'actions		Quote-part de participation	
	2000	Variation en 2000	2000	Variation en 2000
Canton de Berne	6 630	–	6,63%	–
Canton de Zurich	5 200	–	5,20%	–

Fonds de réserve

Du bénéfice de l'exercice 1999, un montant de 1 million de francs – le maximum prévu par la loi – a été attribué au fonds de réserve qui a ainsi passé à 65 millions de francs.

Chiffre 48 du bilan

Bénéfice de l'exercice – Détermination et distribution

L'établissement du bénéfice tient compte des particularités de l'institut d'émission. La Banque nationale doit être en mesure de remplir ses tâches constitutionnelles, sans avoir à atteindre un certain volume de recettes. C'est pourquoi elle ne distribue pas intégralement son excédent de recettes, mais constitue les provisions qui sont nécessaires à la couverture tant des risques habituels d'exploitation que des risques sur le plan macroéconomique. Les provisions servent d'abord à accroître les réserves de devises. Ces dernières permettent à la Banque nationale d'intervenir sur le marché des changes en cas de faiblesse du franc. En outre, elles renforcent la capacité de résistance de l'économie suisse face à des crises internationales et, partant, assurent la confiance dans le franc. Le besoin de réserves de devises dépend de la taille de l'économie nationale et de l'importance des relations que celle-ci entretient avec l'étranger.

Aussi la convention passée le 24 avril 1998 entre la Banque nationale et le Département fédéral des finances au sujet de la distribution des bénéfices de l'institut d'émission reprend-elle la règle selon laquelle les provisions doivent augmenter au même rythme que le produit national brut nominal. En pourcentage, l'accroissement à donner aux provisions est égal à la moyenne des taux annuels de progression que le produit national brut a enregistrés, en termes nominaux, pendant les cinq années précédentes. Le recours à une moyenne permet d'éviter des corrections ultérieures ainsi que de fortes fluctuations annuelles.

Chiffre 49 du bilan et du compte de résultat

Le surplus au sens de l'article 27, 3^e alinéa, lettre b, de la loi sur la Banque nationale est déterminé après les autres attributions prévues dans la loi (art. 27, 1^{er} et 2^e al. ainsi que 3^e al., let. a LBN). Un tel surplus est disponible si le volume réellement atteint par les provisions dépasse le montant visé. Pour assurer une meilleure stabilité de la distribution annuelle à la Confédération et aux cantons, la convention susmentionnée a introduit une nouvelle règle qui veut que le montant de la distribution soit fixé à l'avance, pour une période quinquennale, sur la base d'une prévision des recettes. Ainsi, elle prévoit que, au titre des exercices 1998 à 2002, un montant de 1,5 milliard de francs est versé chaque année à la Confédération et aux cantons. Ces distributions sont faites à partir des excédents de recettes de ces exercices, mais aussi du surplus disponible à fin 1997 (différence entre le montant atteint par les provisions et le niveau visé). Si ces excédents et ce surplus ne suffisent pas à couvrir les distributions convenues, la Banque nationale est prête à laisser ses provisions passer temporairement au-dessous du niveau visé, afin de pouvoir distribuer malgré tout le montant de 1,5 milliard de francs. Les provisions ne doivent toutefois pas tomber au-dessous de 60% du niveau visé. Si besoin est, la distribution doit être réduite, voire interrompue, au cours de la période quinquennale.

Accroissement à donner aux provisions (pour risques de marché, de crédit et de liquidité et pour risques d'exploitation) ainsi que calcul du surplus disponible et de la distribution

	Croissance du PNB nominal	Provisions pour risques de marché, de crédit et de liquidité ainsi que pour risques d'exploitation à la fin de l'année en millions de francs		Surplus disponible avant distribution en millions de francs	Distribution en millions de francs
	en % (moyenne de la période) ¹	Montant visé	Montant enregistré avant distribution ²	(4) = (3) - (2)	(5)
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5)
1997	2,9 (1991-95)	25 191,9	34 892,2	9 700,3	600,0
1998	1,8 (1992-96)	25 645,4	36 700,4	11 055,0	1 500,0
1999	1,9 (1993-97)	26 132,7	39 649,3	13 516,6	1 500,0
2000	2,0 (1994-98)	26 655,4	40 860,5	14 205,1	1 500,0
2001	2,6 (1995-99)	27 337,8			

1 Les données afférentes au produit national brut nominal sont constamment révisées. Les taux de croissance indiqués dans le tableau s'écartent par conséquent très faiblement de ceux qui sont calculés sur la base des données les plus récentes à disposition.

2 Correspond, après déduction de la distribution de 1,5 milliard de francs à la Confédération et aux cantons, aux postes du bilan «Provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité» et «Provision pour risques d'exploitation».

3.5 Commentaire des opérations hors bilan

	2000 en millions de francs	Variation en 2000 en millions de francs
Limites ouvertes (parts encore disponibles)		
Accord bilatéral («two-way-arrangement») avec le FMI ¹	590,0	+469,2
Accords généraux d'emprunt (AGE) et nouveaux accords d'emprunt (NAE) ²	3 337,1	-66,7 ³
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC; anciennement FASR II) ⁴	0,4	-92,4
Promesse de substitution accordée à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) ⁵	-	-234,1

Autres opérations hors bilan

Engagement de versement pour les actions nominatives de la BRI ⁶	125,0	-5,2
Accréditifs ⁷	8,9	-1,3
Autres engagements de paiement ⁸	11,9	-5,4
Placements fiduciaires de la Confédération	648,5	+272,7

	Valeur des contrats en millions de francs	Valeur brute de remplacement en millions de francs	
		positive	négative
Instruments financiers dérivés			
Instruments de taux d'intérêt	9 326,9	6,2	3,9
Contrats à terme	7 688,2	2,0	1,0
Swaps de taux d'intérêt	264,1	4,0	2,9
«Futures»	1 374,6	0,1	-
Devises			
Contrats à terme	8 459,1	286,6	96,1
Contrats à terme	8 459,1	286,6	96,1
Métaux précieux			
Contrats à terme⁹	193,9	0,1	-
Contrats à terme ⁹	193,9	0,1	-
Total, à fin 2000	17 979,9	292,9	100,0
Total, à fin 1999	9 120,2	14,4	237,9

1 Engagement de la Banque nationale d'acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'une limite maximale de 400 millions de DTS et de céder, contre devises, les DTS acquis (voir chiffre 26 du bilan).

2 Ligne de crédit de 1557 millions de DTS au total (dont 1020 millions de DTS au maximum au titre des AGE) en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération (voir chiffre 27 du bilan).

3 Variation due exclusivement à l'évolution des cours de change.

4 Ligne de crédit limitée dans le temps, de 151,7 millions de DTS, en faveur du compte de fiduciaire du FMI (voir chiffre 27 du bilan et page 62).

5 Le 12 avril 2000, la banque centrale du Brésil a remboursé les montants restants du crédit d'aide monétaire que la BRI avait accordé au Brésil. La promesse de substitution octroyée par la Banque nationale à la

BRI est ainsi devenue caduque. Elle portait sur 146,5 millions de dollars (voir page 65).

6 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement étant calculé en francs-or, son montant dépend fortement de l'évolution du prix de l'or. La variation est due exclusivement à la baisse du prix de l'or.

7 Liés principalement à des aides au développement fournies par la Confédération (couverts par des avoirs réservés à cet effet).

8 Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location et d'entretien.

9 Résultant de ventes au comptant et de prêts d'or avec valeur en 2001.

4 Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires

Sur proposition du Comité de banque, le Conseil de banque a approuvé, à sa séance du 9 mars 2001, le 93^e rapport de gestion présenté par la Direction générale et destiné au Conseil fédéral ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 16 mars 2001, le rapport et les comptes annuels conformément à l'article 63, chiffre 2, lettre i, de la loi sur la Banque nationale. La Commission de contrôle a déposé, le 5 février 2001, le rapport prévu à l'article 51, 2^e alinéa, de ladite loi.

Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions suivantes¹:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport de gestion, ainsi que les comptes annuels pour 2000.
2. L'Assemblée donne décharge aux organes de l'administration de leur gestion pendant l'exercice écoulé.
3. Le bénéfice de fr. 1 507 998 949,60 au bilan sera réparti comme suit:

attribution au fonds de réserve (art. 27, 1 ^{er} al. LBN)	fr.	1 000 000.--
versement d'un dividende de 6% (art. 27, 2 ^e al. LBN)	fr.	1 500 000.--
versement à l'Administration fédérale des finances		
en faveur des cantons: fr. 0,80 par tête de population (art. 27, 3 ^e al., let. a LBN)	fr.	5 498 949,60
en faveur de la Confédération et des cantons (art. 27, 3 ^e al., let. b LBN)	fr.	1500 000 000.--
		<hr/>
	fr.	1507 998 949,60

1 Pour la résolution concernant le renouvellement des mandats des membres et des suppléants de la Commission de contrôle, voir page 72.

5 Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commission de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Banque nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2000. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages ainsi qu'en nous fondant sur le rapport de révision de Ernst & Young SA. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC), mais aussi avec les particularités de la Banque nationale suisse, la banque centrale de la Suisse, investie du monopole des billets de banque, particularités qui sont commentées dans l'annexe aux comptes annuels et auxquelles nous vous renvoyons.

En outre, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan sont conformes aux dispositions de la loi sur la Banque nationale et du code des obligations.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 5 février 2001

La Commission de contrôle

Hans Michel

Président

Maryann Rohner

Vice-présidente
Expert-comptable dipl.

Kaspar Hofmann

Réviseur responsable
Expert-comptable dipl.

Le 3 février, la Banque nationale relève la marge de fluctuation du Libor à trois mois de 0,5 point pour la porter à 1,75%–2,75% (voir pages 38s).	Février
Le 23 mars, la Banque nationale porte la marge de fluctuation du Libor à trois mois de 1,75%–2,75% à 2,5%–3,5%, d'où une hausse de 0,75 point (voir pages 38s).	Mars
La loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP) et l'ordonnance révisée sur la monnaie entrent en vigueur le 1 ^{er} mai (voir page 44).	Mai
Le 2 mai, la Banque nationale commence à vendre la part de son or qui n'est plus nécessaire à des fins monétaires (voir pages 43 et 51s).	
Le 17 mai, le Conseil fédéral soumet au Parlement un message et un projet de disposition constitutionnelle en vue d'une autre affectation d'une partie des réserves d'or de la Banque nationale (voir page 43).	
Le 15 juin, la Banque nationale relève la marge de fluctuation du Libor à trois mois de 0,5 point, la portant ainsi à 3%–4% (voir pages 38s).	Juin
Le 8 décembre, la Banque nationale annonce son intention de laisser sa politique monétaire inchangée, jusqu'à nouvel avis (voir page 40).	Décembre

Tableaux récapitulatifs et listes diverses

1 Résultats annuels, depuis 1990

en millions de francs

	1990	1991
Produit		
des opérations sur or	-	-
des placements de devises	2 585,1	3 084,7
de la position de réserve au FMI ¹	-	-
des moyens de paiement internationaux ¹	-	-
des crédits d'aide monétaire ¹	-	-
Produit		
des papiers-valeurs escomptés	44,2	37,1
des créances en francs suisses résultant de pensions de titres	-	-
des créances à court terme sur débiteurs suisses	-	-
des avances sur nantissement	3,9	2,6
des créances sur les correspondants en Suisse	10,8	12,6
des titres en francs suisses ²	160,2	176,1
Autres produits	6,1	6,6
Produit brut	2 810,3	3 319,6
Charges d'intérêts	-107,0	-89,5
Charges afférentes aux billets de banque	-20,5	-23,1
Charges de personnel	-69,5	-77,0
Autres charges d'exploitation	-59,9	-64,9
Amortissements sur les immobilisations corporelles	-	-
Produit net	2 553,4	3 065,1
Ajustements de valeur dus aux cours de change	-3 976,8	1 697,1
Amortissements sur les titres	-48,3	-37,0
Charges extraordinaires	-	-
Produits extraordinaires	-	-
Gain extraordinaire découlant de la réévaluation de l'or	-	-
Impôts	-3,4	-
Résultat global	-1 475,0	4 725,2
Attribution aux provisions		-4 117,6
Prélèvement sur les provisions	1 482,6	
Bénéfice de l'exercice	7,6	607,6
Attribution au fonds de réserve	1,0	1,0
Dividende	1,5	1,5
Versement à l'Administration fédérale des finances en faveur de la Confédération et des cantons	5,1	605,1

1 Jusqu'en 1991, comptabilisé sous le produit des placements de devises

2 Jusqu'en 1998, produit des titres suisses

3 Découlant de la modification des principes d'évaluation

1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
-	-	-	-	-	2,6	42,6	57,8	-2 159,6
2 498,8	2 348,4	1 618,4	1 910,7	1 794,8	2 067,5	3 091,3	372,9	3 422,1
3,3	40,3	32,1	45,6	55,1	69,9	123,8	91,4	87,4
4,3	11,3	12,9	12,4	13,6	14,0	14,0	8,2	19,0
6,1	8,7	8,9	12,1	10,7	12,9	19,5	16,5	12,4
31,6	4,0	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	84,2	150,1	513,2
11,2	59,0	57,2	55,5	32,6	22,9	5,9	-	-
2,5	1,8	2,0	0,9	0,9	0,9	0,7	0,8	1,9
12,2	6,9	7,0	3,8	2,3	1,7	1,4	1,0	2,4
184,3	315,9	228,7	238,1	260,3	262,4	220,0	30,6	164,8
14,1	17,8	15,3	8,9	12,9	13,4	15,1	30,9	40,0
2 768,3	2 814,2	1 982,5	2 288,0	2 183,2	2 468,4	3 618,4	760,1	2 103,7
-98,8	-296,3	-213,1	-101,6	-49,3	-67,1	-126,1	-243,8	-336,9
-26,4	-54,6	-57,6	-59,3	-15,1	-32,0	-45,5	-43,8	-35,0
-79,8	-79,4	-83,3	-79,8	-82,0	-79,6	-81,1	-81,3	-79,5
-54,2	-55,0	-47,0	-56,6	-54,0	-55,2	-60,3	-74,5	-93,8
-	-	-	-	-10,1	-9,9	-17,0	-20,9	-19,4
2 509,1	2 328,9	1 581,5	1 990,7	1 972,7	2 224,5	3 288,5	295,7	1 539,1
692,6	764,1	-2 338,9	-3 531,4	4 412,1	1 765,2	-871,2	4 137,1	-1 075,2
-35,1	-67,7	-45,5	-66,0	-	-	-	-	-
-	-	-50,3	-0,9	-	-100,0	-22,9	-2,3	-4,1
-	-	-	-	2 077,1 ³	6,0	0,0	27,3	12,8
-	-	-	-	-	-	-	-	27 700,5
-8,7	-	-	-	-	-	-	-	-
3 157,9	3 025,3	-853,2	-1 607,6	8 461,9	3 895,7	2 394,5	4 457,9	28 173,2
-2 549,5	-2 417,3			-7 396,1	-3 287,7	-886,5	-2 949,9	-26 665,2
		1 461,2	1 757,8					
608,4	608,0	608,0	150,2	1 065,8	608,0	1 508,0	1 508,0	1 508,0
1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
605,9	605,5	605,5	147,7	1 063,3	605,5	1 505,5	1 505,5	1 505,5

2 Aperçu du bilan, depuis 1990

en millions de francs en fin d'année

	1990	1991
Actif		
Or et créances résultant d'opérations sur or		
or	11 903,9	11 903,9
créances résultant d'opérations sur or	–	–
Placements de devises	37 209,8	40 232,1
dont devises reposant sur des swaps et, partant, couvertes contre le risque de change	14 729,3	14 521,7
Position de réserve au FMI	–	–
Moyens de paiement internationaux ¹	112,9	117,3
Crédits d'aide monétaire	–	97,1
Créances en francs suisses résultant de pensions de titres	–	–
Créances à court terme sur débiteurs suisses	–	–
Effets suisses	711,1	522,1
Rescriptions de la Confédération	–	–
Avances sur nantissement	165,7	107,0
Créances sur les correspondants en Suisse	567,0	552,8
Titres en francs suisses ²	2 814,0	2 886,1
Participations ³		
Immobilisations corporelles ³		
Autres actifs	221,3	313,2
Capital-actions non versé	25,0	25,0
Total du bilan	53 730,7	56 756,6
Passif		
Billets en circulation	29 640,5	29 217,1
Comptes de virements des banques en Suisse ⁴	4 595,3	4 275,6
Engagements envers la Confédération		
à vue	621,7	3,4
à terme	785,0	400,0
Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères	59,8	114,9
Autres engagements à vue	95,0	104,7
Engagements en francs suisses résultant de pensions de titres	–	–
Engagements en monnaies étrangères	–	–
Autres passifs	77,7	66,5
Provisions		
pour risques de marché, de crédit et de liquidité ⁵	17 113,1	21 230,8
pour risques de marché et de liquidité sur l'or	–	–
pour risques d'exploitation ⁶	630,0	630,0
pour la cession des actifs libres	–	–
Capital-actions	50,0	50,0
Fonds de réserve	55,0	56,0
Bénéfice au bilan – Bénéfice de l'exercice	7,6	607,6
Total du bilan	53 730,7	56 756,6

Les principes de comptabilisation et d'évaluation appliqués depuis 1996 sont décrits aux pages 80s.

1 Depuis 1980, droits de tirage spéciaux (DTS) et, de 1989 à 1997, écus

2 Jusqu'en 1998, titres suisses

3 Jusqu'en 1995, participations et immobilisations corporelles ne figuraient que pour mémoire.

1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 448,2	11 045,5	10 453,2	30 014,4
-	-	-	-	-	458,3	884,6	1 485,4	4 710,5
45 857,8	47 031,1	45 910,4	41 812,6	49 328,4	53 270,5	52 805,8	54 608,2	50 452,8
19 653,0	17 988,3	17 284,4	14 044,8	12 865,5	12 490,3	7 800,1	7 686,4	-
1 144,4	1 221,6	1 241,5	1 687,7	2 067,8	2 765,0	3 070,6	2 677,6	2 078,8
134,9	332,7	414,8	408,2	290,0	452,4	390,8	756,4	268,5
156,4	218,4	198,3	173,7	204,3	315,4	768,3	306,5	352,4
-	-	-	-	-	-	17 348,3	28 136,0	24 182,0
467,7	752,5	720,5	1 436,2	1 581,7	673,5	-	-	-
353,4	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
26,9	13,5	14,9	4,7	764,2	0,4	0,3	1,0	0,5
493,0	595,8	565,8	429,2	514,5	415,4	378,8	390,8	276,3
2 975,7	2 973,2	3 027,1	3 063,9	4 821,5	4 941,0	5 010,0	4 884,9	5 409,8
				51,0	89,6	89,4	89,4	89,5
				532,4	567,4	563,0	556,7	537,3
261,0	707,0	778,0	1 064,3	452,1	482,2	480,4	467,7	700,7
25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
63 800,1	65 774,7	64 800,2	62 009,4	72 537,0	75 904,5	92 860,7	104 838,9	119 098,4
29 353,5	29 335,6	30 545,1	30 892,2	32 447,6	32 141,8	33 218,8	37 184,8	35 485,7
4 785,5	4 776,7	3 837,2	4 035,0	4 927,4	5 100,8	6 860,1	9 883,3	6 193,6
245,1	192,3	595,2	917,4	839,5	155,6	147,6	112,1	164,7
3 450,0	2 940,0	2 850,0	1 350,0	815,3	2 301,7	14 972,0	16 749,9	9 888,0
54,7	188,8	46,7	43,3	32,7	47,3	163,5	214,0	203,4
115,1	105,8	108,0	156,3	204,2	230,3	236,1	295,4	161,5
-	-	-	-	-	-	-	6,5	-
-	-	-	-	-	-	175,9	355,1	440,2
670,5	692,0	734,7	746,5	1 089,0	914,7	265,3	266,4	127,6
23 770,3	26 187,5	24 726,3	22 958,4	30 554,5	33 842,2	34 728,6	37 678,5	38 893,4
-	-	-	-	-	-	-	-	6 589,9
640,0	640,0	640,0	650,0	450,0	450,0	471,7	470,8	467,1
-	-	-	-	-	-	-	-	18 860,4
50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
57,0	58,0	59,0	60,0	61,0	62,0	63,0	64,0	65,0
608,4	608,0	608,0	150,2	1 065,8	608,0	1 508,0	1 508,0	1 508,0
63 800,1	65 774,7	64 800,2	62 009,4	72 537,0	75 904,5	92 860,7	104 838,9	119 098,4

4 Jusqu'en 1994, comptes de virements des banques et sociétés financières en Suisse

5 Avant 1996, provision pour risques de change et ajustement de l'évaluation des devises

6 Avant 1996, autres provisions

3 Liste des membres des organes de surveillance et de direction

(Situation au 1^{er} janvier 2001)

Conseil de banque

(période administrative 1999–2003)

Les membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par un astérisque (*).

Eduard Belser, Lausen, président
Philippe Pidoux, Lausanne, avocat-conseil, vice-président
Kurt Amsler, Neuhausen am Rheinfall, président de l'Union des banques cantonales suisses
Henri André, Paudex, président du conseil d'administration d'André & Cie SA
Käthi Bangerter, Aarberg, conseillère nationale, présidente du conseil d'administration et administratrice déléguée de Bangerter-Microtechnik AG
Jörg Baumann, Langenthal, président du conseil d'administration de Création Baumann, Tissage + Teinturerie SA
* Fritz Blaser, Reinach, président de l'Union patronale suisse
Pierre Darier, Cologny, associé de MM. Darier, Hentsch & Cie, banquiers privés
Melchior Ehrler, Riniken, conseiller national, directeur de l'Union suisse des paysans
* Peter Everts, Zollikofen, président de la délégation de l'administration de la Fédération des coopératives Migros
* Hugo Fasel, Saint-Ours, conseiller national, président de la Confédération des syndicats chrétiens de Suisse
Laurent Favarger, Develier, directeur de Four électrique Delémont SA
* Hansjörg Frei, Mönchaltorf, président de l'ASA Association Suisse d'Assurances, membre du Directoire élargi de Credit Suisse Financial Services
* Brigitta M. Gadiant, Coire, conseillère nationale, copropriétaire d'un bureau de conseil spécialisé dans les questions juridiques, d'organisation et de stratégie
Serge Gaillard, Bolligen, secrétaire dirigeant de l'Union syndicale suisse
Peter Galliker, Altishofen, entrepreneur, président de la Banque Cantonale de Lucerne
Marion Gétaz, Cully, membre du comité de direction de l'Office du tourisme du canton de Vaud et membre du conseil du Centre romand de promotion du management
* Jean Guinand, Neuchâtel, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des affaires sociales de la République et canton de Neuchâtel
Rudolf Hauser, Zurich, administrateur délégué de Bucher Industries SA
* Trix Heberlein, Zumikon, conseillère nationale, avocate
* Rudolf Imhof, Laufon, conseiller national
* Hansheiri Inderkum, Altdorf, conseiller aux Etats, avocat
Yvette Jaggi, Lausanne, présidente de la Fondation Pro Helvetia
* Armin Jans, Zoug, professeur d'économie à la Zürcher Hochschule Winterthur
Marianne Kleiner-Schlöpfer, Hérisau, conseillère d'Etat, directrice des finances du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures
Andres F. Leuenberger, Riehen, vice-président du conseil d'administration de F. Hoffmann-La Roche SA, président d'économiesuisse
* Ruth Lüthi, Fribourg, conseillère d'Etat, directrice de la santé publique et des affaires sociales du canton de Fribourg
* Jean-Philippe Maitre, Vézenaz, conseiller national, avocat
* Franz Marty, Goldau, conseiller d'Etat, chef du Département des finances du canton de Schwyz
Luigi Pedrazzini, Locarno Solduno, conseiller d'Etat, directeur du Département de justice et police du canton du Tessin

Vasco Pedrina, Zurich, président central du Syndicat industrie & bâtiment, vice-président de l'Union syndicale suisse

Fulvio Pelli, Lugano, conseiller national, avocat et notaire

Heinz Pletscher, Löhningen, entrepreneur, président de la Société suisse des entrepreneurs

Rolf Ritschard, Luterbach, conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur du canton de Soleure

Christian Seiler, Sion, avocat, administrateur délégué de Seiler Hôtel Zermatt SA

Judith Stamm, Lucerne

* Alexandre Swoboda, Genève, professeur à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales

Alberto Togni, Küsnacht, vice-président du conseil d'administration d'UBS SA

Ulrich Zimmerli, Muri BE, professeur de droit public à l'Université de Berne

* Elisabeth Zölch-Balmer, Berne, membre du Conseil-exécutif, directrice de l'économie publique du canton de Berne

Eduard Belser

Philippe Pidoux

Melchior Ehrler

Serge Gaillard

Trix Heberlein

Yvette Jaggi

Andres F. Leuenberger

Jean-Philippe Maitre

Franz Marty

Ulrich Zimmerli

Comité de banque

(période administrative
1999–2003)

Comités locaux

(période administrative
1999–2003)

Bâle

Peter Grogg, Bubendorf, président du conseil d'administration de Bachem AG, président

Klaus Endress, Reinach, administrateur délégué d'Endress + Hauser (International)

Holding AG, vice-président

Raymond Cron, Bâle, chef du secteur Infra, membre de la direction du groupe Batigroup SA

Berne

Jean Lauener, Saint-Aubin NE, président du conseil d'administration de Lauener & Cie SA,
président

Jean-François Rime, Bulle, président du conseil d'administration de Despond SA, vice-président

Reto Hartmann, Hünibach, président de la direction du groupe Valora SA

Genève

Charles Seydoux, Choulex, directeur de Seydoux-DMB SA, président de la section genevoise
de la Société suisse des entrepreneurs, président

Raymond Léchaire, Bussigny, directeur de Coop, vice-président

Claude-Daniel Proelochs, Neuchâtel, directeur général et administrateur délégué de Vacheron
Constantin SA

Lausanne

Rolf Mehr, Saint-Prex, président de la direction générale du groupe Vaudoise Assurances,
président

Gérard Beytrison, Conthey, directeur général d'Orgamol SA, vice-président

Bernard Rüeger, Féchy, directeur général de Rüeger SA

Lucerne

Hans-H. Gasser, Lungern, président

Hans-Rudolf Schurter, Lucerne, président du conseil d'administration et administrateur
délégué de Schurter Holding AG, vice-président

Ruth Pedrazzetti-Weibel, Lucerne, hôtelière, Hôtel Continental-Park, présidente de
l'association des hôteliers de la ville de Lucerne

Lugano

Corrado Kneschaurek, Muzzano, président de l'association tessinoise des hôteliers, président

Franz Bernasconi, Genestrerio, président du conseil d'administration et directeur général de
Precicast SA, vice-président

Olimpio Pini, Sorengo, directeur de Pini & Associati SA

Saint-Gall

Peter G. Anderegg, Egnach, administrateur délégué de Filtext SA, président

Willy Egeli, Wittenbach, président du conseil d'administration et administrateur délégué

d'Egeli AG, Holding, président de l'Union Suisse Creditreform, vice-président

Charles Peter, Uzwil, président du conseil d'administration et administrateur délégué de

Benninger SA

Zurich

Wera Hotz-Kowner, Erlenbach, administratrice déléguée de Jakob Kowner AG, présidente

Silvia Huber-Meier, Lengnau/AG, administratrice déléguée de DOMACO, Dr. med. Aufdermaur AG,

vice-présidente

Kurt E. Feller, Wollerau, président du conseil d'administration de Rieter Holding SA

Membres

Hans Michel, Egnach, président

Maryann Rohner, Zurich, Treureva AG, vice-présidente

Kaspar Hofmann, Adliswil, Hofmann Wirtschaftsprüfung AG

Suppléants

Josef Blöchliger, Begnins, Refidar société fiduciaire

Jean-Claude Grangier, Epalinges, vice-président de la Direction générale de la Banque

Cantonale Vaudoise

Werner M. Schumacher, Binningen, directeur de la Banque Jenni et Cie SA

Commission de contrôle

(Période administrative
2000/2001)

Direction générale	Jean-Pierre Roth, président, Zurich
	Bruno Gehrig, vice-président, Zurich
	Niklaus Blattner, membre, Berne
Secrétariat général	
Secrétaire général	Peter Schöpf, Zurich
Suppléant du secrétaire général	Hans-Ueli Hunziker, sous-directeur, Berne

Départements	1^{er} département (Zurich)	
	Chef du département	Jean-Pierre Roth, président de la Direction générale
	Suppléants du chef du département	Peter Klauser, directeur Georg Rich, directeur
	Révision interne	Ulrich W. Gilgen, directeur Othmar Flück, sous-directeur
	Communication	Werner Abegg, directeur adjoint
	Relations avec l'économie régionale	Heinz Alber, directeur
	Division économique	Georg Rich, directeur
	Etudes économiques	Michel Peytrignet, directeur
	Recherche	Thomas J. Jordan, sous-directeur
	Conjoncture	Eveline Ruoss, sous-directrice
	Relations monétaires internationales	Werner Hermann, directeur Umberto Schwarz, sous-directeur
	Statistique	Christoph Menzel, directeur
	Analyses	Robert Fluri, sous-directeur
	Statistique monétaire	Guido Boller, sous-directeur (dès le 1 ^{er} mars)
	Balance des paiements	Thomas Schlup, sous-directeur
	Banque de données	Rolf Gross, sous-directeur
	Développement d'applications	Jean-Marie Antoniazza, sous-directeur
	Division juridique et services	Peter Klauser, directeur
	Service juridique	Hans Kuhn, directeur adjoint (dès le 1 ^{er} mars) Eliane Menghetti, sous-directrice
	Service du personnel	Martin Hiller, directeur (dès le 1 ^{er} mars) Benjamin Künzli, sous-directeur Gabriela Mittelholzer, sous-directrice
	Institutions de prévoyance	Peter Hadorn, directeur adjoint
	Immeubles et services	Peter Fankhauser, sous-directeur

2^e département (Berne)

Chef du département	Niklaus Blattner, membre de la Direction générale
Suppléant du chef du département	Thomas Wiedmer, directeur
Etat-major	Theodor Scherer, directeur
Relations avec l'économie régionale	Jean-Pierre Borel, directeur
Stabilité systémique	Urs W. Birchler, directeur Bertrand Rime, sous-directeur
Sécurité	Hans Balzli, sous-directeur
Division des opérations bancaires et services	Thomas Wiedmer, directeur
Titres et opérations sur or	Hans-Christoph Kesselring, directeur adjoint
Comptabilité centrale	Peter Bechtiger, directeur adjoint
Trafic des paiements	Daniel Ambühl, sous-directeur
Caisse	Werner Beyeler, sous-directeur
Division des billets et monnaies	Roland Tornare, caissier principal de la Banque, directeur
Tri	Urs Locher, sous-directeur

3^e département (Zurich)

Chef du département	Bruno Gehrig, vice-président de la Direction générale
Suppléants du chef du département	Erich Spörndli, directeur Erwin Sigrist, directeur
Division des opérations monétaires	Erich Spörndli, directeur
Gestion des risques	Dewet Moser, directeur adjoint
Opérations sur les marchés monétaire et des changes	Karl Hug, directeur Marcel Zimmermann, sous-directeur
Placements de devises	Thomas Stucki, directeur adjoint
Division de l'informatique et des autres services	Erwin Sigrist, directeur
Systèmes de paiement	Daniel Heller, sous-directeur
Autres services	Daniel Wettstein, directeur Beat Spahni, sous-directeur (jusqu'au 28 février)
Trafic des paiements en Suisse	Walter Gautschi, sous-directeur
Trafic des paiements avec l'étranger	Markus Steiner, sous-directeur
Caisse	Roland-Michel Chappuis, sous-directeur (jusqu'au 28 février) Peter Eltschinger, sous-directeur (dès le 1 ^{er} mars)
Informatique	Rudolf Hug, directeur
Etat-major	Raymond Bloch, sous-directeur
Applications bancaires	François Ryffel, sous-directeur
Applications statistiques	Jürg Ziegler, directeur adjoint
Applications bureautique et exploitation	Peter Bornhauser, sous-directeur
Systèmes d'exploitation	Jules Troxler, sous-directeur
Exploitation informatique Zurich	Peter Künzli, sous-directeur
Exploitation informatique Berne	Bruno Beyeler, sous-directeur

Succursales	Bâle	Anton Föllmi, directeur
	Genève ¹	Yves Lieber, directeur
	Lausanne	François Ganière, directeur
	Lucerne	Max Galliker, directeur
	Lugano ¹	Mauro Picchi, directeur
1 Avec service de caisse	Saint-Gall	Jean-Pierre Jetzer, directeur

Agences La Banque nationale suisse a également des agences, gérées par des banques cantonales, dans les localités suivantes:

Altdorf
Appenzell
Bâle
Bellinzone
Bienne
Coire
Fribourg
Glaris
Liestal
Lucerne
Sarnen
Schaffhouse
Schwyz
Sion
Stans
Thoune
Weinfelden
Zoug

4 Organigramme

Assemblée générale			Commission de contrôle	
Conseil de banque			Comités locaux	
Comité de banque				
Direction générale			Secrétariat général Zurich/Berne	
1^{er} département Zurich			2^e département Berne	
Révision interne	Communication	Relations avec l'économie régionale	Etat-major/Relations avec l'économie régio- nale	Stabilité systémique
Division économique	Division juridique et services		Division des opérations bancaires et services	Division des billets et monnaies
Etudes économiques	Service juridique		Titres et opérations sur or	Administration
Relations monétaires internationales	Service du personnel		Comptabilité centrale	Stockage
Statistique	Institutions de prévoyance		Trafic des paiements	Tri
Bibliothèque	Immeubles et services		Caisse	Entretien
			Immeubles et services	
Succursale de Bâle	Succursale de Lucerne	Succursale de Saint-Gall	Succursale de Genève¹	Succursale de Lausanne

1 Avec service de caisse

3^e département Zurich

Sécurité

Division des opérations monétaires

Marchés monétaire et des changes

Placements de devises

Gestion des risques

Division de l'informatique et des autres services

Autres services

Informatique

Systèmes de paiement

Succursale de Lugano¹

5 Publications

Rapport de gestion	<p>Le rapport de gestion paraît chaque année en avril, en langues française, allemande, italienne et anglaise.</p> <p>Commandes: Banque nationale suisse, secrétariat général, Bundesplatz 1, 3003 Berne, tél. 031 327 02 11, fax 031 327 02 21 Publication gratuite</p>
Les banques suisses	<p>«Les banques suisses» est un ouvrage de référence qui contient de nombreux tableaux ainsi qu'un commentaire sur l'évolution du secteur bancaire suisse. Les données reposent pour l'essentiel sur la statistique de fin d'année de la Banque nationale. Cet ouvrage paraît chaque année, au cours de l'été, en langues française et allemande.</p> <p>Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, case postale, 8712 Stäfa, tél. 01 928 55 25, fax 0848 80 55 20 Prix: fr. 20.⁻¹</p>
Balance suisse des paiements	<p>La Balance suisse des paiements commente l'évolution des flux de biens, de services et de capitaux avec l'étranger. Elle paraît une fois par an, en septembre, en langues française, allemande et anglaise, notamment comme annexe au bulletin mensuel.</p> <p>Commandes: Banque nationale suisse, bibliothèque, Börsenstrasse 15, case postale, 8022 Zurich, tél. 01 631 32 84, fax 01 631 81 14 Publication gratuite</p>
Bulletin trimestriel	<p>Le Bulletin trimestriel comprend le rapport de la Direction générale sur la situation économique et monétaire ainsi que des textes scientifiques et des exposés de collaborateurs de la Banque nationale. Cette publication paraît quatre fois par an, en langues française et allemande.</p> <p>Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, case postale, 8712 Stäfa, tél. 01 928 55 25, fax 0848 80 55 20 Prix: fr. 25.⁻¹ par an (étranger: fr. 30.-); pour les abonnés au Bulletin mensuel de statistiques économiques: fr. 15.⁻¹ par an (étranger: fr. 20.-)</p>

1 TVA comprise (2,4%)

Le Bulletin mensuel de statistiques économiques commente brièvement (en français et en allemand) la politique de l'institut d'émission et l'évolution des marchés de l'argent, des capitaux et des changes. Des graphiques et tableaux présentent les principales données économiques suisses et étrangères.

**Bulletin mensuel de
statistiques économiques**

Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, case postale, 8712 Stäfa,
tél. 01 928 55 25, fax 0848 80 55 20
Prix: fr. 40.-¹ par an (étranger fr. 80.-; sur demande, envoi par avion, frais d'expédition en sus)

Le Bulletin trimestriel de statistiques bancaires, qui paraît quatre fois par an, contient des données détaillées (en français et en allemand) provenant de la statistique bancaire.

**Bulletin trimestriel
de statistiques bancaires**

Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, case postale, 8712 Stäfa,
tél. 01 928 55 25, fax 0848 80 55 20
Publication gratuite (jointe au Bulletin mensuel de statistiques économiques)

La situation est un bilan sommaire de la Banque nationale. Elle est publiée, assortie d'un bref commentaire (en français et en allemand), au 10, au 20 et au dernier jour de chaque mois.

Situation

Commandes: Banque nationale suisse, secrétariat général, Bundesplatz 1, 3003 Berne,
tél. 031 327 02 11, fax 031 327 02 21
Publication gratuite

La brochure «La Banque nationale suisse en bref» décrit sur près de trente pages la stratégie adoptée pour la politique monétaire suisse, d'autres tâches importantes de l'institut d'émission ainsi que l'organisation et les fondements juridiques des activités de la Banque nationale. Elle est disponible en langues française, allemande, italienne et anglaise.

**La Banque nationale
suisse en bref**

Commandes: Banque nationale suisse, bibliothèque, Börsenstrasse 15, case postale, 8022 Zurich,
tél. 01 631 32 84, fax 01 631 81 14
Publication gratuite

Toutes les publications peuvent être consultées sur Internet: <http://www.snb.ch>

1 TVA comprise (2,4%)

6 Adresses des sièges et succursales

Sièges	Zurich		
	Börsenstrasse 15	Téléphone +41 1 631 31 11	
	Case postale 4388	Téléfax +41 1 631 39 11	
	8022 Zurich	Télex 812 400 snb ch	
	Berne		
	Bundesplatz 1	Téléphone +41 31 327 02 11	
3003 Berne	Téléfax +41 31 327 02 21		
		Télex 911 310 snb ch	
Succursales avec service de caisse	Genève		
	Rue Diday 8	Téléphone +41 22 311 86 11	
	Case postale 5355	Téléfax +41 22 818 57 62	
	1211 Genève 11	Télex 421 420 sngc ch	
	Lugano		
	Via Canova 12	Téléphone +41 91 911 10 10	
Case postale 2858	Téléfax +41 91 911 10 11		
6901 Lugano			
Succursales sans service de caisse	Bâle		
	Aeschenvorstadt 55	Téléphone +41 61 270 80 80	
	Case postale 626	Téléfax +41 61 270 80 87	
	4010 Bâle		
	Lausanne		
	Rue de la Paix 6	Téléphone +41 21 213 05 11	
	Case postale 2332	Téléfax +41 21 213 05 18	
	1002 Lausanne		
	Lucerne		
	Münzgasse 6	Téléphone +41 41 227 20 40	
	Case postale 7864	Téléfax +41 41 227 20 49	
	6000 Lucerne 7		
Saint-Gall			
Neugasse 43	Téléphone +41 71 227 25 11		
Case postale	Téléfax +41 71 227 25 19		
9004 Saint-Gall			
Internet	http://www.snb.ch		
e-mail	snb@snb.ch		

Conception

Weiersmüller Bosshard Grüniger WBG, Zurich

Composition

typolitho ag, Zurich

Impression

Buri Druck AG, Wabern-Berne

ISSN 1421-5500

